

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

25 mars 2021

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 20 mai 2021

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....</b>	<b>5</b>
<b>IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE.....</b>	<b>6</b>
<b>V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021.....</b>	<b>10</b>
<b>VI- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>VII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>15</b>
Approbation du choix du titulaire de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement. ....	15
Exonération exceptionnelle de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville (deuxième semestre 2020).....	21
<b>VIII- DOMAINE COMMUNAL.....</b>	<b>23</b>
Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2020. ....	24
<b>IX- AFFAIRES SCOLAIRES .....</b>	<b>30</b>
Carte scolaire — 2021-2022.....	30
<b>X- AFFAIRES SPORTIVES.....</b>	<b>39</b>
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Tennis club de Sceaux. ....	55
Convention d'objectifs entre la Ville et Sceaux Tennis de table. ....	55
Convention d'objectifs entre la Ville et l'ASAS Basket.....	55
Convention d'objectifs entre la Ville et l'ASAS Basket féminin.....	55
Convention d'objectifs entre la Ville et le Football club de Sceaux.....	55
Convention d'objectifs entre la Ville et le Judo club de Sceaux.....	55

<b>XI- JEUNESSE .....</b>	<b>56</b>
Approbation d'un dispositif d'aide aux familles pour les séjours des adolescents scéens. ....	56
<b>XII- SANTÉ .....</b>	<b>59</b>
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'université Paris-Saclay pour la mise en place d'un cercle de paroles et d'écoute à destination des étudiants. ....	59
<b>XIII-ACTIONS SOCIALE .....</b>	<b>61</b>
Communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (comité consultatif de la ville pour tous) pour l'année 2020. ....	61
<b>XIV-RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>68</b>
Lignes directrices de gestion — stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. .	68
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale. ....	71
<b>XV-ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>73</b>
Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2020.....	73
<b>XVI-AFFAIRES FINANCIÈRES.....</b>	<b>82</b>
Budget primitif 2021 : .....	82
o Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2019,.....	82
o Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,.....	82
o Autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. ....	82
o Adoption du budget primitif 2021,.....	82
o Adoption des subventions d'équipement,.....	82
o Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2021. ....	82
Fiscalité directe locale 2021 — fixation des taux d'imposition pour l'année 2021. ....	101

Taxe foncière sur les propriétés bâties — limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation..... 102

Avenant à la convention du 17 mars 2017 régissant les modalités de coopération de la Ville avec la Cour des comptes dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes et les conditions d'intervention du professionnel du chiffre. .... 102

**XVII- QUESTIONS DIVERSES.....103**

**XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE.....103**

**XIX- QUESTIONS ORALES.....104**

**XX-VŒUX ET MOTIONS .....104**

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 33 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Bonsoir à toutes et à tous. Heureux de vous retrouver pour cette soirée.

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **M. le maire**

Je vais demander à Numa Isnard de bien vouloir procéder à l'appel.

### **Numa ISNARD**

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle, doit s'absenter vers 20 h, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard

- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Franck Tonna
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Théophile Touny, excusé, a donné pouvoir à Numa Isnard
- ✓ Christiane Gautier, excusée, a donné pouvoir à Jean-Christophe Dessanges

**M. le maire**

Merci, Monsieur Isnard.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc ouvrir la séance.

**IV- APPROBATION DES MODALITÉS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE**

**M. le maire**

Nous devons approuver les modalités de réunion du conseil municipal par visioconférence. L'article 6 de la loi du 14 novembre 2020 nous donne en effet la possibilité d'organiser ce conseil municipal en visioconférence.

Il vous est donc proposé de :

- ✓ Décider que la technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de la vidéoconférence. L'outil utilisé est « Starleaf » ;
- ✓ Décider que l'identification des participants se fera par appel nominatif ;
- ✓ Décider que le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public organisé via l'outil Starleaf ;
- ✓ Préciser que les conseillers municipaux devront être connectés individuellement avec identification nominative, caméra allumée au moment du vote pour que leur vote soit pris en compte ;
- ✓ Décider qu'afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via le site Internet de la Ville.

Est-ce qu'il y a des observations sur cette délibération ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, Monsieur le maire.

J'ai deux observations à faire. La première, c'est que, nous l'avons vu lors du dernier conseil municipal et aujourd'hui encore, l'outil Starleaf ne nous semble pas être un outil adéquat pour la tenue de réunions municipales en visioconférence en raison des limitations technologiques, de la bande passante nécessaire et de l'impact que cela a sur la qualité des débats. Nous voterons donc contre cette délibération.

L'autre point, Monsieur le maire, concerne la durée des conseils municipaux. J'aimerais parler au nom du groupe Sceaux Ensemble ainsi qu'au nom de mes collègues du groupe Sceaux en Commun, car nous tenons à faire part des points suivants concernant la tenue et l'organisation des conseils municipaux.

Comme cela vous a déjà été communiqué, la durée des conseils municipaux est anormalement longue. Lors du conseil municipal du 17 décembre, 38 points à l'ordre du jour, un conseil d'une durée de 11 heures et la fin du conseil municipal à 7 heures du matin. Le conseil suivant, celui du 4 février s'est terminé à 4 heures du matin.

Enfin, les questions orales et les vœux sont discutés en fin de conseil et ne permettent donc pas à l'opposition, aux conseillers n'appartenant pas à la majorité, de s'exprimer.

À nouveau, ce soir, il nous est proposé un ordre du jour de plus de 25 points sur des sujets divers, mais dont le sujet essentiel, qui est la discussion du budget, est prévu en fin de liste (les points 20,21 et 22). C'est pourtant un sujet d'importance compte tenu du contexte actuel, mais il sera traité tard dans la nuit empêchant ainsi de créer les conditions d'un véritable débat.

Je tiens aussi à rappeler que la plupart des membres du conseil municipal ont une activité et doivent donc assurer celle-ci dès le lendemain matin après une nuit de sommeil courte, suite à ces conseils anormalement longs. Par exemple, certains conseillers conduisent des véhicules, voire manipulent des machines et mettent donc leur intégrité physique en danger.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remonter les points 20 et suivants en début de séance du conseil municipal de ce soir. Il s'agit d'organiser les débats afin qu'ils se déroulent désormais sereinement, permettant au conseil de délibérer sur tous ces points tout en laissant à chaque conseiller municipal le droit de bénéficier d'un repos mérité après une journée d'activité professionnelle qui sera suivie de plusieurs heures de conseil municipal.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

**Liliane WIETZERBIN**

Puis-je ajouter un mot ?

Je voulais simplement confirmer que nous souhaitons aller dans le sens indiqué par Jean-Christophe Dessanges et demander d'avancer l'examen du budget dans les premiers points. Certains points qui doivent être examinés avant le budget sont quand même assez longs. Il y a des rapports de plus de 170 pages à examiner avant celui du budget.

La demande consiste simplement à avancer le budget dans les premiers points pour que les débats puissent se dérouler sereinement.

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Je vais vous demander plutôt de rajouter un point à l'ordre du jour si cela ne vous embête pas. Il s'agirait de faire un état des lieux de la situation sanitaire dans les écoles de Sceaux et notamment dans l'école du Centre, dont il a été question dans France 3 Île-de-France tout à l'heure.

On sait que la situation est assez dramatique et l'on aimerait savoir quelle est la réalité des chiffres par classe et les mesures que vous comptiez mettre en œuvre, évidemment lien avec l'ARS et l'inspecteur d'Académie pour généraliser les tests salivaires ou PCR afin d'avoir un état des lieux précis de la santé des enfants et des enseignants de l'école.

Je vous remercie.

**Maud BONTE**

Bonjour, Monsieur le maire, bonjour chers collègues.

Mon intervention reste sur l'approbation des modalités de réunion du conseil municipal en visioconférence. Je voulais vous dire que la fois dernière s'est passée de façon fort peu satisfaisante. La technique n'était pas tout à fait opérationnelle, c'est le moins qu'on puisse dire. Quand on réécoute l'enregistrement, on se rend compte que des sons ne sont parfois pas bien audibles. On se demande pourquoi.

J'ai constaté également que lorsque les élus qui ne sont pas issus de la majorité prennent la parole, il y a de temps en temps des pertes de son.

En ce qui me concerne, la retranscription ne m'ayant pas satisfaite, j'ai eu l'occasion de vous demander, Monsieur le maire, ainsi qu'à vos services, à deux reprises, à 15 jours d'intervalle, la possibilité de réécouter, avec un membre désigné, ces enregistrements. La première fois, on ne m'a pas répondu. La deuxième fois, il y a quelques jours, j'ai eu une réponse me disant qu'on m'envoyait un lien sur YouTube pour que je puisse réécouter l'enregistrement et que je pourrais ensuite dire ce que je voudrais.

Sceaux, le 25 mars 2021

Je veux vous dire que cette méthode ne m'a pas convenu ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à votre collaboratrice. À savoir que pour moi, un point juridique n'est pas de dire la vérité de l'un et la vérité de l'autre. Il s'agit juste de constater ensemble l'enregistrement et, de bonne foi, d'inscrire ce qui a été vraiment dit. Et non pas que vous écriviez quelque chose, que je réécrive quelque chose. Et après, qu'est-ce qui se passe ? Je voulais ce qu'on appelle le contradictoire et cela ne m'a pas été possible. Or, quand on écoute YouTube, puisque c'est visiblement YouTube qui fait la loi, ce qui est quand même assez préoccupant d'avoir cette vision des choses de la part de la Ville de Sceaux, je me suis interposée au moment de la dernière discussion sur le vœu qu'émettait Liliane Wietzerbin. Il y avait eu une discussion de vouloir récupérer ce vœu par Mme Presson. Et j'ai dit : « C'est de la politicaillerie. Vous nous traitez de politiciens et de populistes, mais là, ce à quoi j'assiste, c'est de la politicaillerie ». À ce moment-là, vous avez parlé fort pour que cela brouille l'écoute. Et vous avez dit : « Fermez le micro de Mme Bonté ».

J'aimerais, Monsieur le maire, vous prier que ce que je viens de dire soit bien intégré dans le prochain procès-verbal et qu'à l'avenir, vous ayez l'obligeance de ne pas parler en même temps que les autres. Vous accordez la parole, mais ne pratiquez pas la censure en demandant à vos collaborateurs de fermer le micro des opposants.

Je vous remercie.

### **M. le maire**

Merci de ces interventions constructives. Je vois que nous allons commencer à parler des choses sérieuses avec déjà beaucoup de retard.

S'agissant de l'ordre du jour, il est comme il est. De toute façon, tous les points du conseil municipal sont importants. Qu'on discute du budget avant les autres points ne veut pas dire que l'on ira plus vite pour discuter des autres points. Je ne vois donc pas très bien quel est l'intérêt. Vous pouvez partir avant la fin du conseil si cela ne vous plaît pas ou si vous en avez assez. Pour ma part, je constate que les conseils municipaux ne sont pas plus importants en nombre de points aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a un an ou deux. Nous traitons à peu près toujours les mêmes points à la même époque. Il n'y a donc pas vraiment beaucoup d'évolution. Je constate que c'est en effet beaucoup plus long. La preuve, c'est que l'on vient de passer un quart d'heure sur un des sujets de pure organisation.

Je veux dire à M. Tamby que je lui répondrai en effet dans mes communications dans un instant et dire également à Mme Bonté que la police de l'assemblée — cela figure d'ailleurs dans le règlement intérieur — autorise le maire à demander à un intervenant de conclure. Il me semble que c'est ce que j'ai fait. Vous ne l'avez peut-être pas entendu, mais je vous ai demandé de conclure. Vous ne l'avez pas fait et donc, en effet, le micro a été coupé.

Enfin, s'agissant de l'enregistrement du conseil municipal, celui-ci est en effet à la disponibilité de tous, de la population et des conseillers municipaux, sur YouTube et vous aviez parfaitement la possibilité de demander une rectification du procès-verbal sur les propos que vous avez tenus. Vous ne l'avez pas fait. Je ne vois pas très bien ce que l'on peut faire de plus.

Nous passons maintenant au vote sur l'approbation des modalités de réunion du conseil municipal par visioconférence.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby) ; 6 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).*

## **V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021**

### **M. le maire**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2021.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Qui souhaite intervenir ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Je vais intervenir, Monsieur le maire.

Très rapidement, je ne commenterai pas les propos de Mme Bonté auxquels je souscris complètement. Nous avons vu qu'il n'y avait pas eu de problème durant ce conseil municipal, sauf lorsqu'on a commencé à parler du débat d'orientations budgétaires où tout s'est bloqué comme par le plus grand des hasards. Alors qu'on était en train d'expliquer qu'une augmentation des impôts à Sceaux serait le fruit d'une vision étroite et inadaptée aux enjeux de notre pays, mais aussi aux enjeux auxquels les Scéens devront faire face avec la crise, nous n'avons pas pu parler. Nos propos sont devenus inintelligibles. Je regrette simplement que ce PV ait été tronqué de cette manière. Et j'ai trouvé assez discourtois les critiques et moqueries qui ont suivi cet incident de connexion d'autant, Monsieur le maire, que vous nous avez interdit l'accès à une salle de la mairie qui bénéficiait d'une connexion à très haut débit, puisque le problème semblait venir de notre connexion.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce PV qui ne reflète pas les propos que nous avons tenus, propos qui ont été tronqués par l'utilisation d'une technologie qui n'est pas à la hauteur, à mon avis. C'est d'autant plus dommage qu'il y a beaucoup de solutions techniques qui existent sur le marché. Ces solutions ont été choisies par vos collègues, maires d'autres villes, et s'avèrent plus adaptées au débat. Mais bon, c'est une autre histoire. Il semblerait qu'après avoir essayé de limiter le temps de parole des conseillers municipaux, Monsieur le maire, vous vous serviez de la technologie pour réduire leurs propos. Toujours est-il que nous voterons contre ce PV.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je n'ai pas d'observations sur le PV en lui-même. Je voulais juste faire une remarque par rapport à votre proposition de maintenir le budget où il est. L'intérêt, c'est aussi, Monsieur le maire, de permettre à tous les Scéens qui nous écoutent — et c'est très bien de proposer cette diffusion en direct — de suivre également le débat sur le vote du budget qui est un élément majeur de la mandature et qui intéresse tout le monde. Il est sans doute plus facile de le faire en début de session que plus tardivement pour les raisons évoquées. C'était aussi là l'objet de ma demande. Même si ces débats sont retransmis, ils ne le sont que plusieurs semaines après et c'est toujours bien de pouvoir les suivre en direct.

### **M. le maire**

Très bien. Merci beaucoup. Nous pouvons mettre à disposition l'enregistrement de la séance plus rapidement, ainsi tout le monde pourra revoir ce débat.

Nous passons au vote sur l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2021.

*Le procès-verbal de la séance du 4 février 2021 est adopté à la majorité avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin ) 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).*

## **VI- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **M. le maire**

Je souhaitais vous faire deux communications.

La première communication se rapporte à ce que nous venons dire. Je voulais vous donner la répartition des temps de parole de la séance du 4 février 2021.

Au total, la séance a duré 7 h 25.

- ✓ L'animation de la séance, l'appel et les appels au vote ont représenté 51 minutes.
- ✓ Les rapporteurs sur les dossiers : 2 h 02.
- ✓ Les débats (questions, prises de position, questions orales, vœux et motions) : la majorité a parlé 1 h 54 et l'opposition 2 h 38.

Voilà les temps de parole qui ont été mesurés, pour la séance du 4 février 2021.

Je voulais vous le dire, car j'ai entendu dire par certains que l'opposition ne parlait que 10 minutes pendant tout le conseil.

Je voulais faire une deuxième communication sur la situation sanitaire et je pense que cela répondra à la demande de M. Tamby. La situation sanitaire en Île-de-France et à Sceaux est évidemment évolutive. Dans les Hauts-de-Seine, parmi les personnes testées, le taux de positivité est actuellement de 8,8 % contre plus de 10 % sur l'ensemble de la région Île-de-France.

L'évolution de la situation mesurée par taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de personnes affectées sur une semaine dans une population de 100 000 habitants, montre une vulnérabilité en augmentation qui a donc motivé de nouvelles mesures restrictives adoptées par le gouvernement. Ce taux est en effet passé de 283 au début du mois de mars à 465 au 21 mars. Les Hauts-de-Seine restent néanmoins moins frappés que les autres départements de la région Île-de-France et parmi les Hauts-de-Seine, Sceaux reste moins affectée que d'autres, au vu des données dont nous pouvons avoir connaissance. Le dernier taux de positivité connu pour Sceaux est en effet de 6,11 % et le taux d'incidence de 289.

Je voulais également vous dire un mot sur les décès parce que j'ai lu des analyses qui sont apparues un peu partielles. Le nombre observé de décès en 2020, qu'il s'agisse de décès survenus à Sceaux ou de la transcription de décès de Scéens survenus en dehors de Sceaux (à l'hôpital, etc.) était de 196. Il a représenté une augmentation par rapport à la moyenne des quatre dernières années, mais une augmentation limitée à 7,8 %. C'est donc moins que ce que j'ai pu lire dans certains commentaires.

S'agissant de la vaccination, en liaison avec les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine, nous avons demandé et obtenu de la part du préfet l'ouverture d'un centre de vaccination mutualisé à Antony depuis le 15 mars 2021. Chacune des villes a mobilisé des moyens en personnel ainsi que des professionnels de santé locaux pour permettre le fonctionnement de ce centre. Une convention interviendra entre les trois villes afin de régler la question de la répartition des dépenses engagées, étant précisé que le calcul se fera à peu près au prorata de la population, à savoir 60 % des trois villes, 60 % pour Antony, 20 % pour Bourg-la-Reine et 20 % pour Sceaux. Nous aurons à délibérer

sur cette convention de prise en charge des frais lors de notre prochaine réunion du conseil municipal.

Le coût approximatif de fonctionnement du centre est de l'ordre de 100 k€ par mois ainsi que d'ailleurs j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Nous avons mis en place un centre d'appels au sein des services municipaux de Sceaux, comme l'ont fait les deux autres villes, en vue de contacter les personnes recensées comme plus particulièrement fragiles pour leur permettre d'être vaccinées en priorité. Les Scéens ont pu joindre ainsi un interlocuteur afin d'être informés et conseillés sur la marche à suivre pour se faire vacciner.

Notre centre d'appel a émis ou reçu plus de 800 appels depuis le 15 mars. 333 Scéens ont obtenu à ce jour un rendez-vous et ont bénéficié d'une injection. Compte tenu du nombre de rendez-vous en cours d'organisation et de vaccinations effectuées dans d'autres centres, le nombre de Scéens vaccinés sera de l'ordre de 450 à la fin du mois.

Compte tenu des vaccinations qui se sont faites auparavant, compte tenu de ce qui s'est fait dans les EHPAD, on peut estimer que le nombre de Scéens de plus de 75 ans vaccinés sera d'environ 50 %. C'est à peu près comparable à ce qui existe sur le plan national.

Un service d'accompagnement a été mis en place pour permettre aux personnes dans l'incapacité de se déplacer de se rendre néanmoins dans les centres de vaccination. 69 personnes ont ainsi été transportées depuis le début de la période de vaccination. À ce dispositif mis en place par la Ville s'ajoute également le dispositif d'accompagnement de la Croix-Rouge et le PAM du Département.

Le fonctionnement du centre est bien sûr conditionné à la fourniture de vaccins. C'est donc le nombre de doses reçues qui déterminent le nombre de personnes vaccinées. La capacité du centre de vaccination mutualisé reste très supérieure au nombre de vaccinations effectuées. Cette capacité est en effet estimée, si l'on ouvre 7 jours sur 7 et 12 heures par jour, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisqu'il n'y a pas suffisamment de doses, à 3 000 par semaine. Mais le nombre de doses reçues reste encore cette semaine à un millier et sera de 800 doses la semaine prochaine.

Je précise que les vaccins utilisés ces derniers jours étaient des vaccins Moderna. Ce sera du Pfizer la semaine prochaine.

Des médecins scéens vaccinent au centre de vaccination et d'autres vaccinent dans leur cabinet, mais dans ce cas avec un nombre de doses très limité. Ce sont quelques-unes par semaine. Six pharmaciens de la ville sont également prêts à intervenir, mais ne pourront pas vacciner plus de 60 personnes la semaine prochaine compte tenu du nombre de doses qui leur seront livrées.

Par ailleurs, la vaccination a concerné une large proportion des résidents et agents des EHPAD situés à Sceaux, à savoir pour :

- ✓ Saint-Charles : 98 % des résidents ont été vaccinés et 68 % du personnel,

- ✓ Marguerite Renaudin : 78 % des résidents et 35 % du personnel. Je vous rappelle que la vaccination se fait sur la base du volontariat. Si la personne ne veut pas se faire vacciner, on ne peut pas l'y obliger en l'état actuel des choses.
- ✓ La Faïencerie : 92 % des résidents vaccinés, 35 % du personnel.
- ✓ Résidence des Imbergères : 68 % des résidents vaccinés.

Dans l'ensemble des équipements municipaux ouverts, des équipes sont renforcées pour la mise en œuvre des protocoles de désinfection. Les agents dont le service ne fonctionne pas en régime normal sont affectés à d'autres missions essentielles.

En ce qui concerne les structures d'accueil de la petite enfance, les situations en lien avec le Covid 19 font l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé par les services de la Ville en liaison avec le médecin des crèches. C'est l'ARS qui décide, le cas échéant, de la fermeture de sections. Aujourd'hui et demain, seule la section des bébés de la crèche de l'avenue de la Gare est fermée en raison d'un cas positif d'enfant. Je vous rappelle que nous avons d'ailleurs décidé la mise en place d'une aide pour les familles qui seraient amenées à recruter une assistante maternelle pour pallier ce type de fermeture. Du fait des qualifications requises pour l'accueil des jeunes enfants, il n'est en effet parfois pas possible de procéder à des remplacements.

Enfin, dans les écoles, les décisions de fermeture de classes relèvent de l'Éducation nationale représentée par l'Inspecteur en lien avec l'Agence régionale de santé. Les critères d'appréciation des situations sont assez nombreux et parfois un peu différents d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre. Actuellement, seule l'école du Centre a des classes fermées, soit une classe en maternelle depuis aujourd'hui et trois classes en élémentaire. Dans les deux cas, la réouverture de ces classes est prévue à compter du 29 mars. La situation des deux écoles du Centre est actuellement spécifique, puisque le nombre de cas positifs touchant aussi bien des enfants que des parents, des enseignants et du personnel municipal a été relativement important depuis le 8 mars. J'ai donc demandé dès la rentrée des vacances d'hiver qu'une campagne de dépistage, par la réalisation de tests salivaires, soit mise en place. L'Inspecteur s'est d'ailleurs joint à cette demande faite à sa hiérarchie. Nous avons donc appris aujourd'hui même que cette campagne devrait avoir lieu le 2 avril prochain, si les écoles ne sont pas fermées.

Je vous informe également qu'à plusieurs reprises, dans le cadre de mes fonctions nationales, j'ai demandé dès la fin du mois de février que les enseignants et le personnel municipal dans les écoles et dans les crèches (ATSEM, animateurs, personnels de service, etc.) puissent être considérés comme prioritaires pour la vaccination. J'ai cru comprendre que cette piste était étudiée.

Voilà la communication que je souhaitais vous faire sur la situation sanitaire de Sceaux. Bien entendu, tout cela est très évolutif et pas forcément dans le bon sens.

## **VII- AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

### **Approbation du choix du titulaire de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement.**

#### **Sylvie BLERY-TOUCHET**

Par délibération en date du 8 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé le principe de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville dans le cadre d'une délégation de service public.

Un cahier des charges a été approuvé en vertu duquel le prestataire choisi sera responsable, à ses risques et périls, de l'exploitation des marchés pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

La procédure de délégation de service public choisie pour la consultation a été la procédure ouverte, c'est-à-dire que les candidats ont été invités à envoyer simultanément leur candidature et leur offre dans des enveloppes scellées et distinctes.

Le 15 décembre 2020, la commission de délégation de service public s'est réunie et a admis quatre candidats à présenter une offre : EGS SA, SOMAREP, LES FILS DE MADAME GERAUD, LE COMPTOIR DES MARCHES, ces derniers réunissant les garanties professionnelles et financières pour assurer la continuité du service public.

La commission a ensuite examiné les offres et a donné un avis favorable aux offres présentées par SOMAREP et EGS SA, et a proposé d'engager les discussions avec les deux candidats sur les différents points mentionnés dans le procès-verbal de la réunion.

Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées par Zoom avec les deux candidats le 21 janvier 2021.

À l'issue de cette négociation, l'offre de SOMAREP est apparue comme la plus avantageuse techniquement et financièrement.

En application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit maintenant approuver le choix du délégataire auquel le maire a procédé. À cette fin et conformément à l'article L. 1411-7 du code précité, les documents afférents à cette procédure de délégation de service public ont été communiqués à l'ensemble de ses membres le 10 mars 2021.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le choix de la société SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, pour une durée de cinq ans.

#### **M. le maire**

Merci, Madame Bléry-Touchet.  
Sceaux, le 25 mars 2021

J'ai déjà une demande de prise de parole de M. Szykowski.

**Philippe SZYKOWSKI**

Merci.

Voilà donc un exemple de projet de marché, résultat d'une sorte de prophétie auto réalisatrice, car on avait l'intuition que le choix du titulaire serait l'actuel titulaire : l'entreprise SOMAREP. Mais il ne faut pas y voir un quelconque complot de personnes téléguidées. J'ai participé moi-même par Internet aux travaux d'ouverture des plis de la délégation de service public pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement le 15 décembre dernier en suppléance de Fabrice Bernard, alors indisponible. Et je peux témoigner de la qualité de travail des fonctionnaires du service de la commande publique de Sceaux qui, avec les élus, ont traité ce dossier dans ses différents stades et l'ensemble du conseil aura pu constater dans le dossier transmis l'ampleur de la tâche à l'issue d'une procédure très rythmée par les exigences de la réglementation.

En premier lieu, quelques remarques sur les conditions d'appel d'offres publiques à la concurrence en octobre dernier via la plateforme Maximilien, (Inaudible)... diffusé dans trois organes d'information, prolongé de quatre jours à cause de la crise sanitaire.

Cette modalité de consultation peut permettre une assez large publicité sur l'appel d'offres, mais je m'étonne du nombre relativement restreint de candidats qui ont répondu, 4 seulement, et la crise sanitaire ne peut tout expliquer, car il doit bien y avoir d'autres délégataires potentiels qui auraient pu logiquement candidater, mais ne l'ont pas fait. 800 k€ sur cinq ans, ce n'est pas négligeable. Notre territoire francilien est riche de sociétés de toutes sortes, y compris pour la gestion des marchés d'approvisionnement.

D'où la question suivante : si on peine à croire à une entente entre des sociétés qui se partageraient le gâteau des marchés d'approvisionnement en Île-de-France, alors le système informatique Maximilien est-il une plateforme vraiment efficace ? Première question. Par quoi faudrait-il le compléter si nécessaire ?

Deuxièmement, d'autres éléments entrent en jeu et là peuvent apparaître quelques biais. SOMAREP, l'actuel titulaire, désireux de rempiler, connaît les exigences de la Ville, ses codes. Avec le temps, des habitudes se créent, des automatismes se mettent en place. On sait qui fait quoi, où et comment. Remettre tout cela en cause ne va pas de soi. Tout changement interroge. On peut y voir là un biais qui peut avoir des conséquences dans l'analyse finale des offres. On peut avoir l'illusion d'un équilibre stable.

Troisièmement, sur les critères de choix et la valeur technique de l'offre. D'abord sur la valeur technique, les deux offres qui sont demeurées en lice sont au coude à coude, sauf sur le placier d'EGS qui a peu d'expérience alors que les deux placiers proposés par la société SOMAREP en ont. En fait, j'ajouterai que cette façon de voir les choses se discute. Le critère peut être autre. Avoir

Sceaux, le 25 mars 2021

un placier qui pourrait rapidement acquérir de l'expérience et surtout aurait un œil neuf permettant de remettre en cause certaines habitudes et pratiques, pourquoi pas. Et on en revient aux biais qui peuvent en fait favoriser SOMAREP pendant de très nombreuses années. Avec eux, on connaît et cela peut durer effectivement longtemps.

Sur les conditions financières, je demande des explications, car la proposition de redevance annuelle d'EGS est de 345 k€ TTC contre 384 k€ TTC pour SOMAREP, cette dernière étant déclarée dans le document « *beaucoup plus intéressante pour la Ville* ». Merci donc de vos explications sur la part variable proposée par EGS qui rendrait l'affaire plus compliquée.

Quatrième point : le paiement des droits de place. Dans le règlement...

**M. le maire**

Monsieur Szykowski, si vous le permettez, on vous entend très mal. Au début, c'était bien.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je vais me rapprocher un peu peut-être. Cela va mieux comme ça ?

**M. le maire**

Ça va bien pendant un certain temps, puis cela se gâte. Reprenez s'il vous plaît.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Le paiement des droits de place. Dans le règlement pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de Sceaux datant de 2014, le troisième alinéa de l'article 18 sur le paiement des droits de place doit être rafraîchi pour tenir compte de l'euro et des nouveaux modes de paiement.

Cinquièmement, histoire d'eau. L'article 12 du projet de contrat établi en 2020 relatif au balayage, lavage, désinfection et dératisation des marchés indique en son alinéa 4 l'usage d'une solution désinfectante pour le nettoyage. On sait que l'eau devient et sera de plus en plus une ressource rare pour notre planète. Quelle est donc sa provenance ? Pourquoi ne pas poser l'obligation d'une consommation d'eau strictement nécessaire ? Il conviendrait de dire que la solution désinfectante exclut l'usage de produits corrosifs pouvant contaminer les sols, les égouts et porter atteinte à la santé des gens.

En conclusion, je dirais la chose suivante : pour ne pas avoir à se poser ces questions et simplifier les choses, une autre technique est possible, celle de la gestion directe des marchés d'approvisionnement par la Ville, exigeante, mais réalisable. Ce fut le cas dans les années 80, mais peut-être outre les questions idéologiques, de savants calculs de ratios économiques ont justifié le

choix de la DSP qui perdure, mais cela doit être revisité, car rien au plan de la gestion n'est en soi irréversible. Merci de votre attention.

### **Liliane WIETZERBIN**

J'avais un point qui complétait ceux de Philippe. Je comprends que le gagnant soit le prestataire actuel, mais je trouve un peu dommage que le cahier des charges n'ait pas suffisamment évolué par rapport à ce qu'il était jusqu'à présent, en particulier sur des points relatifs à une meilleure préservation de l'environnement, par exemple tout ce qui concerne le tri des déchets. C'était juste pour dire que le nouveau marché était l'opportunité d'augmenter le niveau des exigences. J'ai trouvé un peu dommage que cela n'ait pas été poussé suffisamment loin sur un certain nombre d'éléments.

### **Maud BONTE**

Je souhaitais intervenir sur le marché proprement dit. Je prends très volontiers acte auprès de M. Szykowski de la bonne tenue de la prestation des fonctionnaires, bien évidemment, des élus. Tout a évidemment été fait dans les règles de l'art.

Je constate juste que c'est le même délégataire qui a été retenu, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il coche absolument toutes les cases. Par exemple, c'est lui qui garantit une présence effective de prestataires à tous les marchés, et pas les autres. C'est vraiment étonnant, à croire qu'ils n'ont pas envie d'être sélectionnés.

Certains promettent la présence de placiers, mais ne transmettent pas les CV. On se doute bien que la Ville ne va donc pas sélectionner cette offre. D'autres ne répondent même pas à certaines conditions demandées par la Ville. On ne va donc pas les prendre. D'autres encore ne proposent pas d'animations sur le marché bio et ne seront évidemment pas sélectionnés. Un candidat a été très exigeant, puisqu'il a demandé que la Ville prenne ses responsabilités en ce qui concerne les pouvoirs de police et a voulu également que la Ville s'engage sur le maintien des tarifs, craignant d'être impacté en cas de modification.

Il apparaît que certains ont quand même des tendances suicidaires. Ils ne veulent vraiment pas être retenus. Ils ne veulent vraiment pas être choisis. Absolument sans surprise, c'est le même qui a été pris.

Je me rappelle, puisque nous avons le temps, ce que m'avait dit Pierre Ringenbach du temps où il était maire, et j'étais juste à son écoute en tant que simple citoyenne. Il m'avait dit sa déception pour les contrats d'éclairage. Quelqu'un d'aussi intègre que lui, qui faisait les choses dans les règles de l'art s'était rendu compte que certains professionnels se répartissaient le marché par zone géographique. Certains présentent des dossiers tellement fantaisistes qu'ils ne sont pas choisis. C'est ainsi que les choses se font, malheureusement pas dans l'intérêt de la Ville avec des

prestations qui pourraient être intéressantes. Malheureusement, la Ville n'y peut rien. Ce sont des marchés qui sont organisés indépendamment de nous.

À part cela, je voulais quand même me permettre de dire aux services de la Ville, parce que je suppose que cela n'est absolument pas du ressort de Monsieur le maire, que quand on fait des papiers tirés sur fond bleu ciel, c'est lisible. Mais quand on fait des papiers tirés sur fond vert foncé avec du texte écrit en noir, c'est illisible. Et la police est quand même de taille 5, ce qui fait qu'il faut une loupe en plus des lunettes. Ce n'est pas lisible. Pour nous qui sommes chargés du contrôle, ce qui est un bien grand mot, il faut que les documents soient accessibles à des yeux normaux. Je vous en remercie.

### **M. le maire**

Merci, Madame Bonté. Je rajouterai à ce que vous venez de dire que ce n'est pas bien du tout, et je le dis d'ailleurs au Directeur général des services, de faire des impressions en aplats. Cela coûte cher en encre et ce n'est pas bon pour l'environnement. Je souhaite en effet que ceci cesse, comme nous l'avons fait pour le magazine. Il n'y a plus du tout d'impression sur des aplats.

### **Maud BONTE**

Avec une police un tout petit peu plus élevée, s'il vous plaît.

### **M. le maire**

En effet, Madame Bonté, nous prenons tous un peu d'âge. Il faut en effet qu'on grossisse la police de caractères.

Je voulais remercier M. Szykowski des propos aimables et positifs qu'il a prononcés à l'égard de l'administration, et même des élus de la commission, sur la qualité du travail d'analyse des offres. Merci à vous.

Vous avez évoqué un certain nombre de points et je laisserai Mme Bléry-Touchet vous apporter quelques précisions.

S'agissant du cahier des charges, je ne suis pas en désaccord avec ce qu'a dit Mme Wietzerbin sur la nécessité ou sur l'opportunité de faire évoluer ce cahier des charges. Nous avons eu une discussion sur ce sujet au mois d'octobre. On aurait peut-être pu faire évoluer un peu plus ce cahier des charges dans le sens de ce qui a été évoqué. Cela étant, je ne suis pas certain que la pratique que nous pouvons demander à l'entreprise ne puisse pas évoluer. On a la capacité de lui faire observer que l'on peut apporter des changements indépendamment du cahier des charges lui-même. Mais ce sont des questions qui auraient en effet pu se poser. Vous voyez que l'administration n'est pas totalement parfaite non plus. Elle aurait pu attirer l'attention sur ce sujet.

Sylvie, est-ce que tu peux répondre aux points de M. Szykowski.

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

La plateforme Maximilien est la plateforme sur laquelle passent tous les appels d'offres. Si seules quatre sociétés ont répondu... Il y a une offre. Ensuite, on n'a pas trop de choix.

Ensuite en ce qui concerne SOMAREP, il restait à la fin deux candidats en lice. Il n'était donc pas acquis que l'on reprenne SOMAREP. EGS avait présenté un placier expérimenté. Au dernier moment, ils nous ont montré quelqu'un qui avait 20 mois d'expérience et qui était sur le marché du Raincy. Cela ne faisait pas très envie. On sait ce que l'on perd, mais on ne sait pas ce qu'on gagne. Les marchés ne se partagent pas les villes. C'est complètement faux, M. Szykowski.

**Philippe SZYMKOWSKI**

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit qu'il y avait un partage entre les villes. J'ai dit qu'il y avait des conditions qui faisaient que...

**M. le maire**

Mme Bléry-Touchet, continuez et si quelqu'un souhaite intervenir ensuite, il interviendra.

**Sylvie BLERY-TOUCHET**

Un exemple : Bourg-la-Reine a quitté les établissements Géraud pour aller à la SOMAREP.

Je n'ai pas bien entendu vos propos, M. Szykowski. Cela résonnait énormément. Vous avez évoqué la régie qui existait dans les années 80. On a arrêté en 1986, certainement pour de bonnes raisons. Je crois que la délégation de service public nous permet d'avoir le marché le plus optimum. C'est perfectible. Je suis notamment d'accord sur le tri des déchets.

En ce qui concerne Mme Bonté, le placier reste normalement tout au long du marché. S'il s'absente, c'est qu'il y a une défaillance technique. Normalement, le placier doit rester tout au long du marché.

**M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nous passons au vote sur cette délibération.

Pouvoirs :

- ✓ Francis Brunelle a donné pouvoir à Philippe Laurent

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Exonération exceptionnelle de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville (deuxième semestre 2020).**

**Sylvie BLÉRY-TOUCHET**

Nous avons adopté le même dispositif pour le premier confinement et cette exonération porte sur le deuxième confinement.

Les acteurs économiques scéens, dont certains sont locataires de la Ville, ont été durement impactés par la fermeture de leurs établissements.

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil municipal a décidé l'exonération de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville pour la période comprise entre le 17 mars et le 10 mai ou 1<sup>er</sup> juin 2020.

Il est proposé de renouveler cette mesure pour la période de confinement qui s'est poursuivie du 30 octobre au 31 décembre 2020, sur la base des mêmes critères d'éligibilité. Je ne reviendrai pas sur les conditions.

Le montant global de cette réduction de loyer est évalué à 29 000 €.

En fonction des dispositifs actuellement mis en œuvre, ou qui viendraient à être mis en œuvre, par l'État ou les autres collectivités locales, la Ville pourra être amenée à proposer un dispositif analogue pour une troisième période de fermeture administrative (cas qui concerne notamment les restaurants, fermés en 2021, au moins jusqu'à fin mars).

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'exonération de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville pour la période comprise entre le 30 octobre et le 31 décembre 2020 et de solliciter de la part de l'État le remboursement de 50 % des sommes ainsi non perçues.

**M. le maire**

Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des interventions, des prises de parole ?

**Fabrice BERNARD**

Merci, Madame Bléry-Touchet de cette présentation. Je ne me suis pas associé tout à l'heure aux félicitations de M. Szykowski, mais il est vrai que j'ai trouvé que la commission des marchés publics était très bien organisée, même si je n'ai pas pu assister pour des raisons professionnelles à la dernière réunion. Je tenais à dire à Mme Bléry-Touchet qu'à l'exception de cette réunion à laquelle je n'ai pas pu être présent, j'avais trouvé l'organisation très bien.

En ce qui concerne la question des exonérations de loyers, Sceaux Ensemble va s'associer à cette décision qui est un geste de solidarité vis-à-vis des commerçants qui sont en difficulté, comme on peut tous l'imaginer.

Simplement, nous voulions faire remarquer que, même s'il est souhaitable que la Ville, comme beaucoup de personnes morales, privées ou publiques, fasse des remises partielles ou totales de loyers à des entreprises ou à des commerces, l'on trouverait bien également que ce geste aille jusqu'au bout et que la ville de Sceaux, par solidarité avec les commerçants et avec la nation qui souffre un peu en ce moment, n'aille pas jusqu'à demander 50 % de remboursement à l'État. Celui-ci a déjà beaucoup à faire, vous le savez. De nombreux bailleurs privés ou publics font des exonérations de loyers, mais ne se retournent pas contre l'État en lui demandant de rembourser. Cette solidarité de 50 % mise à charge de l'État, ce sont un peu les contribuables scéens qui vont la payer aussi.

On votera pour, mais nous faisons cette remarque concernant cette demande de remboursement faite à l'État de 50 % des loyers.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire. On comprend bien le sens de cet allégement nuancé des loyers pour les entreprises locataires de la Ville qui ont dû subir une perte importante de leur chiffre d'affaires. Des aides leur ont d'ailleurs été apportées parallèlement par l'État ou VGSP, comme cela est dit. Mais il y a à Sceaux d'autres locataires, ceux du parc social qui ont pu perdre leur emploi du fait de la crise sanitaire. Aussi, nous espérons que la Ville aura une sollicitude autant appuyée pour aider, selon des critères à définir, les locataires relevant en particulier de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat qui se trouveraient dans la panade, subissant de graves difficultés financières et qui ont bien des difficultés pour payer loyers et charges.

Certes, s'occuper des affaires est nécessaire, mais l'humain d'abord et avant tout.

Voilà ma contribution.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire. Je voulais juste partager l'amendement que l'on propose au vote suite à l'intervention de M. Bernard sur la délibération, le projet amendé que j'ai envoyé à la Direction générale des services.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'exonération (...) entre le 31 octobre et le 31 décembre 2020 et « *de ne pas solliciter de la part de l'État le remboursement de 50 % des sommes ainsi perçues au nom de la solidarité nationale* ». Voilà l'amendement que nous souhaiterions faire dans la continuité de l'intervention de M. Bernard.

**M. le maire**

Merci beaucoup. D'abord, je voudrais dire un mot à M. Szykowski sur les locataires de logements sociaux. Ces locataires peuvent en effet bénéficier du fonds de solidarité logement qui permet de prendre en charge, sous certaines conditions et après examen de leur situation, une partie des loyers. À l'heure actuelle, nous n'avons pas constaté sur le parc social de la SEM, ni d'ailleurs sur le parc social de Hauts-de-Seine Habitat, une augmentation importante de la proportion de personnes en difficultés s'agissant du paiement des loyers. En réalité, les systèmes existants ainsi que les systèmes de garantie de revenus mis en place par l'État ont permis d'éviter la survenue de grandes difficultés pour celles et ceux qui disposent d'un logement par rapport à d'autres qui n'ont pas du tout de logement. Pour l'instant, il n'y a donc pas besoin de prendre de délibération sur ce sujet. Cela ne pourrait de toute façon pas se faire au niveau de la Ville, puisque cela relèverait plutôt de la SEM. Et d'ailleurs l'Union sociale de l'habitat ne demande pas l'adoption d'une telle mesure. De ce point de vue, la situation est tout à fait contrôlée.

S'agissant de l'amendement déposé par le groupe Sceaux Ensemble qui consiste à ne pas demander les 50 % de participation de l'État, je suis prêt à l'adopter à condition que l'État nous rembourse les 730 000 € qu'il est en train de nous prélever après la disparition de la taxe d'habitation. Nous perdons 29 000 € de recettes et la participation de l'État ne fera que diminuer de moitié cette perte. Alors que s'agissant de la taxe d'habitation, nous perdons bel et bien 730 000 €. Et croyez-moi, Monsieur Dessanges, j'ai demandé une compensation totale à de nombreuses reprises avec une fin permanente de non-recevoir. Je suis prêt à être généreux avec l'État, mais il faut que l'État ne soit non pas généreux avec nous, mais juste, ce qui est différent.

Nous passons au vote sur cette délibération telle qu'elle est présentée, évidemment sans l'amendement proposé.

**Maud BONTE**

J'ai demandé la parole.

**M. le maire**

Vous avez demandé la parole, Madame Bonté ?

Madame Dec, il faut me le dire lorsque Mme Bonté demande la parole. C'est important.

Madame Bonté, vous avez la parole.

**Maud BONTE**

On ne va pas faire le débat budgétaire maintenant, mais puisque vous dites qu'il nous manque 730 000 € s'agissant de la taxe d'habitation, juste un mot pour vous dire que la taxe d'habitation est remboursée dans toutes les villes à l'euro près, bien évidemment sur la base des taux 2017. Que

vous avez fait le choix d'augmenter de pratiquement 10 % la taxe d'habitation en 2018, c'est juste le choix de Sceaux, mais les autres villes autour de nous ne l'ont pas fait du tout. En fait...

**M. le maire**

Bien.

**Maud BONTE**

Ne me coupez pas la parole, Monsieur le maire !

**M. le maire**

On y reviendra tout à l'heure, si vous le voulez bien, puisque l'on redira la même chose tout à l'heure.

**Maud BONTE**

Volontiers.

**M. le maire**

On reviendra tout à l'heure sur cette question intéressante.

Si vous le permettez, je vais mettre la délibération aux voix.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII- DOMAINE COMMUNAL**

### **Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville et l'établissement public foncier d'Île-de-France en 2020.**

**M. le maire**

C'est une délibération que nous sommes tenus de présenter tous les ans.

**Patrice PATTEE**

Merci, Monsieur le maire. Effectivement, c'est une obligation qui nous est faite par le code général des collectivités territoriales, la ville de Sceaux comptant plus de 2 000 habitants.

Vous trouverez dans votre dossier le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions réalisées en 2020 par la Ville et par l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) qui opère pour le compte de la Ville au travers des conventions successives que nous avons passées avec lui.

Il s'agit de prendre acte de cette communication. Je pense que vous n'avez rien découvert, toutes ces acquisitions et cessions ayant déjà fait l'objet de délibérations dans les précédents conseils municipaux.

Acquisitions de la Ville :

- ✓ Un pavillon situé au 21 rue Paul Couderc
- ✓ Une petite parcelle de 62 m<sup>2</sup>, prélevée sur la propriété de M. et Mme BOUTIN, rue Constant Pilate, pour l'élargissement de la voie. Il s'agit en l'occurrence de la régularisation d'une opération très ancienne.

Cession de la Ville :

- ✓ Un pavillon situé au 30 rue des Imbergères cédé à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Tous ces dossiers ont déjà été présentés en conseil municipal.

Legs MARTINET

Il y a ensuite l'opération un peu plus compliquée du legs de M. Guido MARTINET. La ville de Sceaux s'est en effet vue léguer, par M. MARTINET, la nue-propriété de six biens immobiliers répartis sur les communes de Sceaux, Vanves, Châtenay-Malabry, Antony et Le Plessis-Robinson, l'usufruit ayant été versé à Mme Liliane DEBATISSE.

Parmi les biens immobiliers légués à la Ville, certains faisaient l'objet de promesses de vente, consenties, de son vivant, par Monsieur Guido MARTINET. La Ville a décidé de poursuivre la vente des biens faisant l'objet d'une promesse de vente et de procéder au rachat de la part d'usufruit de Mme DEBATISSE pour les autres biens. Vous disposez du tableau récapitulatif.

Acquisitions de l'EPPFIF :

L'EPPFIF a acquis un appartement situé 20 avenue de la Gare pour un montant de 300 000 €.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Pattée de cette présentation.

Qui souhaite intervenir ou avoir des précisions ?

**Maud BONTE**

J'aimerais vous demander quelques précisions, s'il vous plaît.

D'abord en ce qui concerne M. Guido MARTINET, les élus que nous sommes peuvent-ils avoir accès au document du legs ? C'est ma première question.

Deuxièmement, je remarque la vente d'un bâtiment qui se trouve 30 rue des Imbergères. Est-ce que vous m'entendez bien ? Il y a beaucoup d'écho.

**M. le maire**

Pourriez-vous fermer vos micros, s'il vous plaît ? Reprenez, Madame Bonté.

**Maud BONTE**

Premièrement, a-t-on, en tant qu'élus, communication du legs de M. Guido MARTINET ?

Deuxièmement, j'ai constaté la vente du 30 rue des Imbergères. La référence cadastrale indique bien 3 215 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à l'îlot Benoît. Je suppose que ce n'est pas l'îlot Benoît que la Ville vend à la SEM. De quel bâtiment s'agit-il exactement ?

Sur un plan plus général, quels sont les avantages et les inconvénients pour la Ville de vendre à la SEM et vice et versa ? À quoi sert ce changement, d'autant plus que vous êtes à la fois maire de la Ville et Président directeur général de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ?

Troisième point : je m'étonnais du montant du 30 rue des Imbergères. 450 000 € en plein cœur de ville, c'est vraiment cadeau. Moi, je voudrais bien l'acheter. Si cela est mis en vente, comment peut-on vendre à ce prix ? C'est un prix qui m'étonne. Vous allez pouvoir me le justifier.

Un dernier point, s'il vous plaît : le 20 avenue de la Gare. L'EPFIF l'a acheté à des particuliers pour 300 000 €. S'agit-il bien du même appartement dont nous avions parlé lors du dernier conseil à propos d'une décision du maire ? Il s'agissait d'un appartement loué à une cheffe de projet du service Urbanisme de la Ville pour 293 €? D'après les statuts, cette personne a-t-elle le droit de bénéficier d'un logement de fonction ? Enfin, cela dépasse le cadre de la question. Je retire ma question sur le logement de fonction. Est-ce qu'il s'agit bien du même appartement ? Voilà, c'est tout pour moi.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Je vois qu'il y a une acquisition par la Ville pour un montant de 1,1 million d'euros. J'aimerais savoir à quoi cela correspond. C'est un pavillon. De quoi s'agit-il ?

**M. le maire**

Quelques éléments de réponse. S'agissant du legs, M. Guido MARTINET a rédigé son testament sur une page manuscrite dans lequel il annonce léguer à la Ville l'ensemble de ses biens avec un usufruit à Mme Liliane DEBATISSE à condition que la maison de la rue Houdan dans laquelle il vivait soit transformée en établissement pour enfants.

Après un certain travail des notaires, nous avons obtenu l'inventaire des biens de M. MARTINET. Nous avons ensuite discuté avec Mme DEBATISSE pour la désintéresser du legs en lui rachetant son usufruit. Compte tenu de l'âge de la personne en question, le montant du désintéressement est fixé à 20 %. Ce n'est pas nous qui fixons ce taux, c'est une règle de droit. Elle a accepté et nous avons d'ores et déjà réglé cette somme à Mme DEBATISSE.

La Ville est désormais propriétaire à plein de l'ensemble des éléments de patrimoine figurant sur le tableau. Parmi ces biens, quelques-uns étaient en instance de vente avant le décès de M. MARTINET. Nous avons choisi de laisser prospérer la promesse de vente et de finaliser la vente pour deux biens. D'autres biens seront également mis en vente.

Je ne sais pas très bien ce que vous entendez par avoir communication du legs. Je crois que le testament vous a été transmis. C'est une page écrite à la main par M. MARTINET. Elle était chez son notaire. Il n'y a rien d'autre. Le reste, ce sont des actes de vente. On peut vous transmettre ce qui est transmissible, mais je ne pense pas que cela ait un intérêt particulier.

S'agissant du 30 rue des Imbergères, je reconnais que c'est un peu surprenant. Il nous faut indiquer la contenance cadastrale de la parcelle et c'est effectivement l'ensemble de l'îlot. Je n'ai rédigé ni les textes réglementaires ni les normes, mais c'est bien ce qu'il faut indiquer. Cette maison du 30 rue des Imbergères doit faire environ 80 m<sup>2</sup>. Elle a été cédée par la Ville à la SEM.

Je voudrais vous dire que ce n'est pas parce que le président directeur général d'une société d'économie mixte est par ailleurs maire d'une ville que ces deux entités sont fongibles. La SEM est une société anonyme avec un actionariat en majorité public, Sceaux à 51 % et Bourg-la-Reine à 34 %. La Caisse des Dépôts possède 4 % et SEQENS 11 %. L'actionariat de la SEM n'a pas changé. Nous en avons parlé à maintes reprises. C'est une société qui a son propre conseil d'administration, qui a ses propres actifs et dont la Ville possède 51 % des actions. Mais la Ville ne gère pas la SEM. Elle est gérée par son conseil d'administration dans lequel siègent des représentants de la ville de Sceaux, des représentants de la Ville de Bourg-la-Reine, un représentant de la CDC et un représentant de SEQENS. Les choses se font évidemment en bonne entente, mais juridiquement, c'est tout à fait séparé.

Pourquoi avons-nous fait cela ? S'agissant de la gestion d'un bien mis en location, il était plus logique que la SEM l'achète et le gère en totalité dans la mesure où c'est son métier. Tout ceci a fait l'objet d'une délibération. Le prix de 455 000 € est conforme au prix indiqué par les Domaines

Enfin, sur le 20 avenue de la Gare, l'EPFIF est propriétaire de plusieurs appartements. L'un d'eux est effectivement celui qui a été loué pour quelques mois à un agent de la Ville qui avait un besoin urgent de logement. Il a été loué au prix que vous avez indiqué pour quatre mois.

Il faut savoir que lorsque l'EPFIF achète un bien, il demande à la Ville de s'en occuper. Il le met à la disposition de la Ville. Il ne le donne pas. C'est ce qui s'est passé pour ce bien. Et j'ai en effet

décidé de le mettre à disposition pour le prix que vous avez donné à cet agent qui était confronté à une difficulté passagère de logement.

**Maud BONTE**

En ce qui concerne le 30 rue des Imbergères, de quelle maison s'agit-il ? Est-ce celle qui est à la naissance de la rue des Imbergères et qui abrite un cabinet d'architecte ?

**M. le maire**

Pas du tout.

**Maud BONTE**

Où est-ce exactement ?

**M. le maire**

C'est au 30 comme cela est indiqué. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est une maison qui est dans la rue des Imbergères en face du terrain de sport de Marie Curie. C'est l'une des maisons qui est à l'entrée du passage Benoît.

**Maud BONTE**

Très bien. Merci.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Pardon, je n'ai pas répondu à M. Szykowski. Quelle était votre question ?

**Philippe SZYMKOWSKI**

Le pavillon de 851 m<sup>2</sup> acquis par la Ville. Que va-t-il devenir ?

**M. le maire**

Là aussi, la référence cadastrale est de 851 m<sup>2</sup>, mais la maison doit faire 120 m<sup>2</sup>. 851 m<sup>2</sup>, c'est la surface du terrain complet avec le jardin. Il s'agit de la maison Lurçat qui est une maison classée et que nous avons achetée. Nous aurons l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Ce document présente le bilan des acquisitions. Il ne s'agit pas d'acheter quoi que ce soit. Tout cela a déjà été fait. On ne fait que prendre acte des acquisitions et cessions. Ce ne sont pas des choses nouvelles.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Le prix de la maison Lurçat a été précisé par les Domaines également ?

**M. le maire**

Oui. C'est une préemption que nous avons faite à partir d'un prix qui était plus élevé. Les propriétaires s'étaient mis d'accord avec l'acheteur sur un prix. Nous avons préempté et négocié avec les propriétaires à un prix inférieur. Je crois qu'il était de 1 250 M€. Bien sûr, il y a eu une estimation des Domaines qui était conforme au prix que nous avons payé. L'estimation des Domaines est obligatoire et les collectivités ont une marge de manœuvre à plus ou moins 10 % par rapport à cette estimation. Vous pourrez retrouver les détails de cette opération dans le compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2019. Il doit y avoir une indication de l'avis des Domaines.

**Maud BONTE**

Puis-je avoir une précision ?

**M. le maire**

Mais bien entendu. Si je peux la donner, car parfois je ne comprends pas tout.

**Maud BONTE**

En ce qui concerne la maison Lurçat, je vois que le montant est hors-taxes. Quand on préempte une maison, doit-on payer la TVA ou pas ? Est-ce récupérable ? Quel est le mécanisme ?

**M. le maire**

On ne paye pas de TVA. Il n'y a pas de TVA sur les acquisitions de maisons. En tout cas sur les maisons d'occasion.

**Maud BONTE**

Comme il est précisé hors-taxes, je me suis dit qu'il y avait forcément des taxes.

**M. le maire**

C'est le terme qui est utilisé, c'est vrai. Mais il n'y a pas de taxes.

Nous passons au vote sur cette délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 29 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique*

*Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Xavier Tamby) M. Philippe Szyrkowski et Mme Liliane Wietzerbin ) ; (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote).*

## **IX- AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Carte scolaire — 2021-2022**

#### **Chantal BRAULT**

Merci, Monsieur le maire.

Cette carte scolaire est réactualisée tous les ans, comme vous le savez et nous sommes amenés à délibérer à son sujet lorsqu'il est question d'une fermeture, ce que nous ne pouvons pas accepter. Une fermeture est en effet toujours considérée comme une blessure.

Aujourd'hui, la direction départementale de l'Éducation nationale a constaté qu'il y avait une baisse des effectifs à l'école maternelle des Clos. Cela se lit effectivement dans les chiffres puisque l'on passe de 184 à 169 élèves susceptibles aujourd'hui de rentrer dans cette école. Or nous savons pertinemment que l'évaluation faite dans le courant de l'année ne correspond pas toujours à l'effectif constaté au mois de septembre, car il peut y avoir des arrivées que nous n'attendions pas, comme il peut d'ailleurs y avoir des départs. Il faut savoir que, dès la rentrée de septembre, les choses sont réexaminées, mais que l'Éducation nationale a besoin de procéder à une évaluation pour savoir comment répartir ses enseignants en regard des postes dont elle dispose. C'est donc une évaluation faite en fonction de l'évolution des effectifs et c'est l'Éducation nationale qui en décide.

Il est donc envisagé une ouverture de classe à l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel, ce dont nous nous félicitons, mais une fermeture à l'école maternelle des Clos Saint-Marcel.

Passer de 26 élèves en moyenne par classe à 28 n'est évidemment pas acceptable. Nous savons très bien qu'en maternelle, 28 élèves par classe, cela présage d'une année difficile. Nous délibérons donc pour le maintien de cette septième classe que nous ne voulons pas voir fermer.

L'objet est de transmettre à l'Éducation nationale que le conseil municipal de Sceaux s'oppose à la fermeture de cette classe, saluant l'ouverture d'une classe en élémentaire. Une classe sera donc ouverte et reconfigurer pour l'accueil des enfants. Nous le faisons sans difficulté et nous préférons ouvrir des classes plutôt que les fermer.

**M. le maire**

Merci, Madame Brault.

M. Szykowski a demandé la parole.

**Philippe SZYMKOWSKI**

La transformation importante du quartier des Quatre Chemins avec l'arrivée de familles dont on ne connaît pas nécessairement la composition justifie cette demande de maintien des classes existantes déjà bien remplies. Pour les professeurs d'école, la transmission des savoir-être, dire, faire et de la connaissance est plus positive lorsque les effectifs sont modérés. Aller doucement vers 30 élèves par classe n'est pas raisonnable.

Nous vous approuverons dans votre démarche.

**Xavier TAMBY**

Merci, Monsieur le maire.

Vous seriez déçu si, lors d'un conseil municipal, je ne parlais pas de densification et de bétonisation, mais à l'occasion de cette question, vous m'en laissez le moyen.

Ce que je constate, et c'est d'ailleurs indiqué dans le document que vous avez remis au comité consultatif des parents d'élèves, c'est que l'évolution des demandes dans les écoles est en constante augmentation depuis cinq ans.

Je constate que pour l'école du Centre, les effectifs sont de 158 enfants en maternelle, 407 en élémentaire et que le nombre de dérogations acceptées est de 89.

Je trouve très bien de proposer une délibération pour présenter une posture vis-à-vis des services de l'État par rapport aux décisions qui pourraient être prises s'agissant de l'école des Clos Saint-Marcel, mais comment allez-vous gérer la carte scolaire dans son ensemble ainsi que l'ensemble de l'appareil de production éducatif ? Excusez ce terme un peu « administrativo-fonctionnel ». Comment allez-vous gérer l'accueil des enfants avec toutes les constructions immobilières que vous envisagez ? Il y a la place Charles de Gaulle, mais comme l'a souligné M. Szykowski tout à l'heure, il y a également le quartier Robinson qui est en train de se mettre en place. Les deux cités scolaires, Lakanal et Marie Curie sont d'ores et déjà totalement saturées. Les écoles aujourd'hui existantes ne vont pas tenir le choc de population. C'est une évidence. Je voudrais donc savoir quelle est votre stratégie à moyen et long terme sur l'accueil des enfants en milieu scolaire dans la ville de Sceaux. Je vous remercie.

**Maud BONTE**

Je voudrais intervenir également sur la carte scolaire. La carte scolaire est quelque chose qui ne dépend pas de la Ville, puisque cela dépend de l'Inspection académique. Nous le savons tous. À l'occasion de cette note de présentation, j'ai eu l'occasion de contacter des personnels du corps enseignant, des parents d'élèves à titre individuel ainsi qu'une fédération de parents d'élèves. Tous s'accordent à dire qu'il faut évidemment maintenir ces deux classes, mais que c'est notoirement insuffisant.

Je vais vous demander quelques chiffres, Monsieur le maire, si vous le voulez bien. En ce qui concerne le quartier Robinson, comment voyez-vous l'évolution de la population en nombre d'adultes et d'enfants ? S'agissant du quartier Robinson, les associations de quartier ont répété à l'envi que trop construire poserait nécessairement des problèmes au niveau des équipements publics. On suppose bien à tort que construire contribue à faire tomber des taxes, non plus de la taxe d'habitation, mais au moins de la taxe foncière, dans l'escarcelle de la Ville. Or, pas du tout.

Je sais qu'il y a un écho, mais honnêtement, j'ai tout fait pour que ce soit bien. Je ne sais pas si vous m'entendez nettement, parce que j'entends des voix.

Je continue. Il est absolument essentiel de tenir la corrélation entre le nombre de logements construits et les écoles. Non seulement les écoles, mais aussi le nombre de crèches. Vous avez un projet de 750 logements sur une petite parcelle. Bien évidemment, il y a un impact considérable. Déjà d'autres bâtiments s'étaient construits récemment. Renouveler le parc social tellement vétuste était une nécessité absolue. De là à faire cet énorme concentré de béton. C'est sur un plan écologique, sociologique, humain, qualitatif une hérésie. Et maintenant, nous en payons le prix. Il va falloir financer une école plus grande, une crèche plus grande et non pas parce que les normes auraient changé, puisqu'elle est relativement récente. La crèche date de 2000 avec le bâtiment Clémencia qui était déjà quelque chose de très massif. On va donc avoir différents frais qui ne sont pas financés pour l'instant, à savoir une nouvelle école et une nouvelle crèche, toutes les deux agrandies, embellies, etc. Et là, on ne voit que le côté émergé de l'iceberg, à savoir faut-il ouvrir ou non une classe ? Le problème est beaucoup plus crucial. Il ne s'agit pas de faire des demandes inconsidérées à l'Inspection académique. Il s'agit de se dire que, lorsqu'on construit inconsidérément, en termes de qualité de vie et de services publics, il faut que ça suive. Et là, c'est un projet qui malheureusement n'a pas été géré de façon clairvoyante.

Je vous remercie.

Ma question était : comment voyez-vous l'évaluation du nombre de la population à Robinson, adulte et enfant ? Je me permets de vous le repréciser.

**M. le maire**

Merci, Madame Bonté.

Sceaux, le 25 mars 2021

M. Dessanges voulait également intervenir.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, par rapport à l'amendement que nous avons proposé, mais je peux intervenir après, Monsieur le maire. À votre convenance.

**M. le maire**

Je n'ai pas vu l'amendement. Présentez-le.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'est pour aller dans le sens de mes illustres collègues. Nous avons proposé un amendement. Nous souhaiterions que la Ville « *communiqu*e un calendrier prévisionnel sur les années 2021-2022 et 2022-2023 pour toutes les écoles de la Ville au vu de l'accroissement démographique de la Ville et des nouveaux dispositifs Blanquer ». Ces dispositifs obligent les enfants de 3 ans à être scolarisés.

L'avantage de cet amendement, Monsieur le maire, c'est qu'il permettrait de mieux planifier, de donner de la visibilité à ce qui se passe et d'accompagner les changements qui vont avoir lieu dans la Ville de manière plus fluide tout en donnant de la visibilité aux parents ainsi qu'à l'Éducation nationale.

Du fait de votre grande expérience de la Ville et des constructions qui ont lieu, vous savez mieux que personne combien d'enfants arrivent dans un quartier lorsque des logements sont construits. C'est cette expérience que vous pourriez mettre au profit d'une plus grande souplesse et d'une plus grande fluidité dans les échanges avec l'Éducation nationale notamment. C'était l'objet de notre amendement.

Je vous remercie.

**M. le maire**

Merci beaucoup. Je laisserai Chantal Brault apporter quelques éléments de réponse à vos questions. Je vois qu'à l'occasion d'une délibération somme toute assez simple et qui ne concerne pas le programme de construction d'une école de la Ville, on peut y passer une heure ou même davantage. D'autant plus que les réponses à vos questions ont déjà été apportées. Vous avez déjà soulevé ces points à plusieurs reprises et les réponses vous ont été apportées.

Je redirai donc les choses suivantes. D'abord, sur le quartier des Quatre Chemins, il y aura, à terminaison totale, dans 7 ou 8 ans, 700 logements supplémentaires par rapport à ce qui existait auparavant. Une partie de ces logements a déjà été réalisée. Il y a notamment l'immeuble Marignan qui compte des familles avec des enfants déjà scolarisés. Les statistiques font état, en fonction du

type de logements prévus, d'une moyenne de 0,12 enfant par logement construit, soit pour les 700 logements, 80 enfants supplémentaires sur le quartier et dans l'école.

Dans les années 2000, l'école des Clos Saint-Marcel accueillait pratiquement 80 enfants de plus qu'aujourd'hui. Il y avait beaucoup plus d'enfants scolarisés à Sceaux dans les années 2000. L'école des Clos Saint-Marcel dispose de salles qui servent aujourd'hui pour les ateliers. Mais en réalité, cette école a déjà fonctionné avec deux classes de plus. Je ne pense pas qu'il y aura une difficulté particulière à accueillir ces enfants à condition toutefois que l'État crée les postes d'enseignants. En tout cas, sur le plan matériel, il n'y aura pas de difficultés particulières.

S'agissant de la crèche de la Gare, je suis désolé, Madame Bonté, mais cette crèche a été construite dans les années 80 avant même la construction du Clémencia. Elle a été construite par le Département, comme on construisait dans ces années, c'est-à-dire dans une qualité tout à fait relative. Cette crèche est en effet vouée à disparaître dans les années à venir. Ceci est d'ailleurs parfaitement expliqué dans le schéma directeur de la petite enfance qui est accessible sur le site et qui a été voté par le conseil municipal il y a deux ans. La reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare n'a pas pour unique vocation d'augmenter la capacité. Il s'agit surtout d'avoir un établissement beaucoup plus fonctionnel et en bon état sur ce quartier.

J'ai parfois le sentiment que vous imaginez que l'on ne réfléchit pas. Bien sûr, nous ne sommes évidemment pas à la hauteur des grands esprits qui nous gouvernent et dont vous vous inspirez. Bien sûr, nous ne sommes que des élus locaux de base, mais l'on arrive quand même à peu près à raisonner et à calculer. Ce que je viens de vous dire est d'ailleurs parfaitement corroboré par nos discussions avec l'État local incarné par l'inspecteur de l'Éducation nationale avec lequel nous partageons totalement nos analyses. Nous allons gérer tout cela, comme on le fait depuis toujours avec la souplesse nécessaire, avec sérénité, recul et prospective pour faire en sorte que l'ensemble des enfants scéens soient correctement accueillis dans nos écoles comme ils l'ont toujours été.

Madame Brault, souhaitez-vous compléter ? Je suis sûr que vous avez plein de choses à dire.

### **Chantal BRAULT**

Absolument. Non seulement le recul, mais un peu d'intelligence, car il nous arrive aussi d'en faire preuve. S'occuper des écoles et des enfants de Sceaux n'est pas une tâche qui vient de sortir de nos tiroirs. Nous avons un peu d'expérience, de visibilité et de capacité à anticiper. Nous savons comment ces écoles fonctionnent et comment elles fonctionneront.

Il se trouve que j'étais au téléphone avec l'inspecteur une heure avant la réunion du conseil municipal. Nous nous appelons très fréquemment. Je rencontre la Directrice académique assez régulièrement dans le département. L'inspecteur, qui a assisté à pratiquement tous les conseils d'école ce trimestre, a salué la relation exceptionnelle qui existe entre la Ville et l'Éducation

nationale en soulignant que ce n'était pas le cas dans d'autres communes où il a eu l'occasion d'exercer son rôle d'inspecteur.

Cela étant dit, j'entends dire que le nombre des élèves de nos écoles n'avait pas cessé de s'accroître et d'augmenter. Ce n'est pas exact, puisqu'il y a une légère baisse d'élèves cette année et qu'il y a une petite érosion régulière du nombre d'élèves depuis plusieurs années.

Quant à l'école obligatoire à trois ans, nous n'avons pas vu le nombre d'enfants s'accroître dans nos écoles maternelles, car les enfants de Sceaux étaient déjà scolarisés dès l'âge de trois ans. La seule chose qui a changé, c'est qu'au lieu d'y être parfois une demi-journée pour certains, ils y sont toute la journée, par obligation. Mais cela n'a pas changé en termes d'effectifs.

S'agissant des ouvertures et des fermetures de classes, ce mouvement se fait tous les ans. Cela ne concerne pas toujours les mêmes écoles. Une année, c'est une classe ouverte dans une école et une fermeture dans autre école l'année suivante. Il n'y a pas de possibilité pour l'instant d'anticiper ces ouvertures et ces fermetures. Les chiffres dont dispose l'Éducation nationale viennent de ce que nous sommes capables de lui transmettre en fonction des analyses que nous faisons par rapport aux arrivées en crèches notamment. Tout cela se fait dans une extrême intelligence et cohérence.

Ces fermetures et ces ouvertures sont donc habituelles. Il y a eu des fermetures à l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel il n'y a pas longtemps. Il y a une ouverture cette année. Il y a eu des fermetures et des ouvertures en maternelle. Et cela vaut pour l'ensemble des écoles d'ailleurs qui voient une évolution du nombre d'élèves en plus ou en moins.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'anticiper. Nos services sont capables d'aménager une classe sans problème si le besoin s'en fait sentir. Et quand une classe est disponible, nous y installons une bibliothèque ou une salle de jeux. Tout cela se fait en harmonie avec les directeurs d'école avec qui nous entretenons de très bonnes relations.

## **M. le maire**

Merci, Madame Brault.

Je voudrais ajouter un autre point sur la scolarisation obligatoire des enfants à partir de trois ans. Comme l'a dit Chantal Brault, les enfants de trois ans étaient déjà tous scolarisés. Cela n'a donc pas provoqué de hausse. Il n'y a pas eu non plus d'augmentation des dépenses, effet constaté et redouté par certaines communes. Cette mesure obligeait en effet les communes à participer également aux dépenses des établissements privés sous contrat. Certaines communes participaient aux dépenses des écoles élémentaires, mais pas des maternelles, la scolarité n'étant pas obligatoire. Il se trouve que la commune de Sceaux a toujours participé à la scolarité des enfants de maternelle scolarisés en école privée sous contrat, à savoir l'école Jeanne d'Arc. Il y a assez peu d'enfants concernés, mais nous l'avons toujours fait. Cette mesure, pour une fois, ne nous a pas coûté plus cher. Je voulais vous préciser ce point.

Sceaux, le 25 mars 2021

Mme Bonté veut intervenir à nouveau.

**Maud BONTE**

Merci beaucoup. J'ai bien noté vos chiffres. J'avoue que je ne sais pas comment l'on fait 0,12 enfant, mais je pense que vous savez faire les calculs. 80 enfants, si l'on divise par deux, cela représente quand même une classe de 40 enfants. En maternelle, cela m'étonne. Par trois, cela fait 27 enfants. Dans les maternelles et dans les primaires, 27 enfants, c'est beaucoup, mais cela représente déjà trois classes.

Vous disiez qu'il y avait déjà eu deux classes de plus aux Clos Saint-Marcel. Là, ce ne sont pas deux classes, mais trois. Vous dites que les locaux sont occupés par des activités. Est-ce à dire qu'il faudra trouver d'autres locaux pour ces 3 classes supplémentaires, outre les enseignants, mais c'est le problème de l'Inspection académique. Il faudrait trois salles supplémentaires et cela veut dire que les enfants qui font actuellement des activités n'auront plus de locaux.

**M. le maire**

Madame Bonté, on va vous faire visiter les écoles et je crois que vous comprendrez mieux comment les choses se passent. S'il faut trois classes à l'école des Clos Saint-Marcel, il y aura trois classes à l'école des Clos Saint-Marcel. Nous ne le saurons probablement avant 6,7 ou 8 ans. L'équipe qui sera aux commandes saura sans aucun doute ce qu'il y a lieu de faire.

Franchement, excusez-moi, mais ne faites pas peur à tout le monde tout le temps. Je n'arrive pas à comprendre comment l'on peut raisonner de cette façon et avoir peur de l'avenir en permanence.

**Maud BONTE**

Je n'ai pas peur de l'avenir.

**M. le maire**

C'est tout ce que j'ai à vous répondre, Madame Bonté. C'est terminé.

**Maud BONTE**

C'est vous qui faites peur.

**M. le maire**

Je ne vois pas en quoi je fais peur. J'ai l'air rassurant. C'est ce que tout le monde dit.

**Maud BONTE**

Surtout avec les hausses d'impôts. Vous êtes très rassurant.

**M. le maire**

L'impôt, c'est la vie ! C'est le service public. Et c'est surtout l'injustice et l'iniquité de l'État qui nous y contraignent. On l'a déjà dit deux fois et on le redira tout à l'heure.

**Xavier TAMBY**

Pouvez-vous être aussi affirmatif pour l'école du Centre s'agissant des trois classes supplémentaires, s'il devait y avoir besoin de trois classes supplémentaires dans cinq ou six ans du fait de la densification de la place Charles de Gaulle ? Êtes-vous aussi péremptoire et affirmatif sur le fait qu'il y aura bien des classes supplémentaires dans l'école du Centre ?

Je vous remercie.

**M. le maire**

Je crois qu'il faut que vous révisiez les dossiers. Je vous rappelle que le projet de la place de Gaulle comprend la construction de 50 logements au maximum, soit six enfants.

**Maud BONTE**

Puis-je avoir la parole, Monsieur le maire ?

**M. le maire**

Encore ? Mais vous y prenez goût, Madame Bonté. Je vais vous faire une confidence lorsque je suis arrivé au département des Hauts-de-Seine en 1998, j'étais tout jeune élu et mon président de groupe m'a dit : « Tu n'interviens pas pendant les trois prochaines années. Tu écoutes ce que disent les anciens. Et au bout de trois ans de mandat, tu pourras intervenir ». C'est ce que j'ai fait et je suis d'ailleurs devenu vice-président du conseil général.

**Maud BONTE**

Bravo !

**M. le maire**

Si vous voulez devenir adjointe, il ne faut donc pas trop parler pendant les trois premières années.

**Maud BONTE**

Je n'ai pas d'ambition personnelle, mais comme la valeur n'attend pas le nombre des années... D'autant plus que vu mon âge, il faut que je me dépêche. Je me permets donc de rebondir sur la question de M. Tamby pour vous dire que 60 logements représentent peut-être 5 enfants, mais que vous oubliez l'immeuble qui va se construire avenue de la République, le Carré Majestic qui s'est

construit rue Houdan, l'autre bâtiment situé en face de la mairie dont l'esthétique n'a échappé à personne et le bâtiment situé à l'angle de la rue de la Chrétienté et de la rue des Imbergères. Je crois qu'évoquer le problème de l'école du Centre du fait de l'augmentation de la densification qui se fait au détriment des arbres et de l'arrivée de bon nombre d'enfants, que nous serons néanmoins ravis d'accueillir, ce n'est pas faire preuve de catastrophisme. C'est apprendre à gérer correctement.

**M. le maire**

Je vous remercie de cette leçon.

**Maud BONTE**

C'est gratuit.

**M. le maire**

Vous ne l'avez pas remarqué, Madame Bonté, mais je m'attendais hier à recevoir un petit mot de votre part pour mes 20 ans de mandat de maire.

**Maud BONTE**

C'est vraiment un oubli, Monsieur le maire. Vous savez l'amitié que je vous porte et ce n'est absolument pas parce que vous ne m'avez pas envoyé de carte de vœux que j'ai fait cet oubli. Seul mon mari l'a eue, mais pas moi. Mais ce n'est pas grave du tout. Ne vous inquiétez pas.

**M. le maire**

Votre mari a reçu une carte de vœu ? Il a de la chance.

**Maud BONTE**

Oui, c'est quelqu'un de bien. Moi, je n'y ai pas eu droit. En tant que conseillère municipale, je n'y ai pas eu droit alors que les autres années, en tant que présidente d'association, j'y avais droit. Mais pour vos 20 ans de mandat, je vous souhaite encore 4 années et demie, presque 5 années de mandat. Et après, nous verrons.

**M. le maire**

Et même après !

**Maud BONTE**

Ah, vous avouez donc votre candidature future. En tout cas, avec ce temps de maladie, je crois qu'il faut se souhaiter longue vie à tous.

**M. le maire**

Juste pour vous répondre, l'immeuble situé en face de la mairie est occupé. À mon avis, il n'y a pas beaucoup d'enfants et ils sont déjà scolarisés. Et s'agissant de l'immeuble de la rue de la Chrétienté, seuls quelques enfants ont été inscrits.

Nous passons au vote sur cette affaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- AFFAIRES SPORTIVES****M. le maire**

Nous passons maintenant à l'examen de six délibérations qui concernent les conventions d'objectifs entre la Ville et les principales associations sportives, puisqu'il y a un seuil au-delà duquel ces conventions d'objectifs sont obligatoires.

Je laisserai Philippe Tastes en parler. On peut peut-être avoir une présentation globale et générale de ces six conventions, car tout cela procède un peu de la même chose. Nous pourrions ensuite avoir un débat et un vote par convention si vous le souhaitez.

**Philippe TASTES**

Merci, Monsieur le maire. Bonsoir, chers collègues.

Effectivement, ces conventions d'objectifs sont tout à fait connues. Elles concernent les principaux clubs de Sceaux : le Tennis club de Sceaux, le tennis de table, le basket féminin et masculin, le football club et le judo.

Ces conventions fixent un certain nombre de principes : les objectifs poursuivis, les engagements de la Ville et des associations, l'évaluation des objectifs, la possibilité d'avoir un avenant. Elles abordent également des aspects techniques tels que les assurances, les impôts, les moyens de communication et, le cas échéant, la résiliation de la convention et le règlement des litiges.

Les conventions sont presque identiques pour les six associations. La différence réside dans l'article 3 qui concerne l'adresse de l'association et le lieu d'exercice de la pratique sportive.

Ces conventions sont signées pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elles définissent les objectifs que les associations s'engagent à poursuivre dans le cadre de leur objet statutaire et la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation.

En application de ces conventions, les associations s'engagent à poursuivre un certain nombre d'objectifs. Et je vous renvoie à cet effet à l'article 2. Élément important de l'intégration et de la vie sociale, les activités physiques et sportives contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales.

Dans ce cadre, la Ville et les associations se fixent pour objectif de promouvoir et de garantir l'accès à des activités physiques et sportives pour tous. Des initiatives en ce sens pourront le cas échéant s'inscrire dans le label « terre de jeux ». Et je rappelle à cet égard que Sceaux a obtenu le label « terre de jeux ».

S'agissant du Tennis club de Sceaux, conformément à ses statuts, l'association a pour mission essentielle de proposer et encadrer la pratique du tennis à Sceaux pour tout public.

Dans le cadre de cet objet, l'association s'engage à poursuivre les objectifs suivants :

- ✓ Favoriser l'objectif du sport pour tous et notamment à travers la participation aux différents événements de la ville : l'opération sport en famille, les stages multisports scéens et toute contribution à l'animation locale (fête du sport...),
- ✓ Offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport,
- ✓ Développer le sport-santé à travers des offres de pratiques ciblées pour tout type de public, des plus jeunes aux seniors. Proposer des activités permettant d'évaluer l'impact de l'inactivité physique.
- ✓ Respecter le principe de laïcité. L'expression de convictions religieuses devra respecter les valeurs du sport, les règles propres aux disciplines sportives, etc.
- ✓ Respecter l'égalité hommes/femmes

La Ville s'engage à mettre à disposition à titre gratuit les installations situées :

- ✓ Boulevard Colbert : 4 courts en terres battues et un club house,
- ✓ Site de l'Yser : 6 courts de tennis, dont 4 courts bénéficiant d'une couverture par une structure gonflable de novembre à avril de chaque année, un club house, un bureau associatif, une réserve aménagée pour le stockage des structures gonflables.

La Ville donne accès gracieusement à l'espace forme et santé des Blagis pour les équipes de haut niveau sur présentation d'une liste nominative avec photos par le club.

L'association s'engage pour sa part à :

- ✓ Apporter son soutien et son expertise, relatifs à son domaine,
- ✓ Associer la Ville dès l'origine de la conception de tout projet qui pourrait nécessiter sa contribution financière,
- ✓ Solliciter les subventions attribuées par les organismes potentiellement financeurs
- ✓ Participer à la maîtrise des consommations énergétiques des structures sportives occupées,
- ✓ Informer après chaque compétition le service de l'Action sportive de l'ensemble des résultats sportifs du club, etc.

Vous avez la convention sous les yeux. Je ne vais pas tout vous lire.

L'article 5 précise que la réalisation des objectifs énumérés aux articles 2 et 4 fera l'objet d'une rencontre annuelle entre les représentants de la Ville et l'association afin de procéder à leur évaluation et définir les priorités à venir.

Il peut y avoir un avenant. C'est déjà arrivé en fonction des activités de l'association.

L'association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires et devra justifier à chaque demande de la Ville de l'existence de ces polices d'assurance et du paiement effectif des primes correspondantes.

L'association doit s'acquitter de toutes les taxes, impôts et redevances susceptibles d'être dus par elle du fait de son activité.

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, le soutien apporté par la Ville. Le logo de la ville de Sceaux pourra apparaître sous réserve de l'accord préalable de la Ville, sur les programmes, les affiches, le site internet du club attestant de son partenariat avec la Ville sans que cette mention n'implique ou n'oblige la Ville d'une manière quelconque dans l'organisation de la manifestation. Elle doit en outre soumettre à la Ville le choix de ses sponsors.

L'article 10 porte sur les modalités de résiliation et l'article 11 détaille le règlement des litiges.

La ville de Sceaux et l'association s'engagent notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les litiges nés de l'application de la présente convention par le biais d'une conciliation.

Je vous informe que ceci n'est jamais arrivé.

Voilà pour la convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Tennis club de Sceaux. Il en reste cinq autres, mais j'attends vos questions concernant cette association.

### **M. le maire**

Merci, Philippe. Les autres conventions sont analogues à l'exception de l'adressage des lieux mis à disposition et de quelques points particuliers. Je vous propose de discuter et de voter sur l'ensemble des conventions, ce qui nous permettra de gagner un peu de temps.

Je veux juste préciser que d'autres liens existent entre la Ville et certaines de ces associations. Nous mettons en effet à leur disposition des installations soit de manière exclusive, soit de manière partagée. Le Tennis club bénéficie par exemple de manière exclusive des installations de la rue de l'Yser et du jardin de la Ménagerie. Ces dispositions font l'objet d'une autre convention. Les autres associations occupent des locaux partagés, comme le dojo. Ils ne sont pas des occupants exclusifs.

Les occupants exclusifs gèrent aussi les fluides alors que les associations qui n'ont pas une occupation exclusive ne gèrent pas les fluides dont le coût est globalisé au niveau de la Ville. Des

conventions tiennent compte des situations particulières des clubs qui bénéficient d'une mise à disposition exclusive. Je voulais juste compléter ce point et vous dire qu'il existe également ces conventions techniques d'occupation de locaux en parallèle.

Qui souhaite intervenir ?

**Maud BONTE**

Le Tennis club de Sceaux est une des associations phares pour le sport, mais aussi toutes associations confondues. Elle est située dans le quartier des Musiciens. On s'honore d'avoir un club de prestige dans notre quartier.

J'ai quelques petites questions à vous poser. Nonobstant cette période de confinement très particulière, mais de manière générale, et je le dis pour que ce soit indiqué au conseil municipal, car c'est un problème récurrent que vous connaissez, il arrive que de gros projecteurs restent allumés le soir, même lorsqu'il n'y a personne pour y jouer, deux heures ou trois heures d'affilée, jusqu'à l'heure de fin qui est à 22 heures. C'est un point qui cristallise un peu la crispation des riverains et je voudrais m'en faire l'écho.

D'autre part, pourriez-vous dire un mot sur la venue de cette troisième bulle ? Elle serait située à l'emplacement de la bulle que je trouvais le plus judicieux. Elle n'est pas contestée par l'ensemble des riverains, mais elle peut être gênante pour ceux qui habitent juste à côté. Même si c'est très agréable pour tout le monde d'y jouer en période hivernale, si votre pavillon a une vue sur la bulle, c'est quand même un dôme de plastique qui grisaille au fur et à mesure des intempéries et qui culmine à plus de 12 mètres de haut, ce qui équivaut à 4 niveaux d'étage. Où est-elle située ? Sera-t-elle, à l'image des autres bulles, installée seulement durant les mois d'hiver ?

Autre point qui concerne également exclusivement le Tennis club. Les associations scéennes qui tirent probablement leur renom de Sceaux attirent des non Scéens, ce qui est une très bonne chose. Au vu de toutes les installations qui sont accordées gratuitement au Tennis club, à la subvention qui leur est versée, aux avantages, mais aussi aux petites nuisances qu'il peut y avoir, avez-vous un droit de regard sur l'origine, la provenance des adhérents ? Quelle est la proportion des adhérents d'origine scéenne ? Je vous remercie.

**M. le maire**

On ne vous entend pas, Monsieur Szykowski.

**Maud BONTE**

Monsieur le maire, puis-je en profiter pour compléter ma question ?

**M. le maire**

Vous êtes en train de piquer la parole de M. Szykowski. Allez-y rapidement.

**Maud BONTE**

Une seconde pour vous demander ce qu'il va advenir des deux terrains de tennis contigus au gymnase des Clos Saint-Marcel.

**Philippe SZYMKOWSKI**

J'aurais quelques questions à poser concernant l'activité en particulier du tennis de table. À l'occasion de la fête du sport qui a eu lieu en mai 2020, j'ai appris qu'il y avait quelques problèmes relatifs aux créneaux horaires et que cela posait des questions importantes aux dirigeants de ce club. J'aimerais savoir si les choses ont été résolues et si toutes les incompréhensions qui ont pu exister à un certain moment ont été résolues.

Deuxièmement, la convention aborde la question de laïcité. Je voulais savoir si des problèmes particuliers ont été constatés à l'occasion de certaines pratiques sportives. Et si oui, de quelle façon ont-ils été résolus ?

D'autre part, il est question dans votre libellé d'une dynamique de compétition. Vous savez que des livres ont été écrits sur la notion de compétition, en particulier ceux de Jean-Marie Brohm qui dit que la notion de compétition est complètement dépassée et qu'il faut plutôt parler de dynamique d'émulation, notion plus adaptée au monde dans lequel nous vivons. On n'est plus dans la période préhistorique avec des compétitions entre tribus, etc. Vous voyez tout le type de questionnement que certains spécialistes du sport peuvent avoir.

Voilà les trois questions principales qui m'intéressent en ce qui concerne les affaires dont nous traitons ici.

**Fabrice BERNARD**

Merci, Monsieur Tastes, pour cette présentation rapide. Effectivement, comme le suggère Monsieur le maire, je vais avoir un propos général sur l'ensemble des conventions pour ne pas rentrer dans chaque discipline sportive.

Ces conventions sont des conventions d'objectifs entre la Ville et les associations. Elles sont ensuite déclinées par discipline sportive. Le problème que j'ai à la lecture de ces conventions, une fois de plus en tant qu'élu, pour apprécier leur pertinence, c'est qu'elles ne comportent aucun objectif chiffré. Or qui dit objectif dit chiffrage. On aurait pu imaginer par exemple la fixation d'un objectif de licenciés pour le tennis de table ou le basket, même s'il s'agit d'un objectif théorique que l'on cherche à atteindre. On peut penser aussi à un objectif de manifestations sportives. Il y a un chiffre que l'on connaît bien, c'est que l'on va donner au moins 23 000 € de subvention. Mais

de l'autre côté, il n'y a aucun chiffre. Il y a une énumération d'intentions très louables concernant le sport (éducation au sens large, sport-santé, etc.) reprises dans chacune des conventions. C'est un copier/coller, comme l'a dit Monsieur le maire. C'est le même cadre. Seul l'intitulé change. Basket remplacé par football, puis football par tennis de table, mais c'est la même convention type. Et à chaque fois, cela pêche par ce déficit de chiffres. Il n'y a aucun chiffre. Et une fois de plus, il y a de l'argent en face. Selon moi, dans un contrat, il y a de l'argent, mais il y a en face une prestation détaillée et en général chiffrée. Là, il n'y a aucun chiffre sur les objectifs.

Deuxième chose, ce qui est intéressant, toujours pour apprécier la pertinence de ces conventions, c'est de valoriser l'apport de la Ville. On a quelques adresses et quelques équipements sportifs mis à la disposition de ces associations, mais on n'a pas la valorisation de cet apport en nature ce qui serait une façon de justifier la subvention. Une fois de plus, il s'agit simplement de mettre des chiffres en face d'autres chiffres.

La dernière chose, c'est un peu pour rejoindre l'observation de Mme Wietzerbin sur l'appel d'offres pour les marchés. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas d'objectifs concernant le développement durable. Les clubs, d'une façon générale, font beaucoup d'opérations sportives toute l'année dans le parc de Sceaux ou dans les différentes infrastructures. Et c'est très bien. Mais ces manifestations sportives donnent souvent lieu à des affichettes, une buvette, des tracts, etc. Cela génère beaucoup de production de papiers, de cartons et de plastique. Il aurait été bien d'intégrer pour chacun des clubs, peut-être pas une révolution verte, mais un début d'objectifs de développement durable. Par exemple, une gestion des déchets produits par le club, un recyclage, une utilisation de l'eau. Pour le tennis, les toitures sont énormes. Il y a la possibilité de récupérer de l'eau de pluie qui peut être utilisée par la Ville pour d'autres opérations. J'imagine que cela a peut-être été déjà pensé. Il s'agirait de commencer à initier une démarche des clubs de la Ville dans le développement durable, en commençant peut-être par des actions timides au départ, mais qui leur permettraient de mettre le pied à l'étrier du développement durable. Un cross organisé dans le parc de Sceaux génère beaucoup de déchets du fait du public important. Cela peut être des canettes, du plastique jeté, etc.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Merci, Monsieur le maire.

Juste pour continuer dans la lancée de Fabrice, je voulais souligner que ces conventions ratent un peu un objectif que la Ville devrait se fixer qui est de travailler avec les écoles sur des activités périscolaires comme la loi du 8 janvier 2013, dite loi d'orientation et de programmation pour l'école, le suggérerait. Bien sûr, les collectivités peuvent organiser librement les modalités d'accueil des enfants qui sont sous leur responsabilité sur le temps périscolaire, mais elles peuvent aussi décider de confier cette mission à des associations ou même des personnes intervenant à titre individuel. Ces activités périscolaires peuvent se dérouler soit dans les locaux des équipements

scolaires et ce qui nécessite l'établissement d'une convention avec la collectivité propriétaire des lieux, le club peut-être et la Ville. Et je trouve dommage que cette dimension n'ait pas été inscrite dans les différents textes des conventions que vous nous avez transmises. Dans une logique de force de proposition, nous vous avons envoyé, Monsieur le maire, un certain nombre d'amendements sur ces différentes conventions d'objectifs que je vais vous lire. On va essayer d'en lire deux. Il y en a deux différents. Je lirais ceux qui sont identiques et ensuite ceux qui sont différents, si vous m'y autorisez, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Allez-y.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Dans l'article 3, « Engagement de la Ville », après le paragraphe « *La ville s'engage à verser à l'association dans les trois prochaines années une subvention qui sera déterminée après étude du budget prévisionnel* », je souhaiterais rajouter que « *la Ville donne accès à Sceaux Mag à des dates prédéterminées afin que l'association puisse communiquer régulièrement auprès des Scéens sur ses activités et ses réalisations et portraits de joueurs* ». Il est important d'incarner les membres de ces associations. C'est un retour qu'on a eu de pas mal d'associations, peut-être pas les grandes dont vous parlez, de leurs difficultés à pouvoir communiquer régulièrement et proactivement dans le journal. Le journal ayant changé de format, ce sera peut-être plus simple maintenant.

L'autre élément c'était de mettre à disposition des associations un espace numérique — le Tennis club a sa page, d'autres clubs ont aussi leurs pages, mais je trouve que c'est une dimension importante — voire des salles de téléconférence virtuelle, car vous avez la possibilité de mutualiser les coûts et donc d'offrir une infrastructure à l'ensemble des associations qui ne leur coûtera pas grand-chose et leur permettra de rester en contact avec leurs adhérents. Je sais qu'un certain nombre d'associations que la Ville soutient se sont mises aux réunions virtuelles et ont réussi ainsi à maintenir le lien avec leurs adhérents et à continuer à prodiguer des cours de sport (fitness ou yoga). Je trouvais que c'était un moyen d'aider ces associations, puisque le coût n'est pas négligeable.

Ensuite, dans l'article 4 « Engagements de l'association », je suis tout à fait d'accord avec la proposition de Fabrice. Par rapport au point mentionné sur la loi de 2013, je trouvais intéressant de proposer l'amendement suivant : « *En relation avec le corps enseignant de la ville, des activités de sensibilisation et d'initiation à la pratique du tennis, du tennis de table, dans le cadre des NAP ou le mercredi matin* », puisqu'il n'y aura plus cours le mercredi matin l'année prochaine. Cela pourrait être un moyen d'amener des enfants à découvrir des sports qu'ils n'ont peut-être pas le loisir de découvrir d'habitude.

Et enfin dans l'article 5, « Évaluation et réalisation des objectifs », pour aller dans la direction de Fabrice, je proposais l'amendement suivant : « *Les évaluations et les priorités et objectifs à venir* »

Sceaux, le 25 mars 2021

*feront l'objet d'une communication détaillée et transparente aux élus dans le mois qui suivra la rencontre annuelle d'évaluation* », de manière à créer une espèce de cercle vertueux où en partageant toutes ces priorités, les objectifs et les résultats obtenus, on fera grandir à la fois l'association ainsi que leurs adhérents pour le bien commun.

C'est un premier amendement. Et je dirais que pour les clubs de basket, Monsieur le maire et chers collègues, nous avons changé légèrement la proposition sur l'article 4. Sceaux a une longue histoire dans le basket via la cité scolaire Marie Curie où beaucoup de joueurs ont défendu les couleurs de Sceaux. Malheureusement, ce sport-études a plus ou moins disparu, mais il reste des enseignants très qualifiés au sein de la cité scolaire Marie Curie qui relancent régulièrement des activités de basket. Et je trouvais pertinent de proposer l'amendement suivant : « *En relation avec le corps enseignant des cités scolaires, des activités sportives communes entre les joueurs de basket en collèges et lycées et les joueurs du club au moins une fois par mois* », de manière à ce que ces jeunes soient confrontés à d'autres types de profils, de manière aussi à leur permettre d'incarner ce que pourrait être un joueur de basket. Cela concerne les délibérations 10 et 11 sur le basket masculin et le basket féminin.

Voilà les amendements que nous souhaitons proposer au nom de Sceaux Ensemble, toujours dans une logique de force de proposition.

### **Liliane WIETZERBIN**

Je souhaitais intervenir sur deux points.

Le premier point, c'était par rapport aux objectifs de ces clubs et en particulier par rapport au nombre de personnes accueillies dans ces clubs. On se rend compte qu'ils sont victimes de leur succès et qu'il est finalement assez difficile de s'inscrire. Je pense qu'on a expérimenté autour de nous les difficultés à s'inscrire au tennis ou au basket. Le club de judo, comme l'a dit M. Szykowski, a eu du mal à avoir suffisamment de place pour faire jouer l'ensemble de ses adhérents. Ma question, c'est un point de vigilance. Pourquoi ne pas permettre un accueil plus important, peut-être effectivement une subvention plus importante, mais des accueils plus importants ? Parce que le risque, c'est aussi de donner une image un peu élitiste de ces clubs. On le retrouve aussi avec la petite phrase sur la compétition. Le sport, ce n'est pas seulement la compétition. On doit pouvoir oser faire du sport sans forcément vouloir faire des compétitions et simplement y prendre plaisir. Je pense qu'il faudrait réfléchir à un accès plus facile ou plus démocratique à certains de ces clubs.

Le deuxième point reprend le point que j'ai évoqué sur le marché bio tout à l'heure. Je pense que le cahier des charges a l'air d'être reconduit à l'identique et je me demandais s'il y avait de temps en temps des enquêtes auprès des personnes inscrites dans ces clubs. La Ville n'a pas la science infuse, ses élus non plus. Par contre, il pourrait être intéressant de mener des enquêtes auprès des

participants de ces clubs et d'intégrer leurs attentes, en tout cas d'en tenir compte lors des prochaines conventions. Je vous remercie.

**M. le maire**

Monsieur Tastes, si vous voulez répondre à quelques éléments, et je compléterai ensuite.

**Philippe TASTES**

Oui, je reprendrai quelques éléments que j'ai entendus. Je vous remercie de ces remontées d'information.

Concernant l'emplacement de la troisième bulle, elle sera installée juste devant le club-house côté rue de l'Yser, assez loin des habitations, à l'exception d'une habitation sur le côté.

Je cherchais la réponse à votre question sur la proportion du nombre de Scéens. Beaucoup de clubs font cette comparaison dans leurs comptes rendus de conseil d'administration. J'ai cette information dans mon iPad, mais je ne l'ai malheureusement pas retrouvée sur le moment. Je continuerai de chercher et je pourrais aisément vous la communiquer si je la retrouve d'ici la fin du conseil municipal. En tout cas, c'est précisé lors des assemblées générales des clubs. C'est aussi pour mieux sectoriser. Cela fait partie d'un ensemble d'analyses que font les clubs par rapport à l'âge, au sexe, au niveau de compétition des adhérents. La proportion de Scéens est assez élevée.

Concernant les deux terrains de tennis des Clos, c'est un endroit qui va évoluer. Pour avoir une pratique sportive de qualité, il faut constamment améliorer les équipements. Nous sommes justement en train de réfléchir à ce qu'ils vont devenir. Pour l'instant, je ne vous en dis pas plus, mais nous serons amenés à réfléchir à l'aménagement de ces terrains qui ne sont pas terribles, vous en conviendrez.

S'agissant du travail avec les écoles, cela s'est déjà fait. Je me souviens même avoir eu des initiations au tennis lorsque j'étais élève aux Blagis. Cela s'est fait et cela pourrait effectivement se faire à nouveau, au centre sportif et de loisirs des Blagis par exemple. En tout cas, on peut l'étudier avec sérieux.

Concernant les objectifs chiffrés, Monsieur Bernard, je comprends tout à fait ce que vous voulez dire, mais ce n'est pas le but de ces conventions d'objectifs. On n'est pas dans une fusion acquisition des clubs. On n'en fait pas des camemberts et des courbes. Pour cela, il y a le conseil d'administration et l'assemblée générale des clubs auxquels nous participons et où l'on juge si l'argent public est bien employé par rapport aux objectifs qui leur sont fixés qui sont des objectifs de principe et généraux.

S'agissant de Mme Wietzerbin, les adhérents savent très bien remonter ce qui ne va pas aux dirigeants des clubs, voire même à la mairie. Ceci dit, la question n'est pas inintéressante. Je ne la rejette pas, mais cela a toujours fonctionné ainsi.

Monsieur Szykowski, je n'ai pas bien compris ce que vous aviez demandé. Je crois que vous avez parlé de la dynamique de compétition.

### **Philippe SZYNKOWSKI**

J'ai dit que les clubs à Sceaux étaient victimes de leur succès et assez élitistes *in fine* et dans l'accueil des personnes parce qu'il n'y a pas peut-être suffisamment de place et aussi parce qu'il y a beaucoup d'émulation de compétitions, ce qui peut freiner certaines personnes dans leur souhait de pratiquer.

### **Philippe TASTES**

Je ne sais pas si les clubs de Sceaux sont élitistes. Le club de foot n'est pas particulièrement élitiste. Le judo non plus. Le tennis a peut-être une image un peu élitiste, mais cela s'est estompé au fil des années.

Concernant la dynamique de compétition, je suis désolé, Monsieur Szykowski, mais ce sont souvent les enfants eux-mêmes qui... Ils ne demandent pas à être compétiteurs dès le début. Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais la compétition, c'est quand même un peu la raison d'être de l'école de tennis ou de l'école de basket. C'est un objectif à poursuivre. Mais rassurez-vous, ils le font tous à leur rythme en fonction de leurs possibilités physiques, morales et techniques. On ne force personne à devenir un compétiteur à 100 %. Ce n'est pas la galère. Ce n'est pas l'objectif, mais moralement, c'est important pour les enfants.

Voilà ce que je peux dire. Désolé, si j'ai oublié des choses. Monsieur le maire complétera certainement.

### **M. le maire**

Mme Brault souhaitait intervenir.

### **Chantal BRAULT**

Je voudrais rajouter deux ou trois points au sujet des enfants et des écoles. Il faut savoir que la Ville met à disposition des écoles des éducateurs physiques et sportifs diplômés pour organiser une vraie activité sportive, ce qui ne se fait pas dans toutes les villes ni dans toutes les écoles. Nous y tenons beaucoup et il est très important que ces enfants soient accompagnés dans le cadre de l'activité purement scolaire.

Par ailleurs, il a été évoqué la contribution des clubs auprès des écoles. Il y a eu de vraies relations entre les clubs et les écoles. Je pense notamment au tennis de table. Les enfants de l'école des Blagis sur les temps de NAP ont pratiqué le tennis de table depuis toujours. Ont été formés à cette occasion des champions de tennis de table que nous connaissons bien aujourd'hui. Cela se fait. Philippe Tastes l'a évoqué, il y a eu des liens entre les écoles et le club de tennis. Tout cela  
Sceaux, le 25 mars 2021

fonctionne très bien. Et dans les NAP, il y a aussi un apprentissage des sports. Et lorsque les gymnases rouvriront, nous pourrons reprendre cela très sérieusement pour renouer le contact avec la découverte des sports.

Il a été question de Marie Curie. Cela concerne plutôt le volley-ball parce qu'il y a un club de volley qui est extrêmement diplômé, que la Ville a soutenu pendant des années, financièrement d'ailleurs, dans les stages et dans les compétitions. Je ne reviendrai même pas sur le rugby qui est le sport de Lakanal bien évidemment.

En effet, il faut que les enfants puissent bénéficier des clubs sportifs, et Philippe Tastes le sait, il y a dans les clubs des apprentissages pour enfants très jeunes. Des clubs qui ont organisé des activités aux heures où les enfants sortent de l'école. C'est différent d'une école à l'autre en fonction de la distance du gymnase dans lequel ils peuvent pratiquer. Tout cela se fait. On peut toujours faire mieux, mais nous sommes tout à fait attentifs à tout cela. Et sur les objectifs, sur tout ce que ces clubs font et portent comme histoire du sport à Sceaux, c'est extrêmement pertinent. Il y a énormément de licenciés par rapport au nombre d'habitants. Aujourd'hui, avec notre nouvel espace sportif et de loisirs, nous pourrons recréer des rencontres très intéressantes et sûrement faire en sorte que les écoles puissent bénéficier de ce lieu tout à fait adapté, notamment sur cette piste nouvelle sur laquelle on pourra faire un peu de course chronométrée et des ateliers de grande qualité. Tout va donc bien. On s'occupe du sport et des écoles. Il n'y a pas de souci, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Je n'étais pas spécialement inquiet, Madame Brault.

### **Chantal BRAULT**

D'autres l'étaient.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Juste pour rebondir sur l'intervention de ma collègue. Si tel est le cas, pourquoi ne pas l'écrire noir sur blanc dans une convention ? Pourquoi ne pas mettre en avant des objectifs avec les écoles de manière à systématiser un peu les choses et amener les clubs et les écoles à travailler main dans la main. C'est un autre cercle vertueux. Avoir des éducateurs sportifs qui peuvent s'appuyer sur une association sportive pour faire passer le goût du sport est encore plus pertinent que de n'avoir que des éducateurs sportifs, d'où l'amendement que je compte défendre jusqu'au bout, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Mme Bonté souhaite intervenir ainsi que M. Szykowski. On refait un petit tour. Je n'ai même pas encore répondu.

**Maud BONTE**

Peut-être que mon intervention est trop hâtive. Étant donné que toutes mes questions n'ont pas trouvé réponse, peut-être que je vais vous laisser répondre, Monsieur le maire. J'y trouverai certainement ma réponse.

**Philippe SZYMKOWSKI**

En ce qui me concerne, c'était sur le principe de laïcité. Je répète ma question.

**M. le maire**

On a bien entendu votre question.

**Philippe SZYMKOWSKI**

Mais une réponse claire n'a pas été donnée.

**M. le maire**

Je ne suis pas encore intervenu, comme vous l'avez remarqué.

Écoutez, nous sommes là dans des conventions qui sont passées avec chacun des clubs, des clubs que nous connaissons bien, qui sont très anciens et dont certains sont en effet inscrits dans l'histoire de la ville. Je pense notamment aux clubs de basket, mais aussi au club de judo. Ce sont des conventions passées avec des clubs. Ces conventions ne reflètent pas l'entièreté de la politique sportive de la Ville. C'est autre chose. Il me semble d'ailleurs que dans le rapport sur le budget, on évoque aussi la politique sportive éducative que nous entendons mener. Nous ne sommes pas en train de débattre sur la politique sportive. Or ce que vous dites et qui est tout à fait intéressant porte davantage sur la politique sportive. C'est autre chose. Si l'on veut parler de la politique sportive, il faut le faire dans le comité consultatif sportif qui rassemble des représentants de toutes les associations sportives de la ville, des représentants des enseignants et des élus. Je crois qu'il y a huit élus au total, dont deux membres des groupes de l'opposition, Mme Bonté et M. Szykowski. Le comité consultatif sportif va se réunir prochainement. Il se réunit régulièrement. Et naturellement, avec les clubs, nous pourrions et vous pourriez évoquer les questions que vous venez de soulever pour améliorer et faire évoluer la politique sportive de la Ville.

Il ne faut pas vouloir tout traiter partout, à toute occasion. Cela ne fonctionne pas ainsi. On traite en l'occurrence des conventions club par club. Il est vrai que ces conventions se ressemblent parce

que les objectifs donnés sont à peu près les mêmes. À ce sujet, je voudrais d'ailleurs souligner un point. Quelqu'un d'extérieur qui n'aurait pas lu la convention pourrait en effet avoir le sentiment que la ville de Sceaux souhaite que les clubs s'engagent dans une politique de compétition acharnée, mais vous savez parfaitement que ce n'est pas le cas. Nous ne sommes pas en train de vouloir transformer des clubs sportifs en clubs de division 1 avec des budgets faramineux comme on en connaît dans certaines villes. Ce n'est pas du tout le sujet. Au contraire, les clubs sont tout à fait conscients et désireux d'avoir un rôle éducatif important, d'avoir un rôle d'accueil des enfants et des jeunes. Et cela rentre effectivement dans les objectifs de la politique sportive de la Ville.

Le seul club qui a une activité de compétition à un certain niveau, c'est le club de basket féminin puisque l'équipe de Sceaux est l'équipe la plus titrée d'Île-de-France. Ce n'est d'ailleurs pas quelque chose de très connu, le sport féminin étant totalement négligé dans ce pays, en tout cas pour ce qui concerne les sports d'équipe. C'est ainsi.

S'agissant de la laïcité dont parlait M. Szykowski, à l'heure actuelle, nous n'avons pas rencontré de difficultés de ce point de vue. Ni avec des adhérents des clubs ni avec les éducateurs. Il n'y a eu aucune difficulté, pour l'instant. Simplement, dans le cadre des discussions qui ont lieu, de la loi qui est en discussion, nous avons estimé, en accord d'ailleurs avec les clubs concernés, qu'il était nécessaire de faire figurer ce paragraphe.

Mme Wietzerbin parlait de clubs trop élitistes. Je ne le crois pas. Qu'il n'y ait pas forcément de la place pour toutes celles et tous ceux qui veulent s'inscrire, cela a pu être vrai. Cela a été le cas au judo, mais ce n'est plus le cas, ainsi qu'au tennis où c'est toujours un peu le cas, mais moins que par le passé. Dans les autres clubs, les choses se passent bien précisément parce qu'il n'y a pas de chiffres dans les conventions. Il ne faut pas essayer de tout chiffrer. Il faut travailler en bonne entente avec les clubs. Même si l'on met à leur disposition des équipements de qualité, ils savent très bien qu'ils ne peuvent pas dépasser un certain nombre d'adhérents s'ils veulent proposer des activités de qualité, et c'était d'ailleurs un des éléments de discussion avec le tennis de table, M. Szykowski. Et cela me permet de répondre aussi à la question des pratiquants Scéens et non Scéens. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de pratiquants non Scéens, de l'ordre de 15 ou 20 %. À l'inverse, il y a aussi beaucoup de Scéens qui fréquentent des clubs d'autres communes, y compris pour le tennis. Un certain nombre de Scéens sont ainsi adhérents du club omnisports de Bagneux ou de Châtillon, notamment parce qu'ils bénéficient d'installations très qualitatives et qu'ils ont eu des courts couverts bien avant nous. Le dossier des courts couverts de tennis a d'ailleurs été une longue histoire. Chantal s'en souvient. Elle était adjointe au sport lorsque nous avons installé la première bulle en 2008. Et cela a été l'objet de discussions assez compliquées et tendues entre le club et les riverains. On a fini par réinstaller une première bulle en 2008, puis une deuxième en 2014 et cela fonctionne. Une troisième bulle est en étude pour l'année prochaine. Le terrain est assez contraint, mais nous allons trouver une solution.

Je disais donc que beaucoup de Scéens sont adhérents de clubs sportifs extérieurs de Sceaux. C'est le cas de l'escrime. Des Scéens sont inscrits à la salle d'escrime de Bourg-la-Reine. Pourquoi ? Il existait une section escrime à la MJC par le passé, mais nous nous sommes mis d'accord avec Bourg-la-Reine qui a un club d'escrime de très haut niveau et une salle d'arme de premier ordre. Et les Scéens bénéficient des mêmes conditions que les Réginauburgiens. Nous n'avons pas à Sceaux d'équipes de volley ou de clubs de rugby. Nous discutons avec le club d'Antony qui a maintenant un club-house de grande qualité à la Grenouillère, récemment construit par le Département, afin de conclure un partenariat entre le club de rugby d'Antony et la ville de Sceaux. Il y aura aussi la ville de Châtenay-Malabry et peut-être Bourg-la-Reine. On ne peut pas avoir toutes les disciplines chez nous. On ne peut pas forcément accueillir tous les sportifs, mais d'un autre côté, des sportifs d'autres villes viennent aussi chez nous. Et c'est enrichissant. On ne va pas se renfermer sur nous-mêmes. Ce phénomène existe aussi pour la MJC et pour le CSCB. Ces équipements sont naturellement ouverts à tous et il se trouve que comme ils sont situés à Sceaux, il y a plutôt un nombre majoritaire, et même très largement majoritaire de Scéens. C'est notre conception de l'ouverture.

Monsieur Dessanges, vous avez employé un mot assez intéressant. Je comprends ce que vous vouliez dire, mais encore une fois tout ne peut pas être écrit. Vous avez employé le mot « systématiser ». Nous ne voulons justement pas tout systématiser. Certains clubs sont prêts à faire des choses et l'on peut créer un partenariat. D'autres ne sont pas prêts. On ne va donc pas systématiser. Nous ne sommes pas pour l'esprit de système. Nous sommes pragmatiques. Nous avons des relations de grande qualité avec l'ensemble des clubs. Nous essayons d'être proches d'eux, d'être à leur écoute. Je suis étonné que vous disiez que des clubs déclarent ne pas pouvoir accéder au magazine de Sceaux. Ils ne me l'ont jamais dit. Si tel est le cas, qu'ils m'écrivent. Mais ce n'est pas le cas, ils accèdent parfaitement au magazine de Sceaux. On leur propose parfois de faire des reportages sur leurs activités et sur leurs joueurs. Tout se passe très bien. Très franchement, je ne veux pas créer de problèmes là où il n'y en a pas. J'ai le sentiment avec Philippe Tastes et avec le service des sports qu'il n'y a pas de problèmes particuliers avec nos clubs sportifs. Les choses se passent très bien. Ce sont des gens très sérieux qui sont intéressés et passionnés par ce qu'ils font, notamment auprès des jeunes.

S'agissant des tennis des Clos Saint-Marcel, Philippe a dit qu'on réfléchissait à l'avenir de ce complexe. C'est un peu comme la crèche de l'avenue de la Gare. Il y a la salle historique qui est comme elle et une salle annexe qui est dans un état très moyen. Et surtout, c'est une vraie passoire thermique. Et le bâtiment en préfabriqué est dans un état relativement douteux. Il y a ensuite ces cours de tennis qui sont assez peu utilisés. Ils ne sont pas mis à la disposition du club et ne sont pas en très bon état. Nous étudions la manière dont pourrait évoluer ce site en fonction du schéma directeur des équipements sportifs qui a été voté en 2008. C'est le schéma qui a permis de faire le dojo, le complexe sportif des Blagis, de refaire la piscine, de faire le club-house du tennis. Tout

cela se situe dans le cadre de ce schéma que nous poursuivons. C'est la continuité. La permanence, la pérennité, la continuité et la cohérence. C'est tout cela.

Vous avez parlé des projecteurs qui restent allumés. Il y a une extinction automatique que le club ne peut pas modifier à 22 h ou 22 h 15. Le club ne peut pas la modifier. En revanche, il gère le reste et c'est lui qui paie les consommations. Je conçois que ce ne soit pas agréable. Je le dis lorsque je suis informé par les riverains. Cela arrive de temps en temps, mais moins souvent que par le passé. Quoi qu'il en soit, c'est le club qui gère. Les riverains doivent donc s'adresser à lui. Je crois d'ailleurs qu'ils le font.

Un dernier point, j'ai été particulièrement sensible aux propos de M. Bernard sur l'absence d'engagement des clubs en matière de développement durable. M. Bernard a tout à fait raison de souligner ce point, même s'il n'y a pas énormément de compétitions ou de grands événements. Ces manifestations restent très modestes. Elles sont adaptées à ce que souhaite la population. Je voudrais vous proposer d'introduire la phrase suivante dans l'article 4 des conventions : *« Préserver l'environnement et les ressources naturelles lors des événements organisés par le club et dans les activités régulières »*. J'ai conscience que cela n'est pas très développé, mais cela permet d'introduire cette dimension qui existe peu à l'heure actuelle même si je ne trouve pas que les clubs soient plus pollués que d'autres structures.

Je pense que nous pouvons passer au vote. Je crois que tout a été dit. Est-ce qu'il y a encore des demandes de parole ?

**Maud BONTE**

Oui. J'aimerais bien demander la parole.

**M. le maire**

Je vous ferai remarquer que le débat a eu lieu depuis un certain temps. Vous avez parlé déjà trois fois, me semble-t-il. Il ne faut pas dire après que les séances sont trop longues.

**Maud BONTE**

Je voulais demander à M. Tastes...

**M. le maire**

Vous vous adressez au maire et le maire verra ensuite s'il demande à M. Tastes.

**Maud BONTE**

Pardon. Je voudrais vous demander, Monsieur le maire, si l'on peut avoir accès au rapport moral produit par les clubs au moment de l'AG. Je fais référence à la remarque de M. Tastes sur le sujet. Peut-on accéder facilement aux documents de chaque association ? C'est ma première question.

Je voulais par ailleurs apporter ma pierre au débat sur l'esprit de compétition. Autant l'élitisme paraît être à combattre, autant l'esprit de compétition est quelque chose de très positif. Le sport est un domaine où l'égalité des chances est patente. On est vraiment au cœur de sa prestation personnelle. On peut donner le meilleur. On essaie de s'améliorer. On apprend de sa victoire, mais on apprend aussi de son échec et vous savez très bien que c'est la vie sportive, mais pas que. Apprendre le contentement et se réjouir quand on a réussi et apprendre de ses échecs est quelque chose de très sain et de très éducatif. En tant qu'enseignante et en tant que parent, je trouve qu'un peu de compétition ne nuit pas, loin s'en faut.

**M. le maire**

Oui, c'est comme la politique. On apprend aussi de ses échecs.

**Philippe TASTES**

J'ai retrouvé les chiffres que vous demandiez. Sur 895 adhérents, un tiers sont non Scéens.

**Maud BONTE**

Je crois que ce problème d'élitisme était dû au fait que les présidents d'association étaient non Scéens tandis que maintenant le président à la tête du Tennis club est un Scéen. C'est un rééquilibrage. Je vous laisse poursuivre.

**Philippe TASTES**

S'agissant des documents, si vous les demandez gentiment, on pourra vous les transmettre. Ce n'est pas secret.

**Maud BONTE**

Je ne demande pas de secret, juste à m'informer. Merci.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Très rapidement, parce que je sais que le temps presse. Juste pour dire que cette notion d'esprit de compétition relève d'une idéologie libérale. La compétition économique, la compétition sportive, etc. Toute notre éducation a été façonnée à partir de ce type de notions. Pour autant, je préfère le terme d'émulation qui est beaucoup plus confraternel. Ce n'est pas la compétition à tout crin. Il faut réfléchir à cela et j'aurai l'occasion d'en reparler un jour ou l'autre. Merci.

Sceaux, le 25 mars 2021

**M. le maire**

Nous pouvons donc passer au vote avec l'ajout que j'ai proposé.

Souhaitez-vous voter pour chacune des conventions ou est-ce qu'on peut les voter globalement ?

**Liliane WIETZERBIN**

Pour ma part, on peut voter globalement.

**M. le maire**

Nous sommes tous d'accord ? Nous votons donc globalement.

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Tennis club de Sceaux.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et Sceaux Tennis de table.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'ASAS Basket.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'ASAS Basket féminin.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et le Football club de Sceaux.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et le Judo club de Sceaux.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

(Absence de Mme Catherine Palpant).

**XI- JEUNESSE****Approbation d'un dispositif d'aide aux familles pour les séjours des adolescents scéens****M. le maire**

Nous passons maintenant à la jeunesse avec un dispositif d'aide aux familles pour les séjours des adolescents scéens. C'est un dispositif que nous avons déjà mis en place l'année dernière, n'est-ce pas, Madame Brault ?

**Chantal BRAULT**

Oui, absolument, Monsieur le maire. Je vous rappelle l'origine de ce dispositif. Nous avons l'habitude depuis de nombreuses années de proposer des séjours aux adolescents âgés de 12 à 17 ans, des séjours que nous choisissons avec des prestataires et des professionnels de qualité et qui couvrent différents secteurs, culturel, linguistique, sportif, découverte de pays ou de sites spécifiques avec l'organisation de visites, d'expositions par exemple.

Les séjours que nous avons programmés l'été dernier ont été annulés en raison de l'état d'urgence sanitaire sans que nous puissions prendre d'autres dispositions, comme les familles d'ailleurs. Pour permettre quand même à ces enfants de quitter Sceaux pour quelques jours de vacances, nous avons proposé une aide financière aux séjours auxquels les familles inscriraient directement leurs enfants, aide soumise à certaines conditions telles que le nombre de jours, la nature de ces séjours, leur longueur, etc. Et de proposer ce dispositif en fonction du quotient familial, comme nous le faisons d'habitude.

En principe, une quarantaine d'enfants partent grâce aux séjours organisés par la Ville. L'année dernière, nous avons proposé ce dispositif d'aide avec retard. Les familles ont eu du mal à s'organiser. Elles ont été prises de court et l'ensemble des organisateurs de séjours se sont trouvés aussi dans une grande difficulté. Une seule famille a par conséquent pu bénéficier de ce dispositif d'aide financière.

Cette année, les séjours sont prêts. Ils sont organisés. Nous ne sommes pas à l'abri d'un renoncement et d'un abandon de la part des prestataires sur leur organisation. Tout dépendra de la situation sanitaire. Si ces séjours étaient annulés, nous insisterions auprès des familles pour qu'elles puissent quand même essayer de trouver des séjours pour leurs enfants et nous serons là pour les accompagner financièrement comme nous le faisons régulièrement depuis des années.

L'année dernière, une seule famille a bénéficié de cette aide. Il a en effet été très compliqué pour les familles de trouver des séjours en raison de la situation que nous avons connue l'année dernière. Les choses seront peut-être moins compliquées cette année, mais rien ne nous le dit.

Voilà, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Merci, Madame Brault.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire.

Madame Brault, ce que vous venez de présenter est un dispositif tout à fait intéressant et la Ville s'honore d'avoir ce type de démarche tout à fait fondamentale pour venir en aide à un certain nombre de familles.

Mes questions porteront beaucoup plus sur une perception de l'ensemble de ce qui se fait. Puis-je me permettre d'extrapoler au-delà de ce cas spécifique que nous avons vécu l'été dernier ? D'une manière générale, je suppose que ce dispositif ne date pas de cette année ni même de l'année dernière, alors pourriez-vous préciser combien de familles bénéficient de ce dispositif d'aide d'habitude ? Combien d'adolescents en bénéficient-ils ? Comment évoluent les effectifs ? Est-ce qu'il y a à Sceaux de plus en plus de familles qui ont besoin d'être aidées ou pas du tout ? Et quelle est la répartition par quartier ?

Je vous remercie de votre attention.

**Chantal BRAULT**

Une quarantaine d'adolescents partent chaque année. Nous sommes attentifs à savoir quels sont les moyens de ces familles. Et nous essayons de faire en sorte qu'un maximum d'enfants puisse partir et la Ville aide les familles qui en ont le plus besoin. C'est le plus souvent le cas. Il y a des familles pour qui se sont les seules vacances possibles pour leurs enfants. C'est là que nous sommes le plus efficaces.

Il y a toutes sortes de familles. Il est important que ce dispositif s'adresse à des familles différentes et qu'il puisse y avoir une sorte de mixité entre les enfants. Évidemment, l'aide de la Ville est adaptée aux moyens des familles, et il est important qu'il y ait néanmoins toutes sortes d'enfants.

Globalement, ce dispositif concerne majoritairement des familles à faibles quotients. Il concerne tous les quartiers de Sceaux, avec un accent sur le quartier des Blagis, mais pas seulement. C'est très varié et l'on ne stigmatise personne. Il faut laisser à chacun la possibilité de partir. Ce sont donc 40 ou 50 adolescents de familles très différentes. Et comme notre aide est proportionnelle au quotient familial, tout cela trouve un équilibre cohérent et harmonieux. Bien sûr, nous sommes attentifs à savoir qui part. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais c'est à peu près la répartition que je décrivais à l'instant.

**Maud BONTE**

Une question subsidiaire : quelle est l'enveloppe financière de ce dispositif, en dehors de cette année de période de confinement ? Combien cela représente-t-il sur le budget de la Ville ?

**Chantal BRAULT**

L'année dernière, une seule famille a bénéficié de cette aide pour un montant de 340 €.

**Maud BONTE**

Mais d'habitude, globalement, les autres années, c'est à peu près combien ?

**Chantal BRAULT**

Les autres années, sur 40 adolescents, pour un quotient en dessous de 1 628 €, je n'ai pas les chiffres en tête, mais cela représente un budget qui n'est pas négligeable. Je vous donnerai le chiffre plus tard. Pour l'instant, je ne l'ai pas en tête.

**M. le maire**

Le budget est de l'ordre de 18 000 €.

**Chantal BRAULT**

À peu près. C'est un budget que l'on retrouve équitablement année après année.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je remarque que M. Schallmoser n'a pas allumé sa caméra lorsqu'il a voté.

**M. le maire**

Ce n'est pas bien, mais il est bien là.

**XII- SANTÉ**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'université Paris-Saclay pour la mise en place d'un cercle de paroles et d'écoute à destination des étudiants**

**Francis BRUNELLE**

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, comme nous le savons toutes et tous, les étudiants rencontrent de grandes difficultés psychologiques liées à l'arrêt des cours et donc à un isolement croissant. La ville de Sceaux est particulièrement concernée par ce sujet, puisqu'elle accueille sur son territoire à peu près 9 000 étudiants.

Des enseignants chercheurs de l'IUT de Sceaux ont observé l'augmentation de ces détresses psychologiques liées à cet isolement et ont proposé dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation de l'université Paris-Saclay la mise en place d'un cercle de paroles encadré par des psychologues et des psychothérapeutes.

La fondation Paris-Saclay a apporté une contribution financière de 650 €. La fondation AEMD, fondation créée en Suisse en 2010, de fonctionnement essentiellement analytique, a elle-même apporté un financement de 1 000 € et je vous propose de délibérer sur une subvention exceptionnelle de la Ville pour abonder au financement de l'organisation de ce cercle de paroles à hauteur de 1 000 € qui seront imputés sur les crédits inscrits au budget 2021.

Je propose donc cette délibération à votre sagacité. Merci, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle. Qui souhaite intervenir ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci, Monsieur le maire.

Nous sommes pour sûr favorables à ce versement de 1 000 € à la fondation Paris-Saclay pour des groupes de paroles. Ce montant est certes modeste eu égard aux 9 000 étudiants qui viennent ou parfois vivent à Sceaux.

Suite aux remarques des professeurs de l'IUT de Sceaux sur l'isolement des étudiantes et étudiants, une contribution à la rémunération des intervenants en distanciel pour atténuer les problèmes psychologiques et sociaux qui assaillent le monde étudiant dans le tourbillon de cette crise sanitaire,

Sceaux, le 25 mars 2021

les contributions conjointes des autres structures, les collectivités, l'État via le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, et le secteur privé doivent se mêler pour contenir cette catastrophe traumatisante pour la jeunesse, donc l'avenir de notre pays.

**Maud BONTE**

Merci, Monsieur le maire.

Ce projet est essentiel, nous le savons tous, et bien évidemment nous soutiendrons cette démarche.

Il s'agit là d'apporter 1 000 € ou 650 €. La fondation apporte une contribution de 650 € et la ville de Sceaux de 1 000 €. Est-ce bien ainsi que je comprends les choses ?

D'autre part, comment est-ce que ce cercle de paroles et d'écoute sera-t-il mis en œuvre ? Comment pouvons-nous avoir la garantie que cela ira bien aux étudiants de l'IUT de Sceaux et de la faculté Jean Monnet ? Nous ne voulons pas être particulièrement exclusifs, mais on s'occupe des nôtres en priorité. Dans quel cadre cela va-t-il se dérouler ? Quels seront les intervenants ? S'agira-t-il de psychologues, plutôt de professeurs ?

J'avoue que l'idée semble belle, mais c'est bien flou. Alors, si vous pouviez apporter quelques précisions, je vous en serais reconnaissante. Merci.

**Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, je voulais simplement saluer cette initiative qui correspond à des propositions ou à des questions que nous avons formulées lors des conseils précédents. Je voulais simplement saluer cette initiative et vous confirmer que nous la soutiendrons.

**M. le maire**

Monsieur Brunelle, pouvez-vous donner quelques précisions, si on les a. En réalité, les personnes qui sont à l'origine de cette initiative se fixent cet objectif, mais je ne suis pas sûr que nous ayons tous les détails. Pour les étudiants concernés, c'est une initiative qui est prise à l'échelle de l'université.

**Francis BRUNELLE**

Absolument, Monsieur le maire.

Je voudrais d'abord souligner le lyrisme de M. Szykowski que j'apprécie toujours à sa juste valeur, mais aussi le côté suspicieux de Mme Bonté qui est toujours extrêmement pointilleuse pour connaître l'ensemble des tenants et aboutissants de tout projet. Je vais donc lui répondre de manière extrêmement précise.

Figurez-vous qu'il y a en fait trois contributions à ce projet : la contribution de Paris-Saclay de 650 €, le versement de la Ville et la contribution d'une association de nature analytique qui s'appelle l'AEMD à hauteur de 1 000 €. Cette subvention est versée à la fondation Paris-Saclay. Si vous avez des doutes sur le fonctionnement financier de la fondation Paris-Saclay, je vous invite donc à les interroger directement.

En ce qui concerne les encadrants, il s'agit bien évidemment d'enseignants-chercheurs comme l'indique la note de présentation et de psychothérapeutes qui ont la formation nécessaire pour organiser des groupes de paroles.

En ce qui concerne les détails, il s'agit dans un premier temps d'un groupe de 10 étudiants. Vous avez souligné qu'il y a 9 000 étudiants à Sceaux, mais tous ne sont heureusement pas en détresse psychologique. Il s'agit dans un premier temps d'un groupe de paroles comprenant 10 étudiants à plus. Et nous avons un regard sur l'évaluation, sachant que l'évaluation en termes de psychothérapie est un sujet extrêmement difficile.

Ce que nous souhaitons tous, c'est que ce soutien psychothérapeutique permette à ces jeunes gens et jeunes femmes de traverser cette période difficile. J'espère avoir répondu à vos questions.

Et merci du commentaire de Mme Wietzerbin. Effectivement, ce sujet a été évoqué lors du dernier comité Ville pour tous et je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir suggéré cette modalité.

Voilà, Monsieur le maire.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII- ACTION SOCIALE**

### **Communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (comité consultatif de la ville pour tous) pour l'année 2020**

#### **Francis BRUNELLE**

Merci, Monsieur le maire.

Il s'agit d'un rapport annuel. C'est donc quelque chose dont nous avons l'habitude.

Comme vous le savez, il est instauré pour les villes de plus de 5 000 habitants une commission communale pour l'accessibilité qui s'appelle dans notre organisation, comité Ville pour tous.

Sceaux, le 25 mars 2021

Lors de sa séance du 4 mars 2021, le comité Ville pour tous a discuté du rapport sur l'accessibilité et le handicap. Un certain nombre de membres du conseil municipal ont assisté à ces discussions. Cela s'est fait en deux temps. Un premier temps de discussion lors de ce comité consultatif où le rapport a été amendé et amélioré. Un second temps de présentation au conseil municipal pour la prise acte de sa communication.

Je présenterai très rapidement les différents éléments de ce rapport. Je passe sur le cadre réglementaire que vous avez pu lire ainsi que sur les missions de ce comité consultatif Ville pour tous qui travaille sur tout ce qui concerne le handicap, qu'il soit moteur, cognitif ou autre.

Le rapport précise la liste des membres du comité consultatif Ville pour tous. Outre les membres du conseil municipal siège un certain nombre de représentants de différentes associations impliquées dans la prise en charge du handicap, quel qu'il soit.

Comme vous le savez, le travail essentiel porte sur l'agenda d'accessibilité programmée, le fameux Ad'ap imposé par l'ordonnance du 26 septembre 2014. La Ville qui possède 51 établissements recevant du public (ERP) est tenue d'en assurer l'accessibilité dans le cadre d'un agenda sur une période de neuf ans. La discussion porte depuis maintenant quelques années sur la nécessité d'avoir des éléments d'évaluation ou en tout cas d'objectivation de l'avancement de ces travaux. Vous avez donc dans ce rapport, pour la première année, la constitution d'une sorte d'organigramme comprenant différentes couleurs. Et je rends à César ce qui appartient à César, cette visualisation a été réclamée par Jean-Jacques DEAL et permet de suivre étape par étape l'avancement des travaux sur les différents établissements recevant du public. Figurent en vert les établissements accessibles, en jaune ceux dont les travaux d'accessibilité sont en cours et en rouge ceux qui doivent être mis aux normes.

L'administration a en outre la responsabilité d'aider les ERP privés à se mettre aux normes et effectue à ce titre tout un travail administratif d'élaboration des dossiers.

Nous avons travaillé avec la Direction des équipements sur les éléments gênant le déplacement des personnes handicapées, handicapés visuels, sensoriels ou moteurs, dans les différents secteurs de la ville. Ce travail se poursuit depuis plusieurs années.

Depuis quatre ans, nous organisons chaque année ce qu'on appelle un parcours handicap. Avec la Direction de la voirie et de l'urbanisme, avec les représentants des associations, nous identifions, quartier par quartier (le centre, les Chéneaux, les Blagis) les éléments qui doivent être corrigés.

Ces éléments correctifs sont agrégés dans une sorte de fiche de travail, ce qui nous permet de travailler sur l'ensemble des éléments de la ville et assurer ainsi un déplacement en sécurité et plus aisé. Vous disposez de ces documents sur l'annexe photographique. Je ne vais pas m'appesantir sur l'ensemble de ces éléments.

En ce qui concerne le handicap psychique, on peut souligner le travail réalisé par le Conseil local de santé mentale. Le CLSM de Sceaux est un des plus anciens du département. À la suite du travail du CLSM de Sceaux, un certain nombre de communes se sont rapprochées de nous pour apprendre de notre expérience et créer des CLSM. Aujourd'hui, près de l'ensemble du département est couvert, puisque 33 communes sur les 36 du département ont constitué un CLSM qui met en relation des professionnels de la psychiatrie et des professionnels communaux afin de travailler sur la formation du personnel en contact avec le public pour permettre un accueil et une gestion plus facile de la maladie psychique.

Le rapport fait également état de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires et les établissements multi accueil petite enfance. Ces accueils font l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), non seulement en fonction du handicap, mais parfois aussi à la cantine. Mme Brault est bien évidemment très au courant de ces sujets. Cela concerne notamment des enfants qui présentent des intolérances alimentaires ou des maladies chroniques qui nécessitent une alimentation particulière.

Dans les écoles, comme vous le savez, il existe des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS anciennement appelées CLIS). En 2020, l'ULIS de l'école du petit Chambord a ainsi accueilli 12 enfants.

La Ville a désigné une coordinatrice Enfance-handicap, Laurence Lallemand, et a intégré en 2017 le SAIS92 (service d'accompagnement et d'informations sur la scolarisation). La coordinatrice Enfance-handicap travaille non seulement sur la commune, mais aussi sur le département pour pouvoir améliorer l'accueil des enfants handicapés dans le système scolaire.

La Ville a contribué à la formation de la coordinatrice Enfance-handicap ainsi qu'à celle des agents municipaux.

En ce qui concerne l'emploi, autre élément important et réglementaire de ce rapport handicap, en 2020, la Ville comptait 26 agents en situation de handicap, soit 5,41 % de l'effectif total. Le rapport présente l'évolution de ce taux sur plusieurs années. En 2020, 26 agents ont été déclarés sur les 28 requis pour atteindre le pourcentage des 6 % réglementaires.

Pour le CCAS, le taux de 6 % est en revanche atteint depuis plusieurs années.

Les travailleurs handicapés sont employés sur des emplois permanents, 100 % sont fonctionnaires et 93 % sont en catégorie C.

Je vous remercie donc de bien vouloir délibérer sur ce rapport de la commission du handicap.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle de toutes ces informations.

Qui souhaite intervenir ?

Sceaux, le 25 mars 2021

**Philippe SZYNKOWSKI**

Merci de me donner la parole.

Je voudrais faire deux observations sur ce rapport qui me paraît bien clair et facilement compréhensible. On voit que depuis de nombreuses années la Ville a effectivement une action en ce qui concerne les problèmes relatifs à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Je me contenterai de deux réflexions. L'une, par rapport à une affirmation située en page 9 du rapport au 5<sup>e</sup> alinéa. On y lit que « *le nombre de situations d'adultes ayant développé des difficultés psychiatriques n'a pas explosé en 2020* ». Cette affirmation me paraît devoir être assez relativisée, peut-être imprudente, car à l'époque, beaucoup de personnes étaient confinées ou auto confinées, ne se révélant pas comme affectées mentalement. On sait par ailleurs que les structures psychiatriques de notre pays sont notoirement insuffisantes et que la prudence sur ce type de chiffrage reste donc de mise. Peut-être que M. Brunelle pourra d'ailleurs nous dire si l'on repère des personnes souffrant de troubles psychiatriques, ceci pour actualiser un peu ce rapport 2020 par rapport à la situation actuelle.

Deuxième réflexion concernant la pratique des parcours dits exploratoires et le constat des difficultés que doivent affronter les personnes handicapées. Il est clair que des actions préventives sont faites régulièrement. Des objets sont enlevés ou déplacés des espaces publics, car ils perturbent le déplacement des personnes en situation de handicap, moteur notamment.

Beaucoup de parcours exploratoires restent à faire tant avec des adultes qu'avec des enfants, car chacun voit le monde à sa hauteur, et le danger pour les uns, n'est pas forcément celui des autres. Cela dépend aussi du type de handicap concerné.

L'exploration des petites rues de Sceaux ne doit pas non plus être oubliée. Il ne faudrait pas explorer seulement le centre ou la rue des Imbergères. C'est toute la ville qui doit être explorée pour avoir une idée précise des difficultés que les personnes handicapées peuvent avoir à connaître pour se déplacer que ce soit en chaise roulante ou par d'autres moyens.

Merci de votre patience.

**Liliane WIETZERBIN**

Merci beaucoup pour ce rapport très clair.

Sauf erreur de ma part, mais je peux me tromper, je n'y ai pas vu mention de la mobilité, de la question des transports pour les personnes handicapées. Je ne sais pas si la Ville peut agir sur des infrastructures telles que le Paladin ou même les abords du RER, ou encore les bus. J'ai peut-être loupé quelque chose, mais je n'ai pas vu cet aspect. Or, il me semble important également de l'adresser.

Ma question est donc la suivante : que fait-on dans le domaine des transports ?

Sceaux, le 25 mars 2021

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'essaierai d'être bref.

Avez-vous mis en place une politique de recrutement des personnes souffrant de handicap au sein de la Ville ou est-ce qu'il s'agit plutôt d'agents qui travaillent dans des filières techniques et physiques qui, à force, en viennent à souffrir de handicap par l'usure des travaux ?

Merci, Monsieur le maire.

**M. le maire**

S'il n'y a pas d'autres interventions, je laisse la parole à M. Brunelle.

**Francis BRUNELLE**

La première question de M. Szykowski concernait le doute qu'il avait sur la non-explosion de maladies psychiatriques liées au confinement. Vous avez raison d'avoir un doute, mais je peux le lever, car ce travail a été fait en corrélation avec l'équipe psychiatrique de l'hôpital Érasme. Et vous savez que je suis président du conseil de surveillance de l'hôpital Érasme qui se réunit d'ailleurs demain matin. Les adultes et adolescents hospitalisés ou sous surveillance à domicile souffrant de maladies psychiatriques avérées et diagnostiquées, et non pas de dépression ou de troubles psychologiques tels que ceux présentés par certains étudiants, ont paradoxalement vécu le confinement comme quelque chose qui ne les concernait pas parce qu'eux-mêmes sont déjà confinés. Nous avons eu une discussion très approfondie avec le docteur Agnès Metton, des psychiatres de l'hôpital Érasme et Mme Charelle, la directrice de la Fondation Dupré. En fait, le confinement n'a pas été vécu difficilement par les personnes atteintes de maladies psychiatriques. C'est un paradoxe, mais c'est ainsi. Et il n'y a pas eu non plus une explosion de syndromes psychiatriques avérés et diagnostiqués. On constate en revanche une certaine détresse psychologique, mais qui n'a rien à voir avec un syndrome psychiatrique. Je confirme donc ce qui est indiqué dans le rapport.

En ce qui concerne les enfants, vous aviez fait cette intervention lors du comité Ville pour tous. Vous avez raison. Je comprends très bien ce que vous voulez dire et je le comprends tellement que j'ai été à l'origine d'une exposition sur la prévention des accidents ménagers lorsque j'étais conseiller de Xavier Bertrand au ministère de la Santé. Nous avons agrandi à l'échelle une cuisinière avec d'énormes casseroles pour que les adultes se rendent compte du point de vue des enfants de quatre ou cinq ans qui arrivent dans une cuisine et qui se retrouvent à essayer d'attraper une casserole d'eau bouillante. Cette exposition a été organisée dans le cadre de la prévention des accidents ménagers qui sont une cause très importante de traumatisme chez les enfants les plus jeunes.

En ce qui concerne les parcours exploratoires pour enfants, pourquoi pas. On pourrait en faire, mais je ne sais pas si je serai capable de contrôler une dizaine d'enfants à travers la ville. C'est à réfléchir avec Mme Brault.

On le fera ensemble, Chantal. On fera une colonie de vacances à travers la Ménagerie.

Je l'avais déjà dit à M. Szykowski, les jeunes n'ont pas besoin de moi pour sauter les barrières de la Ménagerie et aller boire un coup la nuit. C'est juste un peu d'humour à 23 h 22, pardonnez-moi, Monsieur le maire.

En ce qui concerne l'exploration de l'intégralité de la Ville, vous avez raison. Pour des raisons de temps, nous avons sectorisé la Ville. On la parcourt depuis quatre ans pour identifier l'ensemble des pièges et des chausse-trappes à l'intérieur des parcours. Nous n'avons pas fini. Et il faudra de toute façon refaire le tour. L'été prochain, si tout le monde est vacciné, je vous promets de vous emmener et nous ferons le reste de la ville ensemble.

En ce qui concerne la politique de recrutement, Monsieur le maire, je vais me défausser sur vous.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Brunelle.

Je voudrais dire à notre collègue qu'il n'y a pas de filière « handicapé ». Il y a une filière médico-sociale, administrative et technique, mais pas de filière « handicapé ». On ne publie pas une annonce en disant que l'on veut recruter un travailleur handicapé. Cela ne fonctionne pas ainsi. Des gens répondent à une candidature et s'ils ont la compétence recherchée, on les embauche.

S'agissant de votre question relative aux agents devenus handicapés au travail, il y en a en effet quelques-uns. C'est d'ailleurs un sujet compliqué. Un certain nombre d'agents rencontrent des restrictions au cours de leur activité professionnelle. Il y a des activités qu'ils ne peuvent plus faire et cela peut aller jusqu'à un niveau de handicap reconnu, ce qui nous amène à les comptabiliser dans le nombre total de travailleurs handicapés. Après, il existe des mesures de reclassement, des mesures d'adaptation de l'emploi avec le cas échéant du matériel adapté. Ce ne sont heureusement que quelques unités, mais nous essayons de faire du mieux possible avec notre ergonome et la psychologue du travail. La cellule mobilité intervient dès lors qu'un agent a besoin d'un reclassement. Et vous savez que les textes prévoient désormais une période de préparation au reclassement. Les textes évoluent peu à peu dans la fonction publique territoriale pour mieux prendre en compte ce qu'on appelle le maintien dans l'emploi d'agents qui ne sont plus aptes physiquement à exercer leur métier, ou en tout cas dans les mêmes conditions.

### **Francis BRUNELLE**

Monsieur le maire, je n'ai pas répondu à la question de Liliane Wietzerbin en ce qui concerne le Paladin et le RER B.

Sceaux, le 25 mars 2021

En ce qui concerne le Paladin, la question a été évoquée il y a deux ou trois ans et nous l'avons renvoyée vers le territoire, car comme vous le savez, l'organisation du Paladin est territoriale. Il y a eu des modifications sur la hauteur de la contremarche permettant d'accéder au Paladin.

En revanche, en ce qui concerne le RER B, je crains que la Ville n'ait pas la main sur l'accessibilité du RER B, mais je ne suis pas compétent dans ce domaine.

### **M. le maire**

La Ville n'a pas la main sur le RER B, mais elle a quand même la capacité à animer des réflexions, à mettre le doigt sur des sujets et à les porter auprès des décideurs, en l'occurrence Île-de-France Mobilité et la RATP. On a cette capacité et c'est ce que nous avons fait. Tout cela remonte à loin. C'est ce que nous avons fait avec l'aménagement de l'accès ouest de la gare de Robinson. Cet accès ouest est désormais totalement accessible grâce à un ascenseur qui n'existait pas auparavant. Il devrait ouvrir au cours du mois d'avril. L'accès historique de la gare de Robinson doit être également amélioré. Et c'est ce qui avait été fait pour la gare de Sceaux avec l'installation d'ascenseurs il y a une vingtaine d'années. Ce travail est fait.

Il existe un programme général d'accessibilité des transports en commun extrêmement lourd et il y a énormément de travail à faire, avec une quasi-impossibilité de mise en conformité dans certaines stations de Paris où l'on ne sait pas comment régler la question des escaliers.

En ce qui nous concerne, la gare de Sceaux est totalement accessible et la gare de Robinson le sera également.

Et l'on n'a pas parlé du transport des personnes handicapées, le PAM92, qui gère également le transport des personnes vulnérables dans les centres de vaccination.

### **Francis BRUNELLE**

C'est un dispositif départemental.

### **M. le maire**

Et les deux véhicules de la Croix-Rouge sont équipés et peuvent transporter des personnes en fauteuil roulant. Ce sont beaucoup de petites initiatives qui se font et qui permettent de combler peu à peu le retard de la France dans ce domaine. Mais ce n'est pas fini. Comme l'a montré M. Brunelle à travers son tableau, il y a encore pas mal de choses à faire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la présentation de ce document.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **XIV- RESSOURCES HUMAINES**

##### **Lignes directrices de gestion — stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.**

##### **M. le maire**

C'est une nouvelle délibération issue de l'application de la loi du 6 août 2019 qui pose l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion en matière de pilotage des ressources humaines. Considérant qu'un service public de qualité doit s'appuyer sur des agents compétents en nombre suffisant et bénéficiant de conditions de travail adaptées, la ville de Sceaux adopte cette stratégie de ressources humaines visant à répondre à cet objectif dans un contexte de transformation de la fonction publique.

Nous avons donné à notre direction des Ressources humaines, du management et de l'organisation une feuille de route pour mener cette politique.

Le document joint à la délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique, et par conséquent des organisations syndicales représentées à Sceaux.

Cette stratégie pluriannuelle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises depuis plusieurs années. Nous avons en fait formalisé un certain nombre de documents et de notes dans ce document unique qui est à présent complet et clair. Il démontre le souhait de l'équipe municipale de faire en sorte que l'administration soit bien organisée et profite de conditions de travail nécessaires à un travail de qualité au bénéfice de l'ensemble des habitants de la Ville, ce qui est quand même globalement le cas.

Je ne lirai pas tout le document dont vous avez eu communication. Il est assez simple à lire. Ce n'est pas trop technique. Il s'articule autour de plusieurs chapitres : organisation et management, conditions de travail et qualité de vie au travail et gestion des compétences, formation, apprentissage, recrutement et mobilité.

J'insiste évidemment sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail qui sont un facteur d'attractivité de la Ville. La fonction publique territoriale est un marché. Les agents ont souvent plusieurs propositions et si la Ville n'est suffisamment attractive, elle ne peut pas attirer puis fidéliser des agents de qualité, compétents, engagés dans leur travail et dans le service public.

Évidemment, tout ceci nécessite la mise en place de toute une série d'éléments, dont une culture de management bienveillante, ce qui n'exclut pas parfois la nécessité de faire preuve d'autorité.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce document ?

##### **Liliane WIETZEBIN**

Merci beaucoup pour ce rapport très intéressant. J'ai trois observations sur trois parties différentes. La première porte sur l'égalité professionnelle. Nous en avons parlé la dernière fois et je souhaitais

simplement rappeler la proposition formulée lors du dernier conseil de la création d'une délégation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Il me semble que vous aviez donné votre accord pour la création d'une telle délégation. Je voulais savoir où nous en étions sur ce sujet.

Le deuxième point est relatif aux taux d'absentéisme mentionné dans ce rapport. Je trouve qu'il est élevé, qu'il reste élevé, même si je ne crois pas qu'il soit au-dessus de la moyenne des collectivités. Il était très élevé en 2019 et il a baissé de manière assez significative. Comment expliquez-vous cette baisse ? Quelles actions ont pu être entreprises ou quel effet structurel répond à cette baisse du taux d'absentéisme ?

Le troisième point est relatif aux accidents du travail. Le taux de 13,5 % me paraît très élevé. Il était encore plus élevé en 2017. Il a baissé un peu, mais il reste encore très élevé et sans doute bien au-dessus de la moyenne. Je suis pour ma part très attachée à la sécurité au travail. Vous indiquez dans le rapport que les accidents graves ont été analysés, mais dans la mise en place d'une telle politique, ce ne sont pas seulement les accidents graves qui doivent être analysés, mais tous les accidents ainsi que les presque accidents qui sont souvent le signe précurseur d'un accident grave. C'est un travail sans relâche. Il est évoqué la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels et un plan pluriannuel de prévention avec la production du document unique et la constitution d'un réseau de 9 assistants de prévention. Vous mentionnez des formations, des campagnes de sensibilisation. Là encore, il s'agit d'un sujet très important. Mes questions sont donc les suivantes : depuis quand tout ceci est-il en place ? Quels sont les fruits ? Peut-on les mesurer ? Est-ce qu'il y a déjà des effets ? Et aussi peut-être un élément de compréhension de ce taux particulièrement élevé d'accidents du travail.

### **M. le maire**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

S'agissant de l'égalité professionnelle, je vous ai dit que nous allions accentuer l'action de la Ville sur ces questions qui ne se limitent pas seulement à l'égalité professionnelle. Il n'y a pas forcément besoin d'une délégation car cette préoccupation concerne tous les domaines. Il faut en revanche travailler sur un plan d'action global pour l'ensemble de la Ville et j'ai confié cette mission au Directeur général. Je dis Directeur général, parce que Mme Deverre souhaite que l'on parle du Directeur général. On m'a fait remarquer qu'il fallait dire Directrice générale, mais Mme Deverre souhaite mettre en avant la fonction. Je le dis pour éviter toute polémique. Ce n'est donc pas de ma part un acte manqué marquant mon regret que le Directeur général ne soit pas un homme. D'autant que c'est moi qui l'ai nommée...

Sur le sujet de l'égalité professionnelle, nous reviendrons prochainement avec un plan d'action devant le conseil municipal. On y travaille.

Sur la question de l'absentéisme, il s'agit d'un taux global comprenant les congés de longue maladie, mais également les congés pour maternité. Le taux de maternité varie, mais ce sont surtout les longues maladies qui ont un impact important sur ce taux. Nous ne sommes pas une administration très importante. Il suffit donc d'avoir quatre ou cinq personnes en longue maladie pour que cela influe de manière importante sur le taux d'absentéisme.

Très franchement, pour connaître depuis longtemps le fonctionnement de l'administration, je pense que, dans leur immense majorité, les agents de Sceaux sont engagés dans ce qu'ils font. Ils ont conscience que leur absence peut être source de tension pour leurs collègues, parce qu'on ne peut pas toujours avoir recours à un remplacement. Je pense qu'il y a, dans la très grande majorité des équipes et des services, cette conscience collective qui fait qu'il n'y a pas d'abus. Je vous rappelle quand même que l'absentéisme pour maladie n'est pas décidé par l'agent ou par le maire. Il relève d'une décision médicale.

À l'heure actuelle, en raison du climat général anxiogène, on constate à Sceaux, comme dans toutes les collectivités locales ou même dans un grand nombre d'entreprises, une augmentation des arrêts de travail liés à une espèce de fatigue mentale, d'angoisse, etc. Ce qui pose d'ailleurs des difficultés dans certains services parce que nous ne parvenons pas à remplacer les agents absents. On a vraiment une tension forte qui joue notamment sur les agents présents qui eux-mêmes peuvent se trouver en difficulté. La situation actuelle n'est donc pas facile. Même si l'administration de Sceaux essaie d'avoir un discours positif, d'accompagner les agents du mieux possible en demandant aux cadres de détecter les points de faiblesse et en s'appuyant sur le psychologue et l'équipe des ressources humaines, il n'empêche que l'on peut être préoccupé par l'évolution globale des choses. Et je pense que c'est le cas dans beaucoup de structures.

S'agissant des accidents du travail, ils sont souvent liés à de la fatigue, à de l'inattention ou au fait que des agents ne sont plus totalement aptes aux tâches qu'ils effectuent. C'est là qu'intervient la question du reclassement et du maintien dans l'emploi.

En outre, les agents vieillissent. La moyenne d'âge augmente chaque année à Sceaux. La raison en est simple : les effectifs de Sceaux ont très peu progressé depuis 15 ou 20 ans. Et les agents sont assez fidèles. Le taux de rotation est faible. L'administration compte 430 agents et nous en embauchons environ 40 par an. Cela veut dire que les agents restent en moyenne 10 ans. Il y a donc une fidélité à la Ville. C'est vrai pour les agents de catégorie C, mais également pour les cadres. Ceci explique le vieillissement des effectifs et par conséquent une légère augmentation des congés maladie et peut-être aussi parfois des accidents du travail.

Nous en avons d'ailleurs parlé lors de la présentation du rapport social. Nous analysons de manière fine la situation avec les syndicats. Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, on a mis en place des formations, des campagnes de sensibilisation. Il y a 20 ans, toutes ces formations n'existaient pas. Et nous avons surtout conduit une démarche d'évaluation des risques

psychosociaux qui a très bien fonctionné parce qu'elle a associé de nombreux agents ainsi que les syndicats. Elle s'est traduite par une série de petites initiatives souhaitées par les agents en vue d'améliorer la qualité de vie au travail, par le sport par exemple. Cela ne concerne pas tout le monde, mais peu à peu le nombre d'agents intéressés par ces questions progresse. C'est évoqué dans le chapitre sur la qualité de vie au travail.

Nous avons bien noté votre préoccupation sur la question et c'est aussi la nôtre, croyez-le bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Il s'agit donc de valider cette stratégie pluriannuelle des ressources humaines 2021–2024.

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale.**

#### **M. le maire**

Nous passons à l'adaptation du tableau des effectifs.

Il n'y a pas de modification globale des effectifs de la Ville, à l'exception d'un agent détaché pour stage, ce qui ne change donc pas grand-chose.

#### Adaptations liées à la réorganisation des services de la Ville (-1/+1)

Il s'agit d'augmenter le temps de vacation de la psychologue pour le passer de 19 heures à 23 heures hebdomadaires.

#### Adaptation du tableau des effectifs, liée à des recrutements (-3/+3)

Il s'agit de créer et supprimer des postes en raison des procédures de recrutement qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne qui a quitté les services de la Ville.

#### Adaptation liée au détachement pour stage d'un agent en cours de reclassement (+1) :

Il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif pour un agent en cours de reclassement.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Jean-Philippe ALLARDI**

Monsieur le maire, M. Dessanges n'a pas mis sa caméra pour voter. Alors, il fait des remarques à d'autres...

**Jean-Christophe DESSANGES**

Bien sûr que si, j'ai mis ma caméra, Monsieur Allardi. C'est vous qui ne regardez pas au bon endroit.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Absolument. J'ai regardé et il n'y avait pas votre caméra.

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'ai mis ma caméra. J'ai même dit que je votais pour Mme Gautier et pour moi-même. Si le système ne fonctionne pas, c'est bien dommage, mais j'ai bien mis ma caméra.

**Jean-Philippe ALLARDI**

Puisque vous faites des remarques, à bon entendeur !

**Jean-Christophe DESSANGES**

Oui, Monsieur Allardi. Ce n'est pas moi qui dormais lors du conseil du 17 décembre.

**Xavier TAMBY**

Monsieur Allardi, vous vous moquez du monde. Monsieur Allardi, vous vous moquez vraiment du monde. La caméra de Jean-Christophe Dessanges était allumée. Vous racontez n'importe quoi !

**M. le maire**

On va quitter la cour d'école, mes chers collègues.

**Xavier TAMBY**

Non, ce n'est pas la cour d'école. C'est de la mauvaise foi de la part de Jean-Philippe Allardi. C'est scandaleux !

*Brouhaha*

## **XV- ADMINISTRATION GENERALE**

### **Rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2020.**

Nous passons maintenant à un document très important que vous ne trouverez probablement pas dans une autre commune de 20 000 habitants, surtout présenté le 25 mars pour l'année précédente et donc élaboré dans un délai deux mois. Je voudrais à cet égard saluer la performance de l'administration et du Directeur général qui l'anime avec compétence et engagement.

Vous avez dans ce document une retranscription de l'activité des services. Évidemment, ce n'est pas un document à caractère politique. Il s'agit de l'activité des services conformément à la manière dont la majorité municipale leur demande de fonctionner. Je trouve que c'est un document extrêmement intéressant. La succession des 15 rapports annuels, puisque nous élaborons ce rapport depuis une quinzaine d'années maintenant, permet de constater l'amélioration année après année et c'est surtout un open data tout à fait remarquable.

Je ne le commenterai pas, mais je vous laisse la parole si vous souhaitez intervenir.

### **Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, si mes collègues en sont d'accord, je souhaiterais demander une suspension de séance, s'il vous plaît.

### **M. le maire**

Elle est de droit. Combien de temps voulez-vous ? Une heure, une heure et demie ?

### **Jean-Christophe DESSANGES**

10 minutes au maximum, si possible.

### **M. le maire**

Nous faisons donc une suspension de 10 minutes.

*La séance est suspendue à 23 h 55 et reprend à 0 h 05.*

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

### **Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, avant de reprendre, nous souhaitons faire une déclaration et vous demander quelque chose en commun avec le groupe Sceaux Ensemble.

Comme nous l'avons dit en début de conseil, les conseils précédents ont duré respectivement jusqu'à 7 h et 4 h du matin. Nous avons tous une activité professionnelle que nous devons reprendre demain matin. Il est donc difficile pour nous de continuer ainsi. Nous vous proposons de reporter les points restants à l'ordre du jour à une date ultérieure. C'est possible demain, si vous le souhaitez ou cela peut être lors d'une autre séance du conseil.

Voilà la demande que nous faisons solennellement au nom de nos deux groupes.

### **M. le maire**

C'est parfaitement impossible puisque le vote du budget doit avoir lieu avant le 31 mars et qu'il faut cinq jours francs de convocation.

Écoutez, chers amis, vous êtes tous très gentils. On a discuté sur plein de sujets. À mon sens, cela aurait pu aller un peu plus vite. Tout le monde veut faire valoir longuement ce qu'il a à dire, veut réécrire l'histoire de la Ville sur la moindre délibération. On a déjà passé une demi-heure ne serait-ce que pour les modalités de réunion en visioconférence. Je suis désolé de vous dire que le caractère non raisonnable de la situation est largement dû à l'opposition. Je vous le dis franchement. Si vous ne voulez pas continuer, ne continuez pas. Nous allons poursuivre la séance jusqu'au bout. Il reste encore quelques points à examiner. Il y a le rapport d'activité dont la présentation rapide a été faite. Il y a le budget, dont nous avons déjà largement parlé au moment du rapport d'orientations budgétaires. On peut faire une présentation très rapide, le rapport étant tout à fait explicite. Vous intervenez, vous dites ce que vous avez à dire et c'est tout.

Sur une seule délibération parfois, certains d'entre vous interviennent à quatre reprises. Ce n'est pas raisonnable. Je laisse faire parce qu'après on me dit que je coupe la parole. Je laisse donc faire, mais la police de l'assemblée me permettrait de vous interrompre si vous faites plus d'une intervention. Je constate que les élus de l'opposition, notamment du groupe Sceaux Ensemble ne sont pas raisonnables. Ils reviennent toujours sur tout. Ils apprendront de toute façon. La demande que vous exprimez, Madame Wietzerbin est donc rejetée.

Maintenant, je vous écoute sur le rapport d'activité des services que vous avez probablement lu de manière attentive.

### **Jean-Christophe DESSANGES**

Monsieur le maire, je m'associe à Mme Wietzerbin...

### **M. le maire**

J'avais bien compris, Monsieur Dessanges.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je tiens à rappeler la durée déraisonnable des conseils municipaux.

**M. le maire**

La durée déraisonnable est de votre fait et du fait de votre groupe.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Je suis désolé, mais vous ne pouvez pas dire cela, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Je le dis quand même.

**Jean-Christophe DESSANGES**

C'est votre responsabilité de faire un ordre du jour chargé ou pas. Vous faites un ordre du jour excessivement chargé.

**M. le maire**

Pas du tout, Monsieur Dessanges. C'est le même ordre du jour que dans les réunions de conseils municipaux précédents il y a un, deux ou trois ans et l'on mettait deux fois moins de temps. Et l'on trouvait déjà que c'était très long. À l'époque, il y avait peut-être une opposition plus responsable qui travaillait mieux les dossiers, qui n'avait pas besoin de demander toujours la lune, toute une liste de choses dont on ne sait même pas ce que vous allez en faire parce qu'il n'y a rien en faire.

Vous avez une conception de l'exercice de votre mandat qui est la vôtre. Elle a des conséquences. Tout le monde en subit les conséquences. Croyez-moi, les élus de la majorité en subissent aussi les conséquences, mais ils ont la décence de le supporter.

Et les élus de la majorité travaillent également. Il n'y a pas que vous qui travaillez.

**Liliane WIETZERBIN**

Bien sûr.

La question, ce n'est pas de reprendre le débat sur la manière dont se déroulent les conseils municipaux. Nous avons été très courtois. S'ils durent très longtemps, on peut les placer plus tôt dans l'après-midi. Ce sont aussi des choses qui sont possibles. En tout cas aujourd'hui, il est déraisonnable de dire que chaque conseil municipal dure toute la nuit. C'est le quatrième...

**M. le maire**

Madame Wietzerbin, les mêmes conseils municipaux avec les mêmes sujets il y a deux ou trois ans ne dureraient pas toute la nuit.

Dès le début, dès le premier point, il a fallu discuter des modalités de vote pendant une demi-heure. C'est déraisonnable. Quel en était l'enjeu politique ? Si vous voulez de l'enjeu politique, passez sur toutes ces délibérations qui sont parfaitement claires et sur lesquelles tout le monde est d'accord. Vous les avez d'ailleurs votées. À quoi cela sert-il de s'exprimer là-dessus puisque vous les approuvez ? Vous pouvez dire que vous êtes d'accord. C'est d'ailleurs ce que vous faites parfois. Et après, vous réservez le débat politique pour le budget. Mais si vous ne voulez pas faire ainsi, que voulez-vous que je vous dise ?

Je veux bien comprendre que vous ne sachiez pas bien comme cela fonctionne. Pardonnez-moi de vous le dire, mais les uns et les autres, je ne vous ai pas vus très souvent aux séances du conseil municipal ces dernières années. Je comprends donc que vous ne sachiez pas bien comment cela fonctionne. Maintenant que vous avez compris, allons-y. Je mets M. Tamby à part, car c'est un vieil habitué des conseils municipaux.

**Maud BONTE**

Monsieur le maire, puis-je intervenir ?

**M. le maire**

Tout ce temps passé va encore décaler la fin de la séance.

**Maud BONTE**

Puis-je dire un mot ?

**M. le maire**

Dites-le.

**Maud BONTE**

Je vous avais écrit un message pour vous demander s'il était possible d'organiser des commissions pour pouvoir être informés avant la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Le lundi précédent, il y avait une commission sur l'environnement et le cadre de vie alors qu'il n'y avait aucun dossier sur ce sujet. Ce lundi, c'était pareil. Nous vous avons suggéré d'organiser ce lundi une commission de suivi budgétaire afin que l'on puisse poser nos questions techniques. Vous n'avez pas jugé bon de le faire. Je sais que Mme Wietzerbin vous a fait exactement la même

demande par oral et par écrit. Par ailleurs, nous aimerions bien être dans des commissions où l'on peut s'exprimer sans politiser. Et là, ça ne va pas.

Vous nous comparez à une autre équipe qui a siégé au conseil municipal pendant 12 ans. Peut-être qu'il y a deux ou trois ans, elle faisait effectivement des miracles. J'en suis émerveillée et très admirative. Mais nous avons affaire à des élus qui, comme vous, sont depuis 42 ans au pouvoir et vous nous traitez avec beaucoup de condescendance. Nous faisons notre travail d'élus sans vouloir faire de l'obstruction. Autorisez-nous donc à aller dans des commissions de suivi budgétaire ou sur d'autres sujets pour qu'on puisse avoir un apport technique qui ne soit justement pas politique.

Vous dites qu'il aurait été bien de se consacrer au budget afin de défendre une position politique, c'est justement ce que nous souhaitons. La preuve, c'est que nos deux groupes, soit l'opposition dans son ensemble, ont souhaité que ce point phare soit traité au début de ce conseil. L'obstruction ne vient donc pas de nous.

**M. le maire**

Il n'y a aucune obstruction de notre part. Nous sommes là. Vous le voyez. On a autant de travail que vous. Beaucoup d'élus de la majorité exercent une activité professionnelle et ils sont là. Ils ne se plaignent pas. Soit vous voulez être élus, soit cela ne vous intéresse pas.

Figurez-vous qu'il y a eu une commission d'aménagement urbain la dernière fois, mais vous avez reposé les mêmes questions lors de la séance du conseil. Cela ne sert donc à rien. Il ne sert à rien de faire des commissions, puisque vous reposez les mêmes questions au conseil pour que cela apparaisse au compte rendu et que vous puissiez montrer que vous en avez parlé en séance du conseil. Je vous ai raconté tout à l'heure ce qui se passait au Département. Pendant trois ans, les nouveaux ne parlaient pas.

**Liliane WIETZERBIN**

C'est sûr que c'est plus simple pour vous.

**M. le maire**

Ce n'est pas que c'est plus simple. C'est qu'il faut apprendre. Et quand on se présente aux élections, on assiste d'abord aux conseils municipaux et on s'intéresse aux sujets. Tous les rapports que nous avons examinés dans les années précédentes sont tous publiés sur le site. Tous les rapports sur le budget ont été publiés sur le site. Si on veut savoir comment cela fonctionne, on peut le savoir. Et ces rapports sont parfaitement lisibles. Il n'y a pas besoin d'être techniciens pour les lire. Ce sont des rapports qui sont essentiellement politiques, au sens fort du terme.

**Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, il n'en reste pas moins que les ordres du jour sont chargés.  
Sceaux, le 25 mars 2021

**M. le maire**

Les ordres du jour ne sont pas spécialement chargés, Madame Wietzerbin. Nous faisons autant de séances du conseil municipal que dans les autres communes. Ils ne sont pas plus chargés que d'habitude. C'est vous qui en faites des points compliqués. On n'a pas besoin de passer une demi-heure sur les modalités de vote. On n'a pas besoin de passer des heures pour adopter une subvention de 1 000 €.

**Liliane WIETZERBIN**

Je ne fais pas cela, Monsieur le maire. Ce que je voudrais ajouter — et ce n'est la faute de personne — c'est que nous sommes dans des conditions très particulières en visioconférence. Je suis convaincue que cela change la donne. Ce n'est la faute de personne, mais vous savez très bien que lorsqu'on parle devant un écran, on s'écoute parler, on ne voit pas les signaux faibles des autres, on ne voit pas les réactions. Et nécessairement, cela introduit des conditions qui sont différentes de celles des autres conseils municipaux. Ce n'est pas comparable. Je ne suis pas en train d'accuser untel ou untel. Je constate que nous arrivons pour la quatrième fois consécutive au-delà de minuit. Si l'on veut continuer l'ordre du jour, il y a encore au moins deux ou trois heures de travail devant nous. Nous sommes un certain nombre à dire qu'il est compliqué de continuer ainsi pour des raisons mêmes de santé physique. Prendre une voiture sans avoir dormi est dangereux. On parlait tout à l'heure d'accidents du travail, cela en fait partie. Je ne crois pas qu'il faille accuser les uns ou les autres. C'est simplement pour dire que les choses se passent de cette manière depuis le début de la mandature. Il y a certainement de la culpabilité de certaines personnes, mais aussi des circonstances très particulières.

La demande, c'était de pouvoir examiner ce budget en début de session parce que nous sommes tous conscients que c'est quelque chose qui doit être fait correctement. On en arrive aujourd'hui à minuit. On vous demande simplement et factuellement de reporter cet examen à demain ou à un autre jour. Sinon, il faut prendre acte de faire les réunions dans la journée ou de les faire autrement. On ne peut pas continuer à passer toute la nuit sur un conseil.

**M. le maire**

On a bien compris, Madame Wietzerbin. Je suis d'accord avec vous sur les circonstances de la visio. Il y a une autre solution que l'on peut adopter pour la prochaine fois, c'est de faire un conseil dans la salle, mais avec la moitié des membres seulement afin de respecter les contraintes sanitaires. La métropole du Grand Paris le fait ainsi que certaines villes.

**Liliane WIETZERBIN**

Les villes voisines le font. Châtenay-Malabry et Antony se réunissent en physique et dans la journée. Cela se fait.

**M. le maire**

Non, pas dans la journée. Elles ne se réunissent pas dans la journée.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Clamart se réunit dans la journée.

**Liliane WIETZERBIN**

Antony également.

**M. le maire**

Ce sont des retraités sans doute.

**Jean-Christophe DESSANGES**

Non, il y a des gens qui travaillent.

**M. le maire**

Monsieur Dessanges, je ne réunirai pas le conseil dans la journée. Faites ce que vous voulez, mais pour ma part, j'irai au bout de cette séance parce qu'on ne peut pas convoquer un conseil municipal aussi facilement. Cela ne se fait pas. Ce n'est juridiquement pas possible. Il faut respecter un certain délai. On ira donc au bout de cette séance. Vous restez ou non, mais on va continuer. Les élus de la majorité vont continuer et ils aimeraient bien aussi terminer le moins tard possible.

On ne va pas poursuivre cette discussion inutile. Il y a des règles. Il faut les respecter. Il se trouve que c'est le maire qui les fixe à Sceaux comme ailleurs. Vous pouvez juger que ce n'est pas bien, et faire ce que vous voulez.

On examine maintenant le rapport d'activité. Avez-vous des choses à dire sur ce rapport ? Sinon, nous passons au vote sur la prise acte du rapport d'activité.

**Maud BONTE**

Monsieur le maire, vous vous plaignez à longueur de magazines, à longueur de journaux télévisés qu'il y a trop de verticalité. Peut-être que vous pourriez écouter vos administrés. Vous dites qu'il faut agir rapidement et ne pas discuter...

**M. le maire**

Les administrés veulent que le service public soit rendu et que tout fonctionne.

Madame Bonté, maintenant c'est terminé. Nous avons compris ce que vous disiez. Vous ferez des tracts, vous écrirez ce que vous voulez. Vous ferez des tracts avec des chiffres faux comme Sceaux, le 25 mars 2021

d'habitude, avec des slogans... Il n'y a pas de souci. Cela m'est égal. J'ai l'habitude. Cela fait 30 ans que je connais cela.

Nous passons au vote sur le rapport d'activité si vous le voulez bien à moins qu'il y ait des interventions. Il n'y a pas de problème s'il y a des interventions. Mme Bonté souhaitait-elle intervenir sur le rapport d'activité ? Non, bien sûr, tout le monde semble peu concerné par l'activité de l'administration.

**Liliane WIETZERBIN**

Il n'y a pas eu de débat.

**M. le maire**

Il aurait pu y en avoir un. On a repris la séance il y a plus de 20 minutes.

**Liliane WIETZERBIN**

Écoutez, je pense qu'on va vous laisser débattre entre vous.

**M. le maire**

Vous ne voulez pas respecter les règles.

**Liliane WIETZERBIN**

Quelles règles, Monsieur le maire ?

**M. le maire**

Les règles sont fixées. Elles ne vous plaisent pas, mais elles sont fixées. Maintenant, si vous voulez fixer vos propres règles, gagnez les élections. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est comme ça à l'Assemblée et au Sénat. À l'Assemblée aussi, ils se réunissent la nuit. Et certains ne sont pas contents. Certains voudraient décaler les séances, mais le Président leur répond que ce n'est pas possible en raison des délais à respecter. Et il reste trois personnes à la fin dans l'hémicycle. C'est ainsi.

**Maud BONTE**

Vous expliquez (*Inaudible*)... votre droit par rapport à la vie nationale pour parler de verticalité en disant qu'il faut être à l'écoute de ce que vous dites, etc.

(*Inaudible*)... sont forcément mensongers...

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la prise acte du rapport d'activité.

*M. le maire entame l'appel au vote.*

**Maud BONTE**

Monsieur le maire, laissez-moi m'exprimer... *(Inaudible)*

*M. le maire poursuit l'appel au vote tandis que Mme Bonté continue à s'exprimer. Ses propos sont couverts par l'appel au vote.*

Pouvoirs :

- ✓ Corinne Deleuze a donné pouvoir à Annie Bach.

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, MM. Xavier Tamby, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski) ; (Mmes Maud Bonté, Liliane Wietzerbin ne prennent pas part au vote).*

**Jean-Christophe DESSANGES**

J'espère que M. Allardi m'a vu cette fois.

**M. le maire**

Vous êtes prévisible, Monsieur Dessanges.

Je transmettrai naturellement vos félicitations à l'administration, n'est-ce pas ?

**XVI- AFFAIRES FINANCIÈRES****Budget primitif 2021 :**

- **Application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2019,**
- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature,**
- **Autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**
- **Adoption du budget primitif 2021,**
- **Adoption des subventions d'équipement,**
- **Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2021.**

**M. le maire**

Nous passons à l'examen du budget. Il y a plusieurs délibérations, mais certaines d'entre elles peuvent être traitées ensemble : le budget et la fiscalité. Isabelle Drancy a la parole.

**Isabelle DRANCY**

Nous sommes sur le rapport portant sur l'adoption du budget 2021 qui reprend les grandes orientations qui vous ont été exposées et qui ont donné lieu à un débat le 4 février dernier.

Une remarque préliminaire, je voulais préciser qu'en raison de sa participation à l'expérimentation de la certification des comptes, la Ville applique cette année l'instruction budgétaire et comptable M57 à la place de l'instruction M14. La M57 sera généralisée à toutes les collectivités locales en remplacement de la M14.

La participation de la Ville à l'expérimentation de la certification des comptes a par ailleurs modifié le calendrier d'arrêté des comptes. Nous avons ainsi pour habitude de voter le budget primitif ainsi que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice précédent lors d'une même séance. La certification des comptes entraînant l'intervention d'un commissaire aux comptes, il y aura désormais une dissociation entre l'adoption du budget primitif fixée par la loi avant le 31 mars et le vote du compte de gestion et du compte administratif qui interviendra plus tard après l'intervention du commissaire aux comptes. C'est la raison pour laquelle l'instruction comptable en vigueur prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent.

Ces résultats vous ont été exposés lors du débat d'orientations budgétaires. S'il devait y avoir une différence entre ce que nous allons voter ce soir et le compte de gestion et le compte administratif que nous voterons au mois de juin, nous vous soumettrons une décision modificative.

La reprise anticipée des résultats de la gestion 2020 vous est exposée. Nous en avons déjà parlé. Le résultat brut comptable de 2020 s'élève à 6 553 k€. Il s'agit de l'addition du résultat comptable

reporté de 2019 et du résultat comptable dégagé par les seules opérations de 2020 qui s'élève à 2 753 k€. De mémoire, lors du débat d'orientations budgétaires, ce résultat comptable s'élevait à 2 757 k€.

Ce résultat est le résultat de la section de fonctionnement. Parallèlement, il y a le résultat de la section d'investissement qui a dégagé une perte de 4 182 k€. Il s'agit de l'addition des résultats d'investissement et du résultat pour la seule année 2020 qui s'élève à 235 k€.

À ce résultat d'investissement, il convient d'ajouter le solde net des restes à réaliser. Je vous rappelle qu'il s'agit des dépenses d'investissement qui ont été engagées, c'est-à-dire constatées dans le budget, mais qui n'ont pas été mandatées et des recettes de certains investissements.

La somme des restes à réaliser vous est indiquée dans le tableau.

- ✓ Recettes définitives à reporter (hors emprunt) : 10 084 k€
- ✓ Enveloppe d'emprunt à reporter : 0 k€
- ✓ Dépenses réelles à reporter : - 9 387 k€

soit un solde net positif de + 697 k€.

La section d'investissement dégage donc un solde cumulé pour 2020 de – 3 485 k€.

Vous savez que nous sommes obligés d'affecter le résultat brut comptable de fonctionnement au déficit d'investissement. C'est que nous proposons de faire pour affecter une partie du résultat comptable de la section de fonctionnement sur le déficit d'investissement de 3 485 k€.

Le reste, nous le gardons en fonctionnement.

S'agissant du contexte budgétaire pour l'année 2021, comme nous en avons discuté lors du débat d'orientations budgétaires en février dernier, il est largement marqué par la crise sanitaire du Covid-19 et par la suppression de la taxe d'habitation.

Nous avons eu l'occasion de le dire, cette période est tout à fait exceptionnelle et il convient de souligner que la mobilisation bénévole, encouragée et soutenue par la Ville, a été en tous points exceptionnelle. Cette crise a en outre révélé la solidité et la nécessité absolue des services publics, qu'il s'agisse des services de santé, d'éducation ou encore des services publics communaux, mais également l'engagement des maires et de leurs équipes.

La Ville a été particulièrement proactive au cours de cette année. Je vous rappelle que, dès le 6 avril, le maire a pris un arrêté qui prescrivait le port obligatoire d'une protection de la bouche et du nez par tous moyens pour éviter une expansion rapide de cette pandémie. La mise en œuvre de cet arrêté a malheureusement été suspendue. Cet arrêté s'est en outre accompagné dès le 8 avril 2020 des décisions nécessaires à sa mise en œuvre : commandes et distributions de masques en tissu réutilisables (plus de 30 000), de masques chirurgicaux (plus de 45 000), de visières et mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique.

La Ville a exercé pendant toute cette période un rôle de soutien pour permettre au personnel de santé et aux policiers d'aller travailler. Elle a maintenu l'accueil dans les crèches, les écoles et les centres de loisirs. Elle a aussi instauré la gratuité du stationnement ainsi que l'exonération des droits de terrasse. De même, elle a voté une exonération des loyers des commerçants locataires de la Ville.

La Ville a joué un rôle de soutien pour les habitants les plus vulnérables. Notre service de portage de repas à domicile a considérablement augmenté ses livraisons. Nous avons par ailleurs échangé quotidiennement avec les dirigeants des différents établissements pour personnes âgées présents sur le territoire.

Ce mouvement a pris une ampleur certaine avec le dispositif « Nous sommes Sceaux-lidaires » au travers duquel de nombreux Scéens ont voulu montrer leur implication et se rendre utiles. Des couturières bénévoles ont ainsi confectionné des masques en tissu et un réseau de bénévoles a été organisé pour livrer des courses aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Plus de 200 bénévoles ont ainsi été mobilisés.

Parallèlement à cela, la Ville a souhaité qu'on puisse conserver un lien avec les équipements culturels que sont le cinéma et la bibliothèque en développant le « click & collect » pour la bibliothèque et un système de « vidéo à la demande » pour le cinéma le Trianon.

Malgré la crise sanitaire, nous n'avons pas pour autant négligé les grands projets que nous poursuivons. Nous avons notamment terminé l'achèvement de la deuxième phase de la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste.

En 2021, la Ville continuera d'être un acteur majeur pour sa population dans la gestion de la crise sanitaire. Depuis le 15 mars, en concertation avec les villes d'Antony et de Bourg-la-Reine, nous avons pu ouvrir un centre de vaccination mutualisé à l'espace Vasarely.

Ce contexte a eu un coût estimé pour la Ville à 391 k€. L'impact de la crise du Covid-19 a porté principalement sur les recettes de fonctionnement, et notamment sur les recettes en provenance des usagers en raison de la fermeture des établissements d'accueil de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire alors même que les charges fixes devaient être payées.

En outre, le stationnement a été rendu gratuit sur la voie publique, comme dans la plupart des villes de l'EPT, ce qui a entraîné une perte de recettes de 89 k€.

L'exonération temporaire des droits de place et de terrasse a par ailleurs coûté à la Ville 50 k€.

Ce qu'il faut retenir, c'est que ce coût impactera aussi 2021 puisque nous venons de voter la poursuite du dispositif d'exonération des loyers pour les commerçants locataires de la Ville.

Par rapport au budget 2020, la perte de recettes des usagers est estimée à environ 32 %, soit 1,8 million d'euros. Cette perte n'est pratiquement pas compensée. D'autre part, les charges existent toujours puisqu'il s'agit de charges fixes.

L'impact a en revanche été très faible sur les recettes fiscales, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière. Compte tenu de la crise sanitaire, l'État n'a pas mis en œuvre le prélèvement des recettes sur la taxe d'habitation tel qu'il était prévu en 2020. Je vous rappelle que ce prélèvement s'élève à un peu plus de 200 k€. Il est lié au fait que l'État veut se récupérer sur les dégrèvements qui ont été octroyés dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation.

S'agissant des recettes sur les droits de mutation, elles ont été tout à fait conformes aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne la taxe sur la consommation finale de l'électricité, on a observé une diminution de 47 000 k€.

De façon plus marginale, la taxe de séjour a diminué, mais elle ne participe que pour 15 k€.

S'agissant des subventions, on peut dire que les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales ont été particulièrement impactées, les crèches étant fermées. Cette perte de subvention au titre de la PSU a heureusement été compensée par une subvention partielle accordée au niveau national.

Nous avons en outre été épaulés dans notre effort par le Département qui a décidé d'accompagner toutes les communes des Hauts-de-Seine. D'une part, il n'a pas réduit le montant des subventions attribuées dans le cadre du contrat départemental de développement. D'autre part, il a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de soutien de 10 € par habitant, ce qui a permis à la Ville de bénéficier d'une subvention de 200 k€ pour faire face à ces charges exceptionnelles.

L'établissement public de coopération et l'État ont pour leur part remboursé à la Ville les masques. VSGP a ainsi remboursé 20 k€ et l'État 40 k€.

Enfin, la Métropole du Grand Paris a accordé une aide de 20 k€ et la Région de 5 k€ pour le cinéma.

Au total, la Ville a perçu 285 k€ d'aides pour faire face aux dépenses supplémentaires liées au Covid.

La crise du Covid a eu aussi des impacts sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel n'ont pas été impactées, car les agents municipaux ont continué à percevoir 100 % de leur salaire. Il faut noter que près de 10 % des effectifs ont travaillé tous les jours en présentiel, notamment pour s'occuper des enfants du personnel soignant, et que 70 agents ont continué à travailler à distance sous forme de télétravail.

Nous avons fait essentiellement des économies en matière d'heures supplémentaires. En revanche, nous avons dû faire face à des dépenses exceptionnelles en versant une prime aux agents venus sur

place gérer la crise et en assurant des tests et des vaccinations du personnel municipal qui, à ce jour, n'ont pas été remboursés.

En ce qui concerne les moyens des services, la baisse des frais de fonctionnement courant est estimée à 17 % sur l'année. Cette baisse est liée au ralentissement de l'activité (baisse des coûts d'électricité du fait des fermetures et baisse de certains travaux comme les travaux d'élagage). En revanche, la Ville a fait face à des dépenses exceptionnelles d'achat de masques et produits hydroalcooliques, de ménage, d'ordinateurs portables pour faire face à l'augmentation du télétravail. Ces dépenses exceptionnelles sont estimées à 382 k€.

En conclusion, au 15 décembre, le coût de la crise du Covid s'élève à 391 k€ en coût direct.

Il faut ajouter à ce coût direct un coût indirect correspondant aux recettes supplémentaires qui sont perçues habituellement en cours d'année (produits supplémentaires d'impôts, hausses des fréquentations des activités périscolaires), et qui ne sont pas arrivées cette année.

Au total, on peut dire que l'excédent global qui a diminué de 731 k€ est en partie imputable à la crise du Covid.

Voilà pour le contexte budgétaire de l'année 2021. Ce que l'on peut dire, c'est que la loi de finances 2021 est centrée sur la relance de l'économie grâce notamment aux fonds européens, mais prévoit dans le même temps un bouleversement de la fiscalité locale avec la suppression intégrale de la taxe d'habitation.

Nous avons évoqué les données macroéconomiques lors du débat d'orientations budgétaires. Je les rappelle brièvement : une prévision de croissance annoncée de +6 %, un déficit public de 8,5 % du PIB et une dette publique de 122,4 % du PIB.

L'État a prévu un plan de relance important de 100 milliards d'euros, axé autour de l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Dans ce plan, l'État met en exergue le rôle majeur des collectivités locales en tant que premier investisseur public dans cette relance de l'économie. Sceaux n'est pas éligible aux compensations de l'État qui sont plutôt destinées aux communes rurales ou touristiques.

Globalement, la loi de finances 2021 se situe dans la continuité des lois de finances précédentes avec un fort impact pour Sceaux de la suppression totale de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation est déjà supprimée en 2020 pour 80 % des redevables au niveau national. À Sceaux, 43 % des ménages ont été exonérés en 2020. Dès 2021, la commune perdra 100 % du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour les 20 % de contribuables qui continuent à payer la taxe d'habitation, la suppression s'étalera sur 3 ans, jusqu'en 2023, mais ces contribuables paieront la taxe d'habitation directement à l'État.

En contrepartie de cette suppression totale de la taxe d'habitation, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Certaines communes sont gagnantes tandis que d'autres sont perdantes. Les communes perdantes sont plutôt les communes urbaines.

La ville de Sceaux est sous-compensée, puisque son produit de taxe d'habitation est de 14 M€ tandis que la part départementale qui lui sera transférée est de 3 M€. On se trouve donc avec un delta de 11 M€ qui seront compensés par une dotation de l'État sur laquelle la Ville n'aura aucun pouvoir de taux. Cette suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales équivaut donc à la nationalisation d'un impôt local.

Pratiquement toutes les communes des Hauts-de-Seine sont sous-compensées à l'exception des communes qui ont beaucoup d'immobilier de bureau, notamment à la Défense avec Puteaux. Des communes relativement pauvres comme Bagneux ou Villeneuve-la-Garenne sont également sous-compensées, ce qui peut paraître étrange.

Cette réforme fait d'autre part reposer la fiscalité uniquement sur les propriétaires, et notamment les bailleurs sociaux et les entreprises. Les locataires qui consomment pourtant des services publics n'auront plus aucun lien avec leur commune.

L'autre risque est de voir fondre cette compensation au fil du temps, comme ce fut le cas de la compensation CAHB. S'y ajoute pour Sceaux une perte nette de l'ordre de 730 000 € de recettes due au calcul de la compensation de l'État sur le taux d'impôt de la taxe d'habitation de 2017, et non celui de 2020. Or, la Ville a dû revoir ses taux à la hausse en 2018 pour faire face à un pic d'investissement.

Cette suppression de la taxe d'habitation s'est étalée dans le temps. Elle a été votée en 2017 et ne concernait au départ que 80 % des personnes redevables. Suite à la censure du Conseil Constitutionnel, la mesure a été élargie et ce n'est qu'en 2020 que l'ensemble des éléments a été stabilisé. Or, lorsque nous faisons des investissements, nous devons raisonner sur six ans.

Près de 6 000 communes en France sont ainsi concernées par cette perte de recettes, car l'État n'a pas compensé la totalité du produit de la taxe d'habitation, parmi lesquelles Saint-Maur, Étampes, etc. Cette réforme va donc constituer une perte sèche.

S'agissant des dépenses et des recettes, nous connaissons comme chaque année une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Cette baisse pour Sceaux est estimée à 92 k€. Nous sommes particulièrement pénalisés depuis 2017 par la modification de l'écrêtement. Toute augmentation des dotations en faveur des communes rurales ou des communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine se fait au détriment des villes considérées comme riches, parmi lesquelles la ville de Sceaux. Pour la première fois, la DGF de Sceaux passera sous la barre des 2 M€ alors que la Ville percevait en 2014 plus de 4 M€.

Nous sommes particulièrement inquiets des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation en raison des modalités de sa compensation. Celle-ci s'appuie en effet sur la dynamique des bases et constitue à cet égard une incitation à construire, mais pas à construire n'importe quelle typologie de logements. Les logements sociaux, désormais exonérés de taxe d'habitation, bénéficient en outre d'exonération de taxe foncière pour de très longues durées (en moyenne 25 ans). Les locataires de logements sociaux sont néanmoins demandeurs de services publics communaux. On peut donc craindre dans les années à venir que certaines communes préfèrent payer les pénalités pour non-respect du quota de 25 % de logements sociaux plutôt que de construire, car construire des logements sociaux s'avère plus coûteux que ce que cela rapporte. C'est un motif d'inquiétude qui s'ajoute au fait que nous doutons de la pérennité de la compensation.

La Ville continuera toutefois à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce qui n'est pas négligeable pour Sceaux, celle-ci étant estimée à 538 k€ en 2021. Comme la plupart des villes d'Ile-de-France, elle percevra également la surtaxe sur les résidences secondaires.

En recettes, la Ville bénéficiera de la revalorisation des valeurs locatives. Pour tenir compte de l'inflation et en l'absence de révision des valeurs locatives, celles-ci sont augmentées chaque année d'un coefficient, fixé à + 0,2 % par l'État pour 2021.

La Ville percevra également le produit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui, après avoir considérablement chuté depuis son intégration en 2017, reste stable en 2021 par rapport à 2020 à 85 k€.

Autre ressource : la tarification des services aux usagers. La Ville a décidé une augmentation limitée à 0,6 % de la plupart des tarifs, mais a fait le choix de sanctuariser les tarifs du stationnement payant, de la pause méridienne, de la bibliothèque, du cinéma Trianon et de l'espace-forme et santé et de la halle des Blagis. Ces tarifs restent donc inchangés par rapport à 2020. C'est le cas d'ailleurs depuis plusieurs années.

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, il faut noter l'excellent résultat enregistré en 2020 puisqu'il s'établit à 1,7 M€. Pour 2021, la recette est estimée à 1,6 M€.

Nous pouvons également compter sur les contributions versées par les partenaires institutionnels. La participation de la Caisse d'Allocations Familiales devrait notamment augmenter de 33 k€ par rapport à 2020 du fait de l'ouverture des deux nouvelles crèches de 40 places chacune.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est en revanche en baisse. Un projet de réforme vise en effet à lisser les tarifs. C'est donc l'occasion pour l'État de diminuer encore un peu une ressource. De la même façon, la loi de finances 2021 a supprimé de « petites taxes », dont les taxes funéraires, induisant une nouvelle perte de 10 k€ pour la Ville.

Nous devrions quand même avoir un bon niveau de compensation du FCTVA. L'État rembourse en effet aux collectivités une partie de la TVA (à hauteur de 16 %) de leurs dépenses d'investissement.

Cette année 2021 connaîtra par ailleurs l'automatisation de la gestion du fonds de compensation de la TVA.

Ce contexte est marqué par des recettes en baisse, mais également par une augmentation des charges pesant sur les collectivités territoriales.

Cette augmentation des charges est liée notamment au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Là aussi, la ville de Sceaux est ponctionnée au profit des communes dites pauvres. Le FPIC est estimé en 2021 à 487 k€ alors qu'il s'élevait en 2012 à 68 k€. Chaque année, la Ville est donc ponctionnée un peu plus.

Le fait que le revenu moyen des habitants soit de plus en plus fortement pris en compte dans le calcul du prélèvement nous pénalise particulièrement. Je regardais hier les chiffres sur *impots.gouv* du revenu fiscal de référence à Sceaux et j'ai été très étonnée de voir qu'il s'établissait à 70 k€. Notre contribution au FPIC ne devrait donc pas baisser dans les années à venir.

La Ville verra par ailleurs ses dépenses de personnel progresser d'environ 4,3 % par rapport au budget 2020, à effectif constant (434 agents). Cette augmentation est essentiellement liée à la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) et du RIFSEEP, deux mesures touchant tous les fonctionnaires et en particulier les fonctionnaires territoriaux.

Le coût de la mise en œuvre du protocole PPCR est estimé à 156 k€ et celui du RIFSEEP à 125 k€.

L'augmentation des dépenses s'explique en outre par l'organisation en juin 2021 des élections régionales et départementales, dont le coût a été estimé à 66 k€. Cette dépense est assez peu compensée.

En revanche, concernant l'absentéisme, la journée de carence a entraîné en 2020 une économie estimée à 23 k€.

S'agissant des dépenses de personnel, vous disposez dans le rapport de l'évolution des effectifs par catégorie. La Ville de Sceaux s'honore à avoir beaucoup d'agents sous statut et assez peu d'emplois précaires. Le rapport vous présente également un tableau sur l'augmentation de la masse salariale dans lequel vous constatez que les principales augmentations sont liées aux réformes de l'État.

Voilà pour les charges qui vont nous contraindre à être encore plus attentifs et vont entraîner nécessairement une dégradation de l'épargne brute des collectivités locales. Les charges augmentent en effet sans cesse alors que nous avons de moins en moins de marges de manœuvre.

En termes de solidarité, Sceaux est quand même extrêmement bien placée puisque plus de 30 % des impôts payés par les Scéens vont dans les différents fonds de péréquation.

Autre élément du budget 2021 : la dotation aux amortissements. Elle est identique à 2020 si l'on fait abstraction de l'amortissement de la subvention d'équipement exceptionnelle versée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

La M57 instaure l'obligation d'un amortissement des immobilisations au prorata temporis alors qu'il était en année pleine sous la M14.

La création de la MGP et de l'EPT a également eu un impact financier et budgétaire sur les budgets communaux. Ainsi la Ville de Sceaux sert d'intermédiaire pour le reversement des flux financiers entre Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris.

Voilà les grandes caractéristiques du budget.

#### Les orientations du projet de budget 2021

Nous avons largement débattu des orientations le 4 février dernier. Il s'agit pour nous de consolider la qualité du service public. Nous sommes assez constants dans nos orientations et nous souhaitons continuer à faire de Sceaux la « ville à vivre », préserver nos services publics, maintenir notre ville en bon état de fonctionnement et toujours placer l'usager au cœur du service public, que ce soit en matière d'accueil, d'accessibilité et de confidentialité des lieux d'accueil.

Nous sommes également très soucieux de la certification et de la qualité de nos comptes. C'est la raison pour laquelle nous participons à la certification des comptes et que nous participerons également à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2021 à 2023.

Nous sommes en outre convaincus que l'action publique repose sur la participation active et massive des citoyens et que l'implication citoyenne est la condition de notre réussite commune. C'est la raison pour laquelle nous essayons d'embarquer nos concitoyens sur de grandes problématiques telles que la conduite de la transition écologique et énergétique, sur le développement du vélo, l'écoquartier, le bilan carbone. Sceaux est la première ville cyclable d'Ile-de-France. C'est une politique que nous menons depuis très longtemps et que nous voulons développer et consolider.

L'environnement étant au cœur de nos préoccupations, nous avons lancé en 2019 la démarche « Parlons ensemble de l'environnement ». Dans cet élan, nous voulons en faire une ville exemplaire en matière de transition écologique et entraîner tous les Scéens dans cette démarche.

Nous avons aussi pour ambition d'engager un vaste plan de rénovation énergétique qui s'inscrit totalement dans le plan de relance de l'État. Ce plan devrait commencer par l'école élémentaire des Clos-Saint-Marcel, puis l'école des Blagis et le centre de loisirs des Blagis.

Il est quand même précisé que ces investissements ne pourront être faits que dans la mesure où nous aurons les financements tels qu'ils sont prévus dans le plan de relance.

Autre priorité de la Ville : le soutien aux familles scéennes et la priorité donnée à l'éducation avec notamment l'accueil de la petite enfance pour permettre aux femmes de travailler, d'avoir une carrière. Rappelons que nous répondons à 80 % des demandes d'accueil en crèche. Ce taux est l'un des plus élevés de France et mobilise plus de 10 % du budget.

Nous réfléchissons à cet égard à la reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare, vieillissante.

Le soutien à la vie scolaire et périscolaire reste également une priorité municipale. Dans ce cadre, nous avons entamé une réflexion sur le « continuum éducatif », dans lequel s'inscrit une nouvelle évolution de l'organisation du temps de l'enfant. Il nous apparaît très important de maintenir et développer les activités sportives et culturelles sur le temps scolaire ou périscolaire.

Nous avons en outre à cœur de maintenir la qualité de l'enseignement. Nous sommes ainsi l'une des seules villes à proposer la présence d'une ATSEM par classe en école maternelle, ce qui contribue à la qualité du fonctionnement des écoles publiques de Sceaux. Il est à cet égard un peu triste de voir que sur les 100 premiers lycées de France 85 sont des lycées privés.

Nous souhaitons également maintenir notre soutien au logement social. La Ville atteint désormais le taux requis de 25 % de logements sociaux, en particulier grâce à l'opération d'aménagement des Quatre Chemins qui propose des logements sociaux de qualité. Au total, la Ville aura versé à France Habitation une subvention de 1,5 million pour réaliser cette opération.

La Ville mobilise également le bailleur social Hauts-de-Seine Habitat pour améliorer les Bas Coudrais et lance par ailleurs une nouvelle démarche participative « Parlons ensemble des Blagis ».

Nous avons à cœur d'accompagner les nombreuses activités associatives qui participent largement à l'attractivité de la Ville. Nous vous proposerons à cet égard une délibération sur les subventions de la Ville aux différentes associations. Le soutien financier aux associations scéennes est extrêmement élevé puisqu'il s'élève à près de 1,2 million d'euros en 2021, étant précisé que les principales associations bénéficiant de ces aides sont la MJC et le CSCB. Ceci nous paraît primordial du fait du désengagement d'un certain nombre de partenaires institutionnels. Les Blagis ne faisant plus partie de la politique prioritaire de la ville, les subventions de l'État ont en effet disparu et la commune se doit donc d'être là en appui.

Nous avons aussi pour ambition la valorisation touristique et économique de la ville par le soutien aux commerces et la démarche de valorisation de notre patrimoine exceptionnel de maisons d'architectes contemporaines. Le projet de la maison Lurçat s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Il faut se tourner vers l'avenir, être optimiste et investir tout en maintenant un niveau de dépenses de fonctionnement globalement stable.

À cet égard, nous poursuivrons nos efforts de rigueur en recherchant le meilleur prix, en valorisant ce qui peut l'être et en ayant un objectif d'achat responsable. Nous avons d'ailleurs signé cette année la Charte des achats circulaires et solidaires qui vise à intégrer explicitement la démarche écoresponsable dans les achats de la Ville.

Voilà globalement tracées les orientations budgétaires de la Ville.

Face à tous ces éléments, baisse de la DGF, insuffisante compensation de la taxe d'habitation, prélèvement exceptionnel de 200 k€ sur les recettes fiscales de la TH, mise en œuvre du PPCR et du RIFSEEP, la Ville verra son autofinancement se dégrader et devra faire appel à une augmentation des impôts pour pouvoir réaliser son programme d'investissement. Certes nous investissons moins qu'en 2018 et 2019, mais nous avons néanmoins besoin d'investir pour les générations présentes et futures.

Cette année sera notamment consacrée à :

- ✓ La seconde phase de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste,
- ✓ La fin des travaux de restructuration du site sportif et de loisirs des Blagis, avec la fin de l'aménagement des espaces extérieurs ;
- ✓ La fin des travaux de rénovation de la bibliothèque ;
- ✓ Les études préalables à la rénovation de la maison Lurçat ;
- ✓ Les études préalables au nouveau programme de rénovation des espaces publics, dont la première étape concernera le centre-ville avec notamment la rénovation du parvis de l'église, dont les travaux seront engagés en 2022 immédiatement après la fin des travaux de restauration de l'église ;
- ✓ L'acquisition du 4 rue du Four, en interconnexion directe avec le secteur de projet de la place du général de Gaulle visant à réaménager le site ;
- ✓ L'extension du réseau de vidéoprotection dans le secteur de Robinson.

Et comme chaque année, nous souhaitons poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux et entretenir les bâtiments municipaux de façon qualitative.

Nous prévoyons également un plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin d'en accroître les performances et, surtout, la cyber sécurité.

Vous disposez dans le rapport du détail des montants des différents investissements. La réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste s'élève ainsi à plus de 3 millions d'euros, l'acquisition du bâtiment du 4 rue du Four à 1 350 000 € et nous avons également de gros travaux d'entretien et de voirie.

Pour financer ces 11 M€ de dépenses nouvelles, nous aurons recours à des recettes propres (FCTVA) et à des produits de cessions foncières qui devraient nous permettre de continuer à penser l'avenir et à nous inscrire dans un circuit vertueux, les emplois générés par ces investissements n'étant pas délocalisables.

Pour faire face à cela, l'augmentation du taux de taxe sur le foncier bâti est rendue nécessaire en raison de l'insuffisante compensation de la suppression de la taxe d'habitation, Sceaux ayant été particulièrement pénalisée par cette réforme.

Au cours des élections municipales, nous avons politiquement assumé l'augmentation des impôts locaux en 2018 et nous sommes malgré tout pénalisés puisque nous ne sommes pas compensés à notre juste perte.

Cette perte est estimée à 730 k€. Nous envisageons d'augmenter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,57 point, soit 4,9 %. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties passerait donc de 31,95 % à 33,52 %. Nous espérons ainsi avoir un produit fiscal supplémentaire de 698 k€.

D'une façon générale, les propriétaires occupants seront largement bénéficiaires en 2021, car ils verront leur taxe d'habitation baisser de 30 %.

Le produit fiscal 2021 revenant à la Ville devrait s'élever à 21 017 k€. La capacité d'autofinancement prévisionnelle devrait pour sa part s'établir à 5 390 k€, contre 6376 k€ en 2020, en baisse de 986 k€.

S'agissant de la dette, nous prévoyons sa stabilisation. Je vous précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de la dette s'élevait à 53,4 M€ contre 551 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Malgré les baisses de recettes dues à la crise sanitaire, la Ville n'a pas emprunté l'enveloppe prévue, soit 2 millions d'euros. Nous allons maintenir notre niveau d'investissement et nous devrions stabiliser la dette en 2021.

Pour un remboursement en capital de 4,3 M€, le budget prévoit un emprunt nouveau de 4,2 M€ pour financer les investissements communaux et un emprunt de 1,3 M€ pour financer l'acquisition du 4 rue du Four dans le cadre du fonds d'investissement foncier.

En outre, en application des principes comptables de la M57 et des règles de la certification des comptes, nous devons prendre en compte les redevances capitalisées pour les baux emphytéotiques. C'est une écriture comptable qui fait que l'on comptabilise à l'avance les versements qui ont été faits. Il s'agit d'augmenter l'actif chaque année et de diminuer en parallèle le passif, et ce pendant toute la durée du bail emphytéotique.

Je voulais préciser que la charge de la dette n'a jamais été aussi faible et que nous n'avons aucun emprunt toxique.

### **M. le maire**

Merci, Madame Drancy pour cet excellent exposé dit d'une voix calme, déterminée et compétente.

Qui souhaite intervenir ?

**Jean-Christophe DESSANGES**

Très rapidement, Monsieur le maire, nous prenons acte de votre refus de remettre à plus tard la suite des débats. Nous le regrettons sincèrement, et nous n'avons d'autre choix, compte tenu de l'heure tardive et du fait qu'il y a encore pour au moins 1 h ou 1 h 30, voire 2 h de débats sans compter les vœux et la motion d'intérêt général sur laquelle nous avons passé beaucoup de temps. Malgré cela et malgré les questions orales que nous souhaitions poser, vous nous mettez dans une situation où nous n'avons d'autre choix que de quitter ce conseil municipal.

Nous ne sommes plus en mesure de poursuivre ce conseil municipal. Nous travaillons demain. Certains d'entre nous vont conduire des véhicules. Il est déraisonnable de poursuivre ce débat après 1 h 20 du matin. J'en suis désolé.

J'espère que la prochaine fois, Monsieur le maire, vous serez plus réceptif à nos demandes. Nous les avons pourtant faites en avance pour vous permettre de changer l'ordre du jour et d'inscrire l'examen des sujets importants en début de conseil. Hélas, cela n'a pas été possible. Nous le regrettons sincèrement et amèrement vu l'effort que nous avons fourni ce soir pour pouvoir débattre de ce budget.

Je vous souhaite une très bonne soirée et un bon débat entre vous. Merci, Monsieur le maire.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Dessanges. J'espère pour ma part que vous serez plus réceptif et attentif au temps des autres lors de la prochaine réunion du conseil et je vous souhaite une bonne nuit.

**Liliane WIETZERBIN**

Monsieur le maire, chers collègues, de la même façon, je pense qu'il n'est pas raisonnable d'accepter pour la troisième fois consécutive des débats qui vont encore durer deux ou trois heures, jusqu'au cœur de la nuit. J'en suis profondément désolée parce qu'il y avait énormément de choses très intéressantes dans ce qu'a présenté Mme Drancy. Il y avait beaucoup de questions à poser.

De nouveau, je prends acte, et j'espère de tout cœur que nous trouverons pour la prochaine fois une façon de procéder permettant de respecter l'intégrité des personnes et la teneur des débats.

Je vous quitte également.

**M. le maire**

Merci. Bonne nuit. Vous pourrez expliquer à vos collègues de l'opposition d'être plus économes du temps des autres.

**Liliane WIETZERBIN**

C'est vous, Monsieur le maire, le président du conseil et non moi, malheureusement.

**M. le maire**

Et moi, je suis là. Je continue. Bonne soirée et bonne nuit.

*M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, M. Fabrice Bernard et Mme Liliane Wietzerbin quittent la séance du conseil municipal à 1 h 25.*

**M. le maire**

Je crois que M. Tamby voulait intervenir.

**Xavier TAMBY**

Tout à fait.

**M. le maire**

Vous avez la parole.

**Xavier TAMBY**

Merci. Je trouve un peu surréalistes les débats précédents, si vous voyez de quoi je veux parler.

Vous vous êtes auto-congratulé tout à l'heure sur vos 20 ans de mandat de maire de Sceaux. C'est très bien. C'est très heureux pour vous, mais de mon point de vue, et il en est de même pour les personnes ayant voté pour ma liste au premier tour notamment, ce n'est pas forcément une bonne nouvelle, en particulier sur le plan financier. En 20 ans, la dette est passée de 10 millions d'euros à un peu plus de 50 millions d'euros. Elle a parfois frôlé les 60 millions d'euros. Et les impôts locaux ont augmenté d'environ 60 %. Ce n'est donc vraiment pas une bonne affaire.

Par ailleurs, votre façon de faire est assez agaçante. Je n'irai pas rejoindre ce qu'on dit précédemment mes collègues de l'opposition, mais on voit bien les limites du débat dans un conseil municipal. Comme vous, je suis foncièrement quelqu'un du monde d'avant et pas du tout du monde d'après, mais ce qui est quand même agaçant, c'est que vous n'écoutez jamais l'opposition. Et cela vaut aussi pour n'importe quelle enceinte démocratique de la Ve République en 2021. L'opposition est très rarement écoutée et elle est souvent méprisée. Elle l'est en particulier à Sceaux. C'est fait de façon polie et courtoise, mais en gros — je serai bref et un peu grossier — vous n'en avez parfaitement rien à foutre de ce qu'on vous raconte au conseil municipal. Bien évidemment, on va utiliser d'autres moyens de communication. Il y a la tribune. Il y a les réseaux sociaux désormais ou encore le bouche-à-oreille dans la ville.

Sur le budget, il y a quand même un point sur lequel je suis d'accord avec vous, c'est que la réforme de la taxe d'habitation n'est pas une bonne réforme. Je le pense depuis le départ. Par principe, j'avais envie de voir ce que cela allait donner jusqu'à ce que je vois cette histoire de transfert de recettes et de changement de périmètre. J'ai vécu en 2010 le transfert du RSA socle au Département en lien avec la loi du 13 août 2004. Lorsque je suis arrivé au cabinet ministériel en 2010, on s'est retrouvé avec un patatouille pas possible sur la fixation du socle de dépenses et la fameuse clause de revoyure pour savoir si l'État allait, au regard des dispositions de l'article 72.2 de la Constitution remplir ses engagements en termes de compensation. C'est toujours très compliqué et à tous les coups, ce qui se passera sur la taxe d'habitation sera du même acabit.

De ce point de vue, sur le plan de la philosophie politique, j'estime que la réforme de la TH — et je n'engage pas mes colistiers là-dessus — n'est pas une bonne réforme. En revanche, je ne suis pas d'accord avec la façon dont vous traitez le sujet, notamment sur cette fameuse histoire du pic d'investissement. En réalité, vous saviez très bien que la base de compensation serait sur 2017. Sauf à ce que vous me démontriez de manière claire et précise et de façon séquentielle l'ordre de votre raisonnement, vous saviez très bien qu'il y aurait un manque à gagner. Les 730 k€ ne tombent pas du ciel. Vous le saviez. Vous avez fait un pari et vous l'avez perdu. En tout cas, c'est très clair, vous vous retrouvez avec un manque à gagner.

M. Szykowski parlait tout à l'heure, comme si c'était marqué du sceau de l'infamie, de l'idéologie libérale à propos de l'esprit de compétition dans le cadre de la délibération sur les conventions passées avec les associations sportives. Je trouve que ce budget et les 20 ans de votre mandat de maire sont marqués par cette inspiration marxiste ou néo-keynésienne, en tout cas socialiste ou sociale-démocrate qui fait que, dès que quelque chose ne va pas, on augmente les impôts. En l'occurrence, c'est la taxe foncière sur le bâti. C'est effectivement le dernier truc qui vous reste.

Sur le plan de la philosophie politique, c'est effectivement une mauvaise réforme, mais vous en tirez les conséquences avec les mêmes réflexes pavloviens qui consistent à augmenter les impôts lorsqu'il y a un problème d'équilibre général du budget. Isabelle Drancy l'a d'ailleurs dit tout à l'heure : vous allez continuer à investir pour vous projeter dans l'avenir sans toucher nécessairement aux dépenses de fonctionnement. On ne voit donc pas le début du commencement d'une mesure d'économie tangible qui ait un peu de consistance. Et je pense que c'est tout à fait dommage.

Ce que je remarque également, c'est qu'avec les dispositions de la loi de finances 2021, vous bénéficiez de la part départementale de 7 % pour compenser la perte de TH et au final on se retrouve quand même avec un taux de taxe foncière qui passe de 23,57 % en 2020 à environ 35 %. En gros, cela représente une hausse de 40 % de la part communale de la taxe foncière sur le bâti, ce qui est quand même assez conséquent.

À un moment donné, il va falloir se poser la question de savoir combien vont gagner ou perdre les différentes catégories de Scéens. Et je pense que tout le monde ne sera pas forcément gagnant dans l'affaire.

S'il y avait une bonne raison de se retirer, de ne pas participer au débat et de ne pas voter le budget, c'est cette absence assez déplorable du compte administratif 2020 que vous justifiez par l'expérimentation de la certification des comptes avec la Cour des comptes. Surtout que dans les documents, si j'ai bien lu et je pense l'avoir fait, vous faites assez souvent référence au compte de gestion du comptable dont vous avez connaissance et que nous ne connaissons pas. À côté de cela, dans le texte de la note de présentation du budget primitif, vous faites référence à plusieurs reprises à l'exécution budgétaire 2020. Vous avez donc un compte administratif provisoire. Je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas fourni, au moins à titre d'information, qu'il nous soit présenté pour avis en appui de ce budget primitif. Cela relève aussi de mon côté ancien monde, je ne sais pas voter un budget sans avoir le compte administratif. Ce n'est pas sain. Et vous-même, en tant qu' élu local et spécialiste des finances publiques, vous devriez être d'accord avec moi sur ce point. Cela ne me convient pas. Ce n'est un secret pour personne, je travaille dans un établissement public. Je fais beaucoup de tutelle d'établissement public. Je n'ai jamais vu un budget voté par les administrateurs sans présentation du compte financier. J'imagine que vous allez me refaire tout un couplet sur la différence entre un établissement public et une collectivité locale. On connaît le truc par cœur, mais sur le plan de la cohérence intellectuelle et technique, c'est assez agaçant.

Sur le plan purement politique, il n'y a pas de surprises. C'est un budget en cohérence, en continuité avec ce qui a été présenté les années précédentes avec aucun regret de manier le même logiciel, aucune volonté de céder les actifs inutiles. Je vous le redis, cédez la maison Lurçat. Je pense que de futurs propriétaires privés seraient très heureux d'en disposer. De grâce, n'achetez pas la rue du Four, mais je sais que c'est peine perdue de vous le dire.

S'agissant de la dette, vous la présentez à votre avantage en la faisant partir de 2008 plutôt que de 2001. Il y a toujours ce saucissonnage entre la dette immobilière et le reste de la dette avec cette entourloupe sur les fameux loyers capitalisés, pratique qui a été dénoncée par la Cour des comptes à Paris. Vous dites que nous ne sommes pas à Paris, mais à Sceaux. C'est ce que j'ai relu dans le PV ce matin. Je ne sais que dire de plus sinon que c'est encore une fois un mauvais budget.

Je vous remercie.

### **M. le maire**

Merci, Monsieur Tamby. J'aurai l'occasion de vous répondre sur quelques points. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

**Philippe SZYNKOWSKI**

Par solidarité avec mes collègues qui se sont retirés, je ne participerai ni au débat ni au vote. Et c'est dommage s'agissant d'un acte essentiel comme le budget primitif d'une commune. Vous en connaissez les raisons.

**M. le maire**

On vous entend très mal. Pourriez-vous vous reculer un peu ? On vous entendra mieux.

**Philippe SZYNKOWSKI**

Par solidarité avec les collègues qui se sont retirés, je vais faire de même et ne participer ni au débat ni au vote. Je le regrette, car il s'agit du vote du budget primitif qui est quelque chose d'essentiel pour une commune. Mais c'est ainsi et je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et un bon travail.

**M. le maire**

Merci. Bonne nuit, M. Szynkowski.

*M. Szynkowski quitte la séance du conseil municipal à 1 h 34.*

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je voudrais dire deux ou trois petites choses très rapidement à M. Tamby.

Vous m'avez dit qu'en 2017, je savais ce qui se passerait s'agissant de la taxe d'habitation. Justement non, car il y a eu tromperie de la part du Président de la République lui-même. À l'époque, il s'agissait d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des contribuables (43 % à Sceaux). Nous pensions pouvoir garder une grosse partie de la taxe d'habitation. C'est là où l'État a été amoral, donnant un exemple déplorable d'irresponsabilité. Il a changé les règles du jeu et il l'a fait comme si cela avait eu lieu avant 2017 alors que cela a eu lieu après. Naturellement, nous pouvons en parler au sein du conseil municipal, mais comment voulez-vous l'expliquer à la population ? C'est impossible.

Une fois de plus, l'État ou plutôt l'exécutif national a été en dessous de tout dans cette affaire.

Par ailleurs, je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit sur le compte administratif. Bien sûr que nous avons le compte administratif provisoire, mais nous ne pouvons pas le mettre au vote, car il faut aussi avoir le compte de gestion. Nous l'avons puisqu'Isabelle Drancy a évoqué les résultats en précisant que nous les reprenions pour l'élaboration du budget comme nous le faisons d'habitude, mais il se trouve que nous ne pouvons plus voter le compte administratif en même temps que le budget au mois de mars comme nous le faisons auparavant. D'un autre côté, ce n'était pas quelque chose de généralisé. Beaucoup de communes votent leur budget en décembre alors

qu'elles n'ont pas leur compte administratif. En réalité, la plupart des collectivités font ce que nous faisons. Elles votent le budget entre les mois de décembre et mars et le compte administratif en juin. Et de toute façon, avec le mécanisme lié à la certification qui prend un certain temps, nous serons amenés à procéder ainsi de manière systématique comme cela se passe pour les entreprises qui adoptent leurs résultats bien après avoir adopté leur budget, si tant est qu'elles soient tenues de le faire. On revient plutôt dans un système « normal », même si le fait de voter le CA et le budget en même temps était en effet plus agréable. C'était bien, mais nous avons choisi de privilégier la question de la certification par souci de transparence. Mais vous avez parfaitement raison de dire que nous connaissons les résultats puisqu'ils sont même publiés dans le rapport.

Isabelle, veux-tu compléter ?

### **Isabelle DRANCY**

Déjà, je ne suis pas marxiste. J'ai beaucoup de défauts, mais pas celui-là.

Je suis d'accord avec M. Tamby sur le fait que la suppression de la taxe d'habitation est une mauvaise réforme. Et plus on va avancer et plus on verra que c'est une mauvaise réforme.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec le fait de ne pas acheter la rue du Four ou la maison Lurçat. Je pense que la Ville doit investir. Je pense qu'il faut se projeter dans l'avenir. Évidemment qu'il y a des contraintes, mais c'est la condition même de la vie. On ne peut pas toujours rien faire. Je pense qu'il faut investir pour l'avenir. Et contrairement à l'État, nous nous endettons pour investir.

### **M. le maire**

Je voudrais juste ajouter un mot sur les impôts. Un locataire dont le revenu se situe en dessous du seuil conduisant à l'exonération ne paie plus rien. Un propriétaire occupant, s'acquittant de la taxe foncière et de la taxe d'habitation paiera en 2021 une taxe foncière en hausse de 5 % et une taxe d'habitation en baisse de 30 %. Pour de nombreux contribuables scéens, la taxe d'habitation est du même ordre que la taxe foncière. C'est donc une baisse de 30 % sur la moitié et une augmentation de 5 % sur l'autre moitié. Sur la totalité des impôts, cela représente donc une baisse de l'ordre de 10 à 15 %. Tous les propriétaires occupants verront une baisse de leurs impôts locaux, car la hausse de la taxe foncière sera plus que compensée par la baisse de 30 % de la taxe d'habitation. Or, comme je vous le disais, la taxe d'habitation est du même ordre que la taxe foncière. Il peut y avoir des variations en fonction du nombre d'enfants, mais globalement ces deux taxes sont du même ordre de grandeur.

En revanche, un propriétaire non occupant paiera 5 % de plus sur sa taxe foncière.

**Isabelle DRANCY**

Bien souvent, le propriétaire non occupant loue son bien. C'est donc une charge déductible.

**M. le maire**

Si l'on est dans cette situation, c'est aussi en raison de l'augmentation des taux en 2018 alors que nous aurions pu les augmenter plus tôt. Cette augmentation des taux est liée à la baisse très importante de la DGF. Nous avons tenu un certain nombre d'années, mais cela n'était plus tenable. Nous avons fait l'erreur de ne pas augmenter les taux plus tôt. Si nous l'avions fait en 2017, nous aurions été intégralement compensés. La perte que nous connaissons dépend uniquement de la date de la décision et non pas du fond de l'affaire. C'est pourquoi cette situation est inadmissible.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

Si M. Tamby est d'accord, nous pouvons voter sans faire tout le cirque de l'appel.

Nous passons au vote.

Délibération consistant à :

- ✓ Appliquer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'instruction budgétaire et comptable M57,
- ✓ Décider de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement,
- ✓ Autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) .*

Délibération consistant à adopter dans son ensemble le budget primitif 2021 de la Ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 44 967 000 €
- ✓ Section d'investissement : 30 776 000 €
- ✓ TOTAL : 75 743 000 €

Et à préciser que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020, au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) .*

Délibération consistant à attribuer des subventions d'équipement au titre de 2021 à hauteur de 179 000 €.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) .*

Délibération consistant à attribuer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 547 195 €.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) .*

### **Fiscalité directe locale 2021 — fixation des taux d'imposition pour l'année 2021.**

#### **M. le maire**

Nous passons au vote sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2021

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) .*

**Taxe foncière sur les propriétés bâties — limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

**Isabelle DRANCY**

Ce sont les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation. Comme je vous l'exposais, la part départementale de la taxe foncière va revenir à la commune et il convient d'adapter la délibération sur les exonérations de constructions nouvelles.

Dans l'ancien monde, la part départementale de la construction nouvelle était toujours exonérée pendant deux ans. Un nouvel article de la loi de finances stipule que les constructions nouvelles peuvent être exonérées à minima de 40 % et à maxima de 90 % pendant deux ans.

Nous vous proposons de limiter l'exonération à 40 % de la base imposable pour deux ans étant précisé que cette nouvelle délibération s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**M. le maire**

Merci. Monsieur Tamby ?

**Xavier TAMBY**

Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise décision. C'est quelque chose qui pénalise les primo-accédants qui empruntent très lourdement pour un premier achat. Je voterai donc contre cette délibération.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sceaux, le 25 mars 2021*

*Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant) ;  
I voix contre (M. Xavier Tamby) .*

**Avenant à la convention du 17 mars 2017 régissant les modalités de coopération de la Ville avec la Cour des comptes dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes et les conditions d'intervention du professionnel du chiffre.**

**Isabelle DRANCY**

Vous disposez de la convention en annexe.

La première convention prévoyait le travail sur l'expérimentation de la certification des comptes jusqu'en 2020. Vous savez que cette certification consiste en un diagnostic général puis des audits ciblés. Nous vous proposons à travers cet avenant de poursuivre cette expérimentation jusqu'en 2023.

Nous sommes désormais rentrés dans le dur, c'est-à-dire que nous allons véritablement expérimenter la certification à blanc. Nous avons donc lancé un marché et sélectionné le Cabinet Deloitte. Cet avenant a pour objet de prévoir les modalités de travail avec la Cour des comptes jusqu'en 2023.

Dans l'avenant de la convention, il est indiqué que la Cour des comptes nous accompagnera jusqu'en 2023, qu'elle sera au courant du professionnel du chiffre que nous avons choisi et qu'elle viendra dans les locaux de la collectivité pour voir comment se passe toute cette certification et qu'elle ne facturera pas ses prestations.

**M. le maire**

Merci, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XVII- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

**XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE**

Le relevé des décisions figure au dossier.

**M. le maire**

Est-ce que vous avez des questions sur les décisions ?

**Xavier TAMBY**

Non.

**XIX- QUESTIONS ORALES**

Pas de questions orales.

**XX- VŒUX ET MOTIONS**

Pas de vœux.

**M. le maire**

Merci, Monsieur Tamby de votre concision. Bonne soirée à vous. Merci de votre résistance.

*La séance du conseil municipal est levée à 1 h 49.*